

## SAISINE

« Quelles formations pour les métiers d'art et de la restauration  
du patrimoine bâti »

AVIS

présenté par

Jean-François HENRIOT et Fabrice CARIO  
*au nom de la section « Culture et techniques d'information  
et de communication »*

*« Un art qui a de la vie ne reproduit pas le passé. Il le continue. »*

Auguste RODIN

## SOMMAIRE

Lettre de saisine du Président du Conseil régional de Bourgogne  
 Personnes auditionnées  
 Introduction

<b>1</b>	<b>DÉFINITIONS ET CHAMP D'OBSERVATION RETENU .....</b>	<b>8</b>
1.1	DÉFINITIONS DES MÉTIERS D'ART .....	8
1.2	MÉTIERS D'ART ET ARTISANAT .....	8
1.3	ARTISANS D'ART ET ARTISTES .....	9
1.4	ARTISANS D'ART PROFESSIONNELS ET AMATEURS .....	9
1.5	DÉLIMITATION DU CHAMP DES MÉTIERS D'ART .....	9
1.6	LES MÉTIERS DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE BÂTI .....	10
1.7	LES MÉTIERS RARES .....	10
1.8	L'ENQUÊTE DU CESR AUPRÈS DES ENTREPRISES .....	11
1.8.1	<i>La méthodologie utilisée .....</i>	<i>11</i>
1.8.2	<i>Présentation de l'échantillon prélevé.....</i>	<i>12</i>
	Classification selon les familles de métier .....	12
	Classification selon la taille de l'entreprise .....	14
	Classification selon la formation du chef d'entreprise .....	15
<b>2</b>	<b>LES EMPLOIS .....</b>	<b>18</b>
2.1	EVOLUTION DES PROFESSIONS EN FRANCE ET EN BOURGOGNE DE 1990 À 1999 : STABILITÉ .....	18
2.2	LE POIDS DES FEMMES ET DES JEUNES EN 1999 EN BOURGOGNE .....	19
2.3	NOMBRE D'ENTREPRISES DES MÉTIERS D'ART EN BOURGOGNE .....	20
2.4	LES CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES DES MÉTIERS D'ART EN BOURGOGNE .....	22
2.4.1	<i>Les emplois de la céramique .....</i>	<i>23</i>
2.4.2	<i>Les emplois de la pierre .....</i>	<i>23</i>
2.4.3	<i>Les emplois de la facture instrumentale .....</i>	<i>23</i>
2.4.4	<i>Un exemple d'atelier dans la Nièvre .....</i>	<i>24</i>
2.5	LE MARCHÉ DE L'EMPLOI .....	24
2.6	POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT RÉGIONALES .....	25
2.7	EMERGENCE DE POLITIQUES LOCALES .....	26
2.8	LE POINT DE VUE DES ENTREPRISES SUR LES CAPACITÉS D'EMPLOI DES MÉTIERS D'ART .....	27
2.8.1	<i>Le niveau d'activité des métiers d'art et son dynamisme .....</i>	<i>27</i>
2.8.2	<i>Etat de la commande publique .....</i>	<i>29</i>
2.8.3	<i>Les besoins du marché en professionnels : la capacité d'emploi.....</i>	<i>31</i>
2.9	UNE REDISTRIBUTION DES COMPÉTENCES .....	33
<b>3</b>	<b>L'OFFRE DE FORMATION .....</b>	<b>34</b>
3.1	LES FORMATIONS INITIALES SOUS STATUT SCOLAIRE EN 2002 EN BOURGOGNE .....	34
3.1.1	<i>Le lycée des métiers du bâtiment des Marcs d'Or à Dijon.....</i>	<i>35</i>
3.1.2	<i>Le Lycée René Cassin, à Mâcon.....</i>	<i>36</i>
3.1.3	<i>Le lycée de la céramique Henry Moisand à Longchamp .....</i>	<i>36</i>
3.1.4	<i>Les formations aux métiers de la pierre .....</i>	<i>38</i>
3.1.5	<i>Les formations aux métiers du livre .....</i>	<i>39</i>
3.1.6	<i>Les compagnons du devoir .....</i>	<i>39</i>
3.2	L'APPRENTISSAGE ET LES FORMATIONS CONTINUES EN 2002 EN BOURGOGNE .....	40
3.2.1	<i>Le CFA de la Noue .....</i>	<i>43</i>
3.2.2	<i>Le CNIFOP .....</i>	<i>43</i>
3.3	DES POLITIQUES DE SENSIBILISATION DES JEUNES .....	44
3.4	LA CONNAISSANCE, PAR LES PROFESSIONNELS, DE L'OFFRE DE FORMATION .....	45
3.4.1	<i>Les formations connues en Bourgogne.....</i>	<i>45</i>
3.4.2	<i>Les formations connues en France.....</i>	<i>46</i>
3.4.3	<i>La formation interne.....</i>	<i>47</i>

<b>4</b>	<b>LA FORMATION ET LES ENTREPRISES.....</b>	<b>48</b>
4.1	LES BESOINS DE FORMATION DES ENTREPRISES .....	48
4.1.1	<i>Les compétences requises pour chaque métier d'art.....</i>	48
4.1.2	<i>La nécessité d'un diplôme.....</i>	50
4.1.3	<i>Les modes de formation.....</i>	52
4.1.4	<i>Recommandations sur les formations existantes en Bourgogne.....</i>	53
4.1.5	<i>Un certain attachement au savoir faire.....</i>	55
4.1.6	<i>Les solutions proposées pour offrir des moyens de formation .....</i>	57
4.2	LES ARTISANS D'ART FACE À L'ACCUEIL DE JEUNES EN FORMATION .....	58
4.2.1	<i>Le coût.....</i>	59
4.2.2	<i>Le temps .....</i>	59
4.2.3	<i>Les normes .....</i>	59
4.2.4	<i>La concurrence.....</i>	60
4.2.5	<i>Un exemple concret d'actualité au 10 octobre 2002.....</i>	60
4.3	LES PARTICULARITÉS DE LA FORMATION AUX MÉTIERS D'ART .....	60
4.3.1	<i>De faibles effectifs de formation et un coût élevé.....</i>	60
4.3.2	<i>Une durée d'apprentissage longue.....</i>	61
4.3.3	<i>Des contenus communs .....</i>	61
4.3.4	<i>La nécessité de sensibiliser les jeunes.....</i>	62
4.4	LES BESOINS SPÉCIFIQUES DU BÂTIMENT .....	62
4.4.1	<i>Le point de vue des maîtres d'ouvrage.....</i>	62
	La maintenance du patrimoine traditionnel .....	62
	Sensibiliser élus, architectes, grand public, lycéens .....	63
4.4.2	<i>Le point de vue des entreprises .....</i>	63
	Une différence de culture entre le bâtiment et la restauration du patrimoine.....	63
	La formation culturelle du chef d'entreprise .....	64
	Valoriser le métier.....	65
4.4.3	<i>Une étude nationale sur les besoins en qualification.....</i>	65
4.4.4	<i>Les entreprises sont-elles prêtes ?.....</i>	66
<b>5</b>	<b>PROPOSITIONS.....</b>	<b>67</b>
5.1	UNE POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DES MÉTIERS D'ART .....	69
5.1.1	<i>Développer la commande publique et accroître les aides apportées aux artisans d'art.....</i>	69
5.1.2	<i>Engager des projets de valorisation touristique des métiers d'art.....</i>	69
5.1.3	<i>Aider financièrement les artisans à accueillir les jeunes en formation par des indemnités tendant à reconnaître et donc à rémunérer l'acte de formation .....</i>	70
5.1.4	<i>Aider les artisans à mettre aux normes leurs ateliers .....</i>	70
5.1.5	<i>Faciliter l'hébergement des jeunes .....</i>	70
5.1.6	<i>Renforcer le programme régional de développement des métiers d'art.....</i>	71
5.1.7	<i>Valoriser les métiers d'art.....</i>	71
5.1.8	<i>Mobiliser le patrimoine musical.....</i>	71
5.1.9	<i>Par ailleurs, les entreprises ne doivent pas tout attendre de l'intervention et de la commande publiques.....</i>	72
5.2	UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE FORMATION AUX MÉTIERS D'ART .....	73
5.2.1	<i>De faibles effectifs et de maigres débouchés.....</i>	73
5.2.2	<i>Mieux connaître les besoins de formation.....</i>	73
5.2.3	<i>Octroyer des bourses en cas de formations unitaires.....</i>	73
5.2.4	<i>Favoriser la mobilité.....</i>	74
5.2.5	<i>Organiser un tronc commun en formation initiale.....</i>	74
5.2.6	<i>Une formation continue commune à tous les métiers.....</i>	75
5.2.7	<i>Une formation continue spécifique à chaque métier avec validation des acquis.....</i>	75
5.2.8	<i>Informier et orienter.....</i>	75
5.2.9	<i>Accueillir les bacheliers .....</i>	75
5.2.10	<i>Les besoins en formation spécifiques du bâtiment.....</i>	76
5.2.11	<i>Les besoins en formation des chefs d'entreprise du bâtiment.....</i>	76
5.2.12	<i>Créer un nouveau métier d'artisan polyvalent pour l'entretien du petit patrimoine.....</i>	77
5.2.13	<i>Spécialiser la région Bourgogne dans la formation pour les secteurs de la pierre et de la terre.....</i>	77
5.2.14	<i>Pour des politiques interrégionales.....</i>	77
5.2.15	<i>Des formations spécifiques pour les métiers de la facture instrumentale.....</i>	78
5.2.16	<i>Des formations spécifiques pour les métiers du livre .....</i>	78
5.2.17	<i>Des formations spécifiques pour les métiers de la pierre .....</i>	78
5.2.18	<i>Des formations spécifiques pour les métiers de la céramique .....</i>	79
5.2.19	<i>La photographie, un patrimoine bourguignon ?.....</i>	80

## Personnes auditionnées

Gérard SPERANZA, directeur de l'apprentissage, de la formation et de l'insertion professionnelles continues, conseil régional

Guy SAPIN, directeur du centre régional de ressources (C2R) de Bourgogne

Christine BAZIN et Valérie DOSNON, centre régional de ressources (C2R) de Bourgogne

Dominique DEGOIS, secrétaire général de la chambre régionale de métiers

Elodie BOURGOIN, chargée de mission métiers d'art à la chambre régionale de métiers

Martine REVEILLON-VANSTAEVEL, responsable des métiers d'art à la chambre de métiers de la Nièvre

Michel DAVID, directeur du centre régional d'orientation professionnelle AFPA

Jean-Yves GERARD, pôle Développement, conseil régional

### Maîtres d'ouvrage

Félicien CARLI, architecte, conseil régional

Michel OLIVIER, chef du service Culture et Tourisme, conseil général de Saône-et-Loire

Jean-Claude BECOUSSE, maire de Laives

Jocelyne FORTEA-SANZ, déléguée régionale au commerce et à l'artisanat

Isabelle DENIS, conservateur des monuments historiques, DRAC

Jean-Pascal LEMEUNIER, architecte des bâtiments de France, Côte d'Or

Jacques DESVIGNE, architecte des bâtiments de France, Saône-et-Loire et, par intérim, Yonne

François PEYRE, délégué des architectes du patrimoine en Bourgogne

Jacques NOËL, ASSECARM

Gérard GAUTIER, président du centre régional du livre

Ghislain MOUREAU, comité départemental du tourisme de Saône-et-Loire

### Artisans d'art

Jean-Claude DUPLESSIS, ornemaniste, maître en art, à Raveau (58) délégué régional de la société d'encouragement aux métiers d'art (SEMA)

Laurent LAXENAIRE, restaurateur de tableaux à Dijon (21), délégué Côte d'Or de la SEMA

François TIMOLEONTHOS, ébéniste d'art à Nevers (58)

Jean CACHELEUX, potier à Saint-Amand-en-Puisaye (58)

Jacques LACHENY, potier à Saint-Amand-en-Puisaye (58)

Cyrille HEMERY, luthier à Brinon-sur-Beuvron (58)

Gérard DARCON, La Fraternité compagnonnique des anciens devoirs et acceptés du tour de France

Joël AULNETTE, La Fraternité compagnonnique des anciens devoirs et acceptés du tour de France

### Entreprises du bâtiment spécialisées dans la restauration du patrimoine bâti

Armand GONNEAUD, président de l'Union Régionale CAPEB Bourgogne

Daniel NICOLARDOT, président de la Fédération du Bâtiment de la région Bourgogne

M. ROCHEGAILLON – Entreprise SACET – Marsannay-la-Côte (21)

Didier CLAIR – Entreprise HORY MARCAIS – Dijon (21)

M. GENTIL – Entreprise GENTIL – Fixin (21)

## Etablissements de formation

Frédéric WILLOCOQ, responsable régional de formation, Compagnons du devoir du tour de France  
 Jean THOMAS, président du CFA du bâtiment de Dijon  
 Michel JANDOT – Association TREMPLIN – Montcenis (71)  
 François SCANDOLA – Association Pierre de Bourgogne – Montbard (21)  
 Michel LAMBERT, chef de travaux, Lycée des Marcs d’Or – Dijon (21)  
 M. MERLE, chef de travaux, Lycée René Cassin – Mâcon (71)  
 Yves ROYER, Délégation Bourgogne CNFPT  
 Luc LECHERF, directeur du CFA de la Noue  
 Eliane TILLEROT, proviseur du Lycée de la céramique Henry Moisand de Longchamp  
 Francis RIQUE, Institut de céramique française

## CNIFOP et acteurs du schéma de développement de la filière potière en Puisaye nivernaise

Hervé GILET, directeur pédagogique du CNIFOP  
 Pierre-Adrien LACHENY, président du jury des examens de CAP au CNIFOP  
 Pascale de MAURAIGE, conseiller général de la Nièvre  
 Nelly NORMAND, conseillère municipale de Saint-Amand en Puisaye  
 Philippe ROLLET, conseiller municipal de Saint-Amand en Puisaye  
 Frédéric LAJEUNESSE, agent de développement de la communauté de communes Puisaye nivernaise  
 François EVE, responsable de l’association pour la sauvegarde du patrimoine potier  
 Yolaine EVE, association pour la sauvegarde du patrimoine potier  
 Françoise LAMALFA, association pour la sauvegarde du patrimoine potier  
 François MARTIN, service du patrimoine et des musées du conseil général  
 Damien PERON, service départemental de l’architecture et du patrimoine  
 Anne-Marie BOURBONNAIS, association Les amis de la poterie Cadet Gaubier  
 Jean-François ROUET, communauté de communes Puisaye nivernaise  
 Mlle GATEAU, maison de la mémoire potière

Le CESR remercie tout particulièrement les soixante et onze artisans qui ont répondu au questionnaire ainsi que Damien EUZENAT, stagiaire au CESR, qui en a exploité les réponses.

## INTRODUCTION

Le Président du Conseil régional a souhaité recueillir l'avis du CESR sur la nécessité de maintenir, conforter ou organiser des formations pour les métiers d'art et les métiers de la restauration du patrimoine bâti.

Afin d'aider le Conseil régional à intégrer les besoins de ces métiers à leur juste place dans le futur « plan régional de formation professionnelle » (rédigé en 2003, il concernera les formations initiale et continue), le CESR s'est efforcé :

- de délimiter le périmètre de ces métiers,
- de repérer les besoins du marché en professionnels (il semble que des besoins de compétences se fassent jour mais, pour les métiers hors bâtiment, avec une faible capacité d'emploi) : y-a-t-il là un atout de développement pour la Bourgogne ?
- de mettre en avant les besoins de ces artisans eux-mêmes dans le domaine de la formation.

Dans quel contexte le conseil régional a-t-il été amené à se poser la question des formations à organiser pour ces métiers d'art et du patrimoine ?

- Des rencontres, notamment au salon Forcing, avec les professionnels qui interviennent sur la restauration, la tapisserie, le vitrail, etc., révèlent de réels besoins de personnes qui pourraient, soit s'installer, soit travailler aux côtés d'artisans en place en Bourgogne.
- Au CFA de la Noue, quelques sections existent (ébénisterie, tapisserie...) mais fonctionnent avec des effectifs insuffisants, faute soit de vocations, soit de maîtres d'apprentissage. La question qui se pose est : faut-il maintenir ces formations en Bourgogne ? Si oui, faut-il leur réserver un traitement spécial dans la mesure où elles ne sont pas économiquement viables, selon les standards actuels du financement de la formation ? Quel est l'intérêt pour la région de conserver ces formations qui participent à la restauration du patrimoine mobilier ou immobilier ?
- Des discussions avec la branche professionnelle du bâtiment font émerger des interrogations sur l'intérêt pour la région des métiers de la restauration des monuments historiques et bâtiments anciens. Y-a-t-il un avenir pour ces métiers en région ? Faut-il maintenir l'existant ? Faut-il favoriser le développement de ces formations, sachant que l'on n'aura peut-être pas le nombre d'apprentis suffisant, selon les critères traditionnels, pour remplir une section de formation ? Y-a-t-il possibilité de créer un système de formation innovant et dimensionné régionalement pour répondre aux besoins diagnostiqués ? Il s'agirait alors de s'appuyer sur les compétences professionnelles et de bâtir des tronc communs de savoirs pour répondre aux besoins des entreprises qui interviennent sur ce secteur.

Pour répondre à ces interrogations, la Section « Culture et techniques d'information et de communication », élargie aux commissions n° 2 « Développement économique, emploi, innovation » et n° 5 « Education, formation, recherche et insertion professionnelle », a demandé au centre régional de ressources (C2R) de Bourgogne un recensement des formations existantes et le point sur la situation de l'emploi dans ces secteurs. Elle a ensuite tenté d'approcher les besoins du marché et des professionnels eux-mêmes, par :

- un questionnaire, réalisé avec l'aide du centre régional d'orientation professionnelle AFPA Bourgogne, adressé à 1 000 professionnels bourguignons sur la manière dont ils ressentent la situation de l'emploi dans leur secteur et leurs besoins en formation,
- des auditions de centres de formation, de maîtres d'ouvrage (DRAC, conseil régional, conseils généraux ...) et de professionnels (chambre régionale de métiers, CAPEB, FFB, organisations de compagnonnage, etc.).

Au terme de ce travail, le CESR ne propose pas au conseil régional des solutions toutes faites mais lui fait remonter des éléments de réflexion qui lui permettront de prendre ses décisions.

# 1 DEFINITIONS ET CHAMP D'OBSERVATION RETENU

## 1.1 DEFINITIONS DES METIERS D'ART

Il est difficile d'apporter une définition précise à la notion de métier d'art, comme le souligne, dès 1976, Pierre Dehaye, dans son rapport au Président de la République, sur les difficultés des métiers d'art, où il conclut sur une « insaisissable définition des métiers d'art eu égard à l'impossibilité de dégager des critères convenables pour suppléer à ce qu'a d'ambigu, à jamais la notion d'art ». Aucune définition officielle existante ne fait en effet abstraction de critères empiriques portant sur la manière d'exercer un tel métier, ce qui rend vaine toute tentative de l'enserrer dans une définition juridique stricte. Pourtant, selon le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, trois caractéristiques principales permettent de mieux appréhender le champ de ces métiers.

Un métier d'art est tout d'abord un métier, au sens d'une technique ou d'un ensemble de savoir-faire complexes, souvent longs à acquérir, fondés sur une transformation manuelle de la matière et liés au patrimoine ou procédant de la tradition. Ce premier volet de définition exclut en particulier certaines activités artistiques, comme les peintres, qui relèvent de la création individuelle.

La notion de métier d'art suppose ensuite la production d'objets uniques, ou du moins de petites séries, qui présentent des caractères artistiques (comme le suggère la terminologie), décoratifs et qui ont une fonction utilitaire. Le métier d'art doit répondre à des besoins individuels (travail sur commande) en proposant des produits différenciés, personnalisés, « authentiques », et durables face à une production de masse normalisée et standardisée.

Enfin, ce métier est pratiqué par un professionnel maîtrisant la technique dans sa globalité, quel que soit le statut du professionnel, qui peut être salarié, ce qui exclut une trop grande parcellisation des tâches.

## 1.2 METIERS D'ART ET ARTISANAT

De par son profil typique de petite entreprise, le concept de métier d'art se rattache naturellement à l'artisanat, c'est à dire « les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de dix salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de service ». C'est alors le caractère artistique ou extraordinaire de la production qui permet de distinguer ces métiers au sein de l'artisanat. Le terme récent de TPE (Très Petite Entreprise, entreprise de moins de 20 salariés) s'applique très bien à ce concept.

Certaines activités des métiers d'art peuvent néanmoins nécessiter un personnel plus important que dix salariés et se rattachent alors à la petite industrie. C'est le cas entre autres des activités de faïencerie, de joaillerie, de maroquinerie, d'industrie de luxe (arts de la table) où les petites (20 à 50 salariés) et moyennes entreprises (50 à 250 salariés) sont très présentes.

### 1.3 ARTISANS D'ART ET ARTISTES

Mais une vision du champ des métiers d'art couvrant uniquement l'artisanat d'art est réductrice. Quelques professionnels en effet, dont l'activité principale satisfait aux critères délimitant ce type de métier, mais qui exercent sous un statut juridique différent, le statut d'artiste, sont tout de même affiliés au domaine des métiers d'art. Inscrits à la Maison des Artistes, les artisans étant inscrits pour leur part à la chambre de métiers, ils bénéficient d'un régime juridique, social et fiscal différent depuis les années 1970. Cette distinction, qui repose sur le volontariat, a surtout des incidences fiscales.

Mais on peut aussi considérer que le champ de la création artistique relève de la création individuelle alors que celui des métiers fait appel à un geste professionnel et est lié au patrimoine. De même, comme il a été dit plus haut, le champ artistique recouvrirait plutôt la production d'objets uniques alors que l'artisanat d'art pourrait faire face à une production en série, même limitée. Le présent travail concerne donc les artisans des métiers d'art, non les artistes.

### 1.4 ARTISANS D'ART PROFESSIONNELS ET AMATEURS

Une deuxième distinction est à faire entre artisans d'art professionnels et artisans d'art amateurs : cette différenciation a été revendiquée par la plupart des artisans interrogés qui souffrent de la confusion qui s'installe parfois entre un artisan d'art et celui ou celle qui pendant ses loisirs réalise des patchworks, de la peinture sur porcelaine, de la pâte à sel ou du macramé... pour exposer occasionnellement cette production et éventuellement la vendre.

La dénomination de métier d'art, en contenant la notion d'art, pose la question de la qualité. Or, la différenciation entre artisans selon la qualité du travail est difficile à faire car il s'agit d'une appréciation subjective. Les chambres de métiers se refusent à le faire n'ayant pas autorité pour porter un jugement qualitatif sur le travail des artisans. Seules la reconnaissance par leurs pairs, sous la forme de concours professionnels (prix SEMA par exemple), ou l'obtention de titres délivrés par les chambres de métiers (artisan, maître artisan), apportent aujourd'hui une forme de réponse à cette question.

### 1.5 DELIMITATION DU CHAMP DES METIERS D'ART

Devant les difficultés de définition du métier d'art, deux listes, répertoriant l'ensemble de ces métiers, ont été élaborées. La liste de la Société d'Encouragement des Métiers d'Art (SEMA) regroupe plus de 200 métiers d'art répartis en 15 familles... tandis que la liste réalisée par l'Assemblée Permanente des chambres de métiers (APCM), plus large, regroupe, elle, près de 450 activités artisanales en 51 familles « où peuvent s'exercer des compétences et des processus relevant des métiers d'art et débouchant sur des produits ou prestations d'artisanat d'art ». Ces listes, au demeurant très utiles pour déterminer l'éventail de ces métiers, ne sont malheureusement pas utilisables directement sur le plan économique, car aucune source statistique ne s'y réfère.

<p>Pour pallier cette carence, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a établi une méthode particulière de caractérisation des métiers d'art, qui s'appuie sur la nomenclature NAF (Nomenclature d'Activité Française) mise au point par l'INSEE. La liste des codes NAF censés le mieux délimiter le champ des métiers d'art, regroupés en 14 familles d'activité fondées, soit sur les matériaux utilisés (bois, pierre, terre...), soit sur le type de technique (arts graphiques), soit</p>
---

enfin sur le type de produit (facture instrumentale...), est celle utilisée pour les tableaux présentés dans les chapitres suivants.

Par ailleurs, les statuts d'artisans d'art et d'ouvriers d'art sont les seuls retenus par l'INSEE pour le recensement de la population (RP). Ce sont donc uniquement ces notions qui permettent de repérer les artisans des métiers d'art. Les statistiques sur l'emploi sont donc établies à partir de cette classification.

Enfin, les familles d'activité étant nombreuses et présentant des problématiques diverses, le but de l'étude n'est pas d'étudier chacune de ces familles de façon détaillée mais au contraire d'essayer de traiter de leurs problèmes communs. Si certains métiers d'art ressortent plus que d'autres, c'est en raison, soit des réponses au questionnaire émanant plus particulièrement de certains métiers d'art, soit des spécificités de la région où les métiers de la terre (céramique), de la pierre (taille de pierre) et de la facture instrumentale sont particulièrement présents et de qualité.

## 1.6 LES METIERS DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE BATI

Les métiers de la restauration du patrimoine bâti sont aussi concernés par cette étude. Leur délimitation est plus aisée puisqu'il s'agit des métiers du bâtiment appliqué au patrimoine classé « monuments historiques » ou à un patrimoine traditionnel, qui s'il n'est pas protégé juridiquement, n'en demeure pas moins digne d'intérêt.

La classification exposée précédemment a pour mérite d'inclure dans les métiers d'art, dans la famille « patrimoine », ces métiers de restauration du patrimoine, et cette commodité en justifiera l'utilisation dans le présent rapport.

Cependant il faut savoir que les entreprises du bâtiment qui se consacrent à la restauration du patrimoine sont difficiles à isoler de l'ensemble des entreprises du bâtiment : elles sont présentes généralement sur tous types de chantier, et pas seulement sur les chantiers de rénovation du patrimoine. Beaucoup d'entreprises du bâtiment fonctionnent à 95 % sur des chantiers ordinaires et pour 5 % sur des chantiers monuments historiques et sont donc très difficiles à répertorier.

## 1.7 LES METIERS RARES

La notion de « métier rare » n'est pas enfermée dans une définition stricte à valeur juridique. Elle reflète le sentiment partagé de l'évolution qui affecte la société, et par voie de conséquence les métiers, et fait référence à des savoir-faire ressentis comme en voie de disparition : c'est ainsi qu'il n'y a plus qu'un lavier en Côte d'Or alors qu'il n'en existe plus en Saône-et-Loire et qu'une seule carrière de laves d'extraction subsiste dans l'Yonne. La lave manque également et il y a conjonction entre la recherche de la matière et un métier qui se perd. Autre exemple, une saboterie-musée est ouverte dans la Nièvre. Les savoir-faire de ces métiers devenus rares relèvent du patrimoine culturel et sont ressentis comme devant faire l'objet d'un mécanisme de protection.

En résumé, s'il n'existe pas de définition juridique des métiers d'art, ils se caractérisent par un ensemble de savoir-faire, utilisés pour la production d'objets uniques ou en petite série et pratiqués par un professionnel, le plus souvent artisan.

Le présent rapport utilise la nomenclature NAF mise au point par l'INSEE qui regroupe les métiers d'art en 14 familles fondées sur les matériaux utilisés (pierre, terre, bois, verre, textile...).

Les métiers de la restauration du patrimoine bâti sont inclus dans la famille « patrimoine » de cette classification.

La notion de métier rare fait référence à des savoir-faire ressentis comme en voie de disparition.

Par ailleurs, les seules statistiques élaborées sur l'emploi recourent aux statuts d'artisan d'art et d'ouvrier d'art, qui ne recourent pas les familles de la nomenclature NAF, d'où l'impossibilité d'avoir des données précises sur ces métiers d'art.

Bien que les activités des artisans d'art soient très différentes, on retrouve chez tous la passion pour leur métier, le soin apporté à leur travail afin qu'il approche la perfection, l'amour du ou des gestes, et du travail bien fait ... Ils ont par ailleurs conscience de devoir former des jeunes afin que leur savoir-faire et leurs métiers ne disparaissent pas. Une certaine fierté s'attache à cet univers et ce savoir-faire artisanal des métiers d'art est considéré comme une chance pour la France et pour la Bourgogne.

## 1.8 L'ENQUETE DU CESR AUPRES DES ENTREPRISES

Pour répondre à l'interrogation du président du conseil régional, la Section « Culture et techniques d'information et de communication » a cherché à connaître le point de vue des acteurs de la région.

Pour ce faire, deux voies ont été suivies :

- l'envoi d'un questionnaire à 1 000 entreprises bourguignonnes,
- des auditions de professionnels, de décideurs et de responsables de centres de formation.

### 1.8.1 La méthodologie utilisée

Le questionnaire<sup>1</sup>, élaboré par la Section « Culture et techniques d'information et de communication » du CESR avec l'aide du centre régional d'orientation professionnelle AFPA Bourgogne, a été envoyé aux 420 entreprises des métiers d'art (inscrites à la chambre de métiers de Bourgogne) et à 580 entreprises du bâtiment<sup>2</sup>. Pour ces dernières, seules les réponses des entreprises affiliées au domaine de la restauration du patrimoine ont naturellement été prises en compte.

Le traitement de l'enquête s'appuie sur les réponses reçues de 58 entreprises des métiers d'art et 13 entreprises du bâtiment, qui constituent en conséquence l'échantillon de l'enquête. Le taux de sondage des activités métiers d'art est ici de  $58/420 = 14 \%$ . L'analyse s'est effectuée à l'aide du logiciel EPLinfo 2000.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Le questionnaire est joint en annexe.

<sup>2</sup> Les entreprises de restauration du patrimoine bâti sont répertoriées dans le fichier « qualibat » auquel nous a renvoyé la FFB. Elles sont peu nombreuses en Bourgogne : une douzaine. Afin de toucher un maximum de professionnels concernés, le questionnaire a également été envoyé aux entreprises répertoriées dans le fichier de la CAPEB, qui lui ne fait pas la distinction entre les entreprises intervenant ou non sur le patrimoine. Parmi les 6 000 entreprises environ que comporte ce fichier, un tri a été effectué afin de ne retenir que celles qui avaient le plus de chance de travailler sur le patrimoine (par exemple charpente, couverture, peinture, carrelage, etc.) et de laisser de côté celles qui n'étaient pas concernées (comme celles intervenant en plomberie-chauffage, terrassement, électricité, électroménager, ramonage, etc.).

<sup>3</sup> Logiciel freeware téléchargeable gratuitement sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.cdc.gov/epiinfo/>.

Celui-ci nous fournit les diverses statistiques (essentiellement des proportions) nécessaires. Un échantillon plus conséquent aurait naturellement permis d'obtenir des statistiques plus fines.

Dans le même ordre d'idées, la plus grande difficulté rencontrée fut de dégager une tendance nette à certaines réponses, notamment celles de la seconde partie du questionnaire, consacrée à la situation de l'emploi. Effectivement, devant l'extrême diversité des métiers d'art, il a été nécessaire de procéder à un classement par grandes familles de métier. Dans certains secteurs, le faible nombre de réponses, parfois totalement opposées, rendait impossible toute conclusion générale.

Enfin, le cas des non-réponses n'a pas été traité au cours de cette étude. Le fait que la plupart des personnes interrogées n'aient pas répondu peut générer un biais, en particulier une sur ou sous représentation de certaines familles de métier, ce qui peut fausser certains résultats.

Il semble pourtant, comme cela sera exposé dans la première partie, que l'échantillon prélevé reste assez fidèle au panorama des métiers d'art bourguignons.

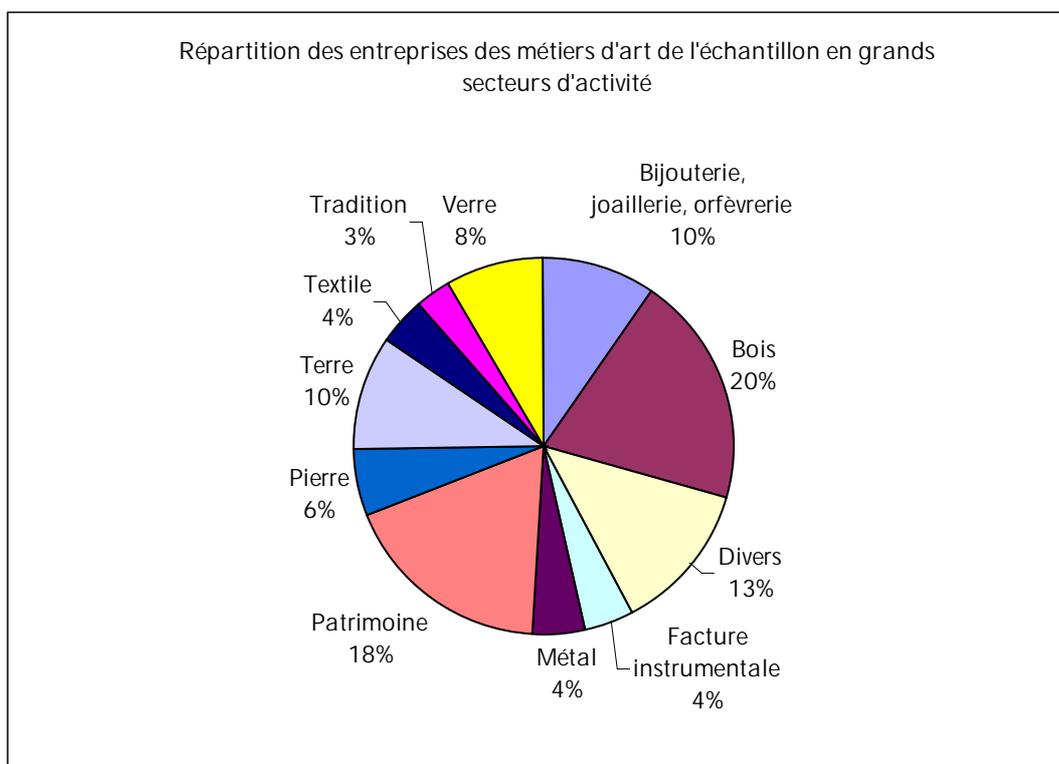
Devant ces difficultés, le traitement de cette enquête sera abordé avec beaucoup de modestie, se contentant de décrire et d'analyser les réponses obtenues, et ne prétendant pas pratiquer une induction statistique, c'est-à-dire extrapoler, à partir des renseignements fournis par l'échantillon, les principales caractéristiques de la population des métiers d'art.

Signalons enfin que les professionnels dont le questionnaire nous est parvenu n'ont pas tous répondu à l'ensemble des questions, et les diverses proportions calculées se basent naturellement sur l'ensemble des réponses exprimées.

### 1.8.2 Présentation de l'échantillon prélevé

Ce chapitre a pour unique but de décrire le plus exhaustivement possible l'échantillon prélevé suivant différents critères, pour le comparer ensuite aux statistiques déjà connues.

#### *Classification selon les familles de métier*



Comme il a été précédemment mentionné, l'échantillon prélevé se compose de 58 entreprises relevant des métiers d'art et de 13 des métiers du bâtiment liés à la restauration du patrimoine.

Le secteur du bois est le mieux représenté, regroupant 14 entreprises (soit 19,7 % du total des réponses), dont 6 entreprises d'ébénisterie et 6 entreprises de restauration de meubles, suivi du secteur du patrimoine (18,3 %) incluant l'ensemble des firmes (13) dont l'activité principale consiste en la restauration du patrimoine architectural, du secteur intitulé « divers » (12,7 %) qui rassemble 8 entreprises de restauration d'objets d'art et un créateur de laques, et des secteurs de la terre (9,9 %), composé de 7 entreprises de fabrication d'articles céramiques à usage commercial ou ornemental et de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie (7 entreprises soit 9,9 %). Complètent cette liste les secteurs du verre (8,5 %), essentiellement les activités de fabrication et restauration de vitraux (4 entreprises), de la pierre (4 entreprises de taille de pierre, soit 5,6 %), du textile (3 entreprises de tapisserie décoration soit 4,2 %), du métal (3 entreprises de fabrication de ferrures et serrures soit 4,2 %), de la facture instrumentale (deux facteurs d'orgues et un luthier soit 4,2 %) et enfin des métiers de la tradition (un sabotier et un tonnelier, soit 2,8 %).

Une comparaison avec les statistiques officielles connues sur les métiers d'art nous indique que l'échantillon prélevé est relativement en conformité avec la répartition des métiers d'art en Bourgogne.

Un tiers des entreprises métiers d'art de la région appartiennent au secteur du bois « élargi », y compris la facture d'instruments de musique, la tapisserie, la décoration, 17 % au secteur de la céramique, 3,54 % au secteur du verre... Même s'il y a quelques écarts, toutes les données officielles appartiennent aux intervalles de confiance associés à chaque proportion<sup>4</sup>.

Neuf professionnels interrogés sur dix exercent à titre d'artisan et on ne dénombre que cinq artistes libres dont deux dans le secteur de la pierre (taille de pierre), un céramiste, le graveur sur verre et le créateur de laques. Il avait été initialement prévu de séparer ces deux ensembles pour les comparer, mais, devant le petit nombre de réponses d'artistes, ceci n'a pas été jugé pertinent.

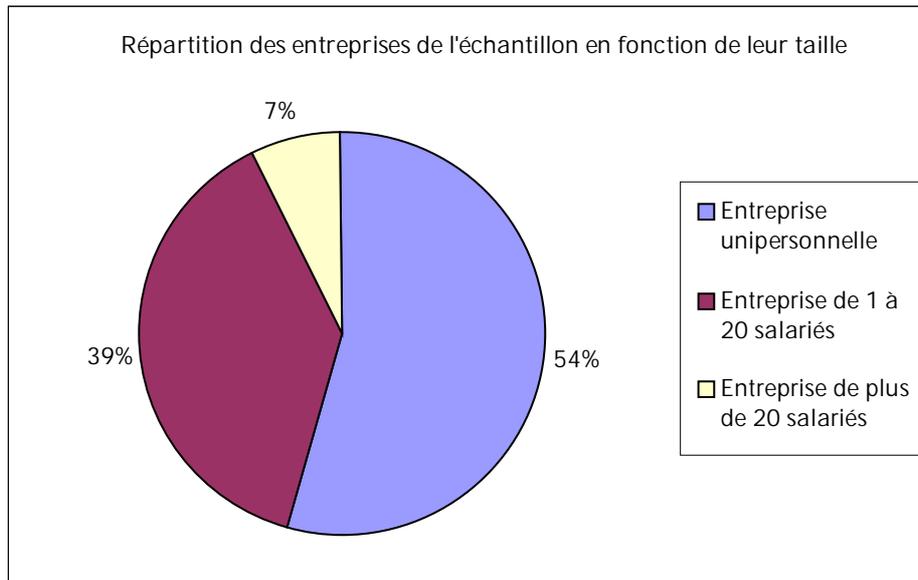
Les individus interrogés sont majoritairement de sexe masculin (90 %), contre seulement sept femmes qui ne sont présentes que dans les secteurs de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, de la restauration d'objets d'arts, du textile (deux individus dans chacun de ces secteurs) et de la terre. Les autres secteurs sont exclusivement masculins.

Plus de trois quarts (77,5 %) des sondés possèdent un fax, pratiquement un professionnel sur deux (49 %) est connecté à Internet, et un cinquième possède un site Internet.

---

<sup>4</sup> Ces derniers indiquent effectivement qu'il y a 95 % de chance pour que, compte tenu des données de l'échantillon, la vraie valeur (inconnue) de la proportion soit comprise dans cet intervalle.

### *Classification selon la taille de l'entreprise*



41 % des professionnels interrogés (soit 29 entreprises) exercent seuls. Tous les ateliers relevant des secteurs de la facture instrumentale et du textile sont unipersonnels, alors que, inversement, l'ensemble des entreprises liées à la restauration du patrimoine bâti (comme on pouvait s'y attendre) emploie des salariés. Remarquons que les firmes appartenant au domaine de la restauration de vitraux et de la tradition (fabrication de sabots et tonnellerie) emploient toutes des salariés.

De plus, un seul tailleur de pierre ne travaille pas seul, car il accueille des stagiaires dans son atelier ainsi que les quatre restaurateurs de meubles, trois restaurateurs d'objets d'art et un bijoutier qui n'emploient pas de salariés, mais ne travaillent pas seuls car employant des apprentis ou recevant surtout plusieurs stagiaires.

Il y a donc en définitive dans l'échantillon 38 entreprises, soit 54 % du total des entreprises interrogées, qui n'emploient pas de salariés.

27 entreprises, dont 8 du patrimoine bâti emploient moins de vingt salariés et on en conclut que l'échantillon comporte 65 très petites entreprises (entreprises de moins de vingt salariés), soit près de 93 % du total.

Les firmes qui peuvent recevoir le statut de petite entreprise (20 à 50 salariés) sont au nombre de cinq (7 %). Quatre appartiennent au secteur de la restauration du patrimoine bâti, emploient plus de 30 salariés, quelques apprentis, et reçoivent pour trois d'entre elles des stagiaires. La cinquième est l'entreprise de tonnellerie qui emploie 38 salariés et 2 apprentis.

Si l'on exclut le secteur du bâtiment, 38 entreprises des métiers d'art, soit environ 65 %, exercent sans salariés, 17 en emploient moins de 10 (25 %) et seulement 4, qui exercent dans les domaines de la terre (faïence d'art façonnée et décorée à la main : 11 salariés et un stagiaire et production artisanale de pièces en grès, 10 salariés et 6 apprentis), et de la tradition avec la tonnellerie (38 salariés, 2 apprentis) et la fabrication de sabots (10 salariés, 2 stagiaires), en emploient plus de 10, ce qui confirme bien le caractère artisanal de la production.

Le volume d'emplois créés reste faible puisque l'on ne dénombre que 110 salariés dans le domaine des métiers d'art proprement dit (soit une moyenne de 2 par entreprise), l'entreprise employant le plus étant celle de la tonnellerie (38 salariés), et 196 dans celui du patrimoine (moyenne de 18 par entreprise).

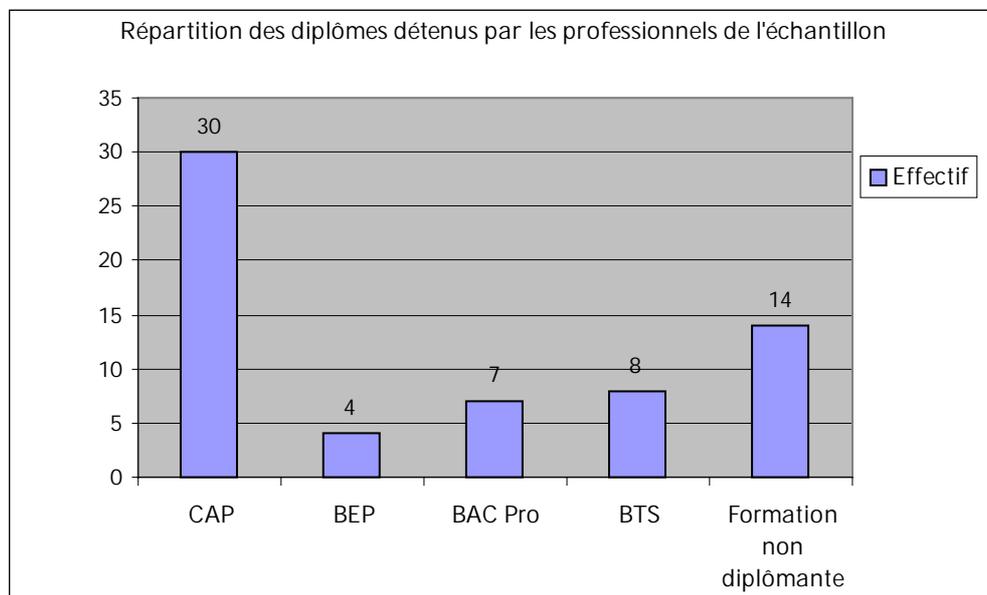
21 firmes emploient des apprentis, et ceci surtout dans les domaines de la restauration du patrimoine bâti (9 entreprises), du bois (5 entreprises), du verre (les 4 entreprises de restauration de vitraux), mais aussi une entreprise de restauration d'objets d'arts, le fabricant de pièces en grès et le tonnelier.

La formation par alternance n'est pas très prisée puisque seules 3 entreprises du patrimoine y recourent.

Enfin, seul un peu moins d'un tiers des entreprises des métiers d'art (20 entreprises) accueillent des stagiaires : les professionnels du verre, du bois, de la restauration d'objets d'art (2 entreprises dans chaque secteur) et comme déjà mentionné, un tailleur de pierre (dans son atelier de Thizy, dans l'Yonne), un sabotier, un producteur de faïence d'art façonnée et décorée à la main et un restaurateur d'objets d'arts et doreur (qui propose au public des stages d'initiation à différentes techniques des métiers d'art comme la dorure ou la peinture décorative dans son atelier à Auxerre).

Une étude de la répartition par sexe de l'emploi au sein des métiers d'art témoigne d'une sur-représentation de la population masculine. La proportion de femmes parmi les salariés, les apprentis et les stagiaires atteint respectivement 11 %, 14 % et 31 %. Les femmes ne sont majoritaires que dans le secteur de la bijouterie (7 salariés sur 10 sont des femmes) et sont surtout marginalisées dans les domaines du patrimoine bâti et du bois (seuls 6 % des salariés de ces secteurs sont des femmes).

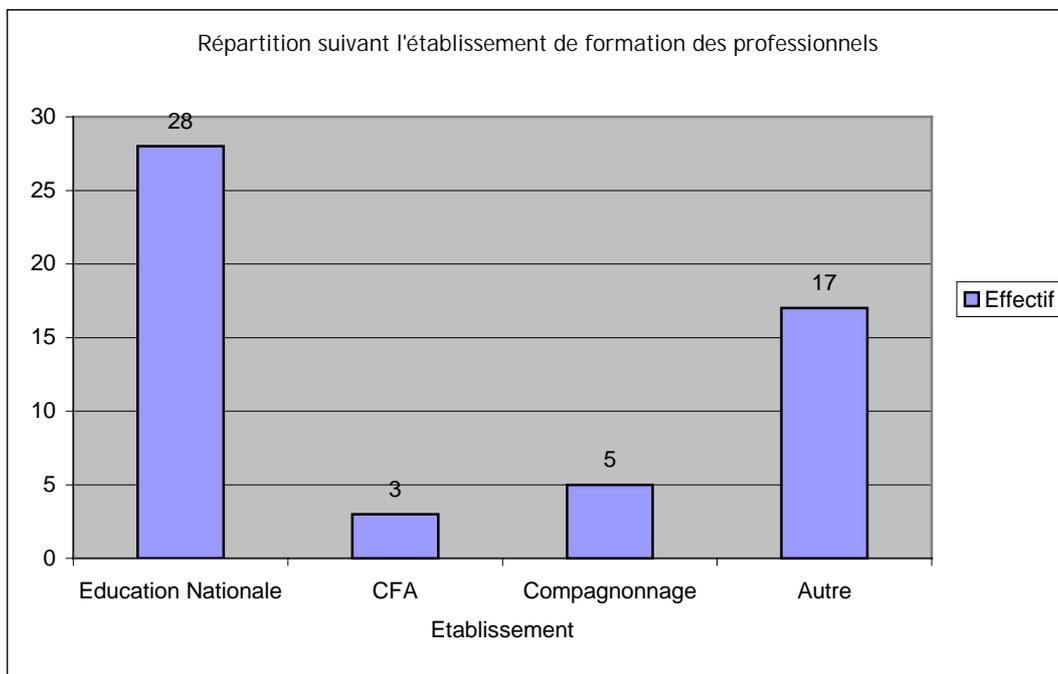
### *Classification selon la formation du chef d'entreprise*



Le diplôme le plus couramment détenu par les professionnels est le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) puisque 57 % des personnes titulaires d'un diplôme, soit 30 personnes, le possèdent, alors que le BEP (Brevet d'Etudes Professionnelles), le Baccalauréat professionnel et le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) ne sont détenus que par respectivement 4 (7,5 %), 7 (13 %) et 8 (15 %) individus, et la formation non diplômante par 14 (26 %).

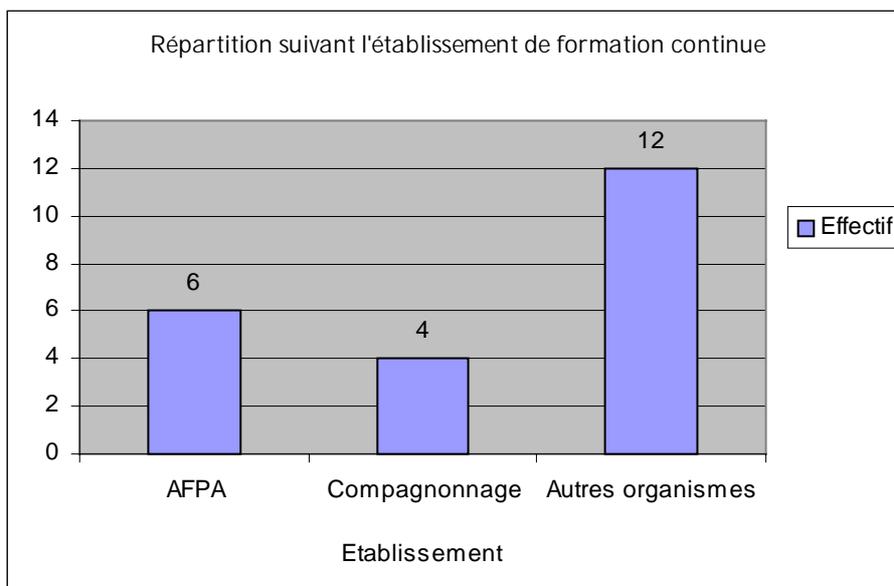
Il est à noter que le seul secteur où le CAP n'est pas majoritaire (il n'est même détenu par aucun des professionnels) est le secteur de la restauration d'objets d'arts, où une formation spécifique de haut niveau est exigée. Les individus concernés ont été formés, soit par l'intermédiaire des MST (Maîtrise de Sciences et Techniques) de conservation et restauration (notamment celle enseignée à l'université de Paris 1<sup>er</sup>), soit par l'IFROA (Institut de Formation des Restaurateurs d'Objets d'Art). Remarquons que la moitié des professionnels du verre possèdent le CAP, les trois autres ayant reçu une formation non diplômante.

La répartition des autres diplômes, en nombre marginal, est trop aléatoire pour pouvoir conclure mais on peut remarquer à titre indicatif que deux restaurateurs de meubles et trois professionnels du patrimoine (dont le paysagiste) détiennent le bac professionnel, et que le tourneur sur bois, le créateur de laques et un facteur d'orgue possèdent le BTS. Enfin, un potier et un fabricant de céramique d'art, qui privilégient la créativité artistique sur la technicité pure, sont les deux seuls autodidactes du sondage.



Répartition suivant l'établissement de formation des professionnels de l'échantillon

Les formations ont été pour la plupart prodiguées par l'Education nationale (pour 28 professionnels soit 59 %) et par d'autres formations (pour 17 d'entre eux soit 36 %). Seuls trois individus ont fréquenté un CFA (Centre de Formation d'Apprentis), dont deux appartenant au secteur du bois, et 4 le compagnonnage (dont trois dans le secteur de la restauration du patrimoine).



**Répartition suivant l'établissement de formation continue des professionnels de l'échantillon**

Près d'un tiers des professionnels interrogés (22) ont recours à une formation continue, le plus souvent dans un autre organisme (pour douze d'entre eux), quatre au compagnonnage (dont deux tailleurs de pierre) et six à l'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, premier organisme de formation professionnelle qualifiante pour adultes demandeurs d'emploi et salariés en France et en Europe), dont 4 dans le secteur du bois.

Pour finir, on peut remarquer que l'échantillon prélevé donne une image des métiers d'art conforme à celle à laquelle on pouvait s'attendre : un secteur d'activité très hétérogène (les activités des entreprises des métiers d'art sont très diverses), des entreprises de petite taille, souvent unipersonnelles, qui emploient peu et qui forment peu.

## 2 LES EMPLOIS

### 2.1 EVOLUTION DES PROFESSIONS EN FRANCE ET EN BOURGOGNE DE 1990 A 1999 : STABILITE

**Le noyau central des professions "Métiers d'art" en Bourgogne et en France pour les années 1990 et 1999**

Professions du noyau central	Code PCS	Année 1999				Année 1990				Evolution moyenne Annuelle 1990-1999 %	
		Bourgogne		France		Bourgogne		France		Bourgogne	France
		Total	Poids Métier %								
Artisans d'art	2142	364	0,06	13 542	0,06	274	0,04	10 500	0,05	Stabilité	2,9
Ouvriers d'art	6392	365	0,06	16 800	0,07	336	0,05	17 400	0,08	Stabilité	Stabilité
Total des deux PCS		729	0,12	30 342	0,13	610	0,10	27 900	0,13	Stabilité	0,9
Total population active occupée en Bourgogne		624 560	100,00	23 050 566	100,00	616 167	100,00	22 270 218	100,00	0,2	0,4

C2R – centre régional de ressources

Source : INSEE – RP (recensement de la population) 1990 et RP 1999 au lieu de résidence, sondage au quart (Concernant le RP 1999, les communes de Bourgogne ont fait l'objet d'un sondage au quart : il s'agit donc d'estimer la valeur de la population à partir de notre échantillon.)

En 1999, le noyau central des professions des métiers d'art (artisans et ouvriers d'art) est composé de 729 actifs alors qu'en 1990 ce noyau représentait 610 actifs. L'évolution de ces deux métiers, en Bourgogne, depuis 1990, n'est statistiquement pas significative ; on conclut à une stabilité.

## 2.2 LE POIDS DES FEMMES ET DES JEUNES EN 1999 EN BOURGOGNE

Professions du noyau central	Code PCS	Total	Poids des femmes %	Poids des jeunes 16-25 ans %	26-39 ans %	40-49 ans %	50 ans et plus
Artisans d'art	2142	364	26,1	4,4	25,5	33,2	36,8
Ouvriers d'art	6392	365	41,9	17,0	34,5	29,0	19,5
Total des deux PCS		729	34,0	10,7	30,0	31,1	28,1
Total population active occupée en Bourgogne		624560	44,1	9,5	38,2	30,4	21,9

C2R – centre régional de ressources

Source: INSEE - RP1999<sup>5</sup> au lieu de résidence, sondage au quart

Les métiers d'art sont essentiellement masculins surtout pour les métiers d'artisans d'art (73,9 % d'hommes pour 26,1 % de femmes).

La moyenne d'âge de la population exerçant ces métiers est comprise entre 26 et 50 ans. Les jeunes de 16-25 ans sont très peu présents chez les artisans d'art. En revanche, leur représentation est significative chez les ouvriers d'art.

<sup>5</sup> \* Concernant le RP 1999, les communes de Bourgogne ont fait l'objet d'un sondage au quart : il s'agit donc d'estimer la valeur de la population à partir de notre échantillon. On définit un intervalle de confiance pour chacun des effectifs (valeurs estimées) du tableau.

## 2.3 NOMBRE D'ENTREPRISES DES METIERS D'ART EN BOURGOGNE

NOMBRE D'ENTREPRISES ET LISTE DE CODES NAFA DANS LE NOYAU CENTRAL,  
LA PREMIERE ET LA DEUXIEME PERIPHERIE DES ACTIVITES METIERS D'ART EN  
BOURGOGNE

Famille	NAFA	Intitulé	Noyau central	1 <sup>ère</sup> périphérie	2 <sup>ème</sup> périphérie
Arts graphiques	22.2J-A	Graphisme décoration	55		
	22.2E-Z	Reliure et finition			13
	21.2L-Z	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton			7
	22.2C-A	Imprimerie de labeur			117
	22.2C-B	Sérigraphie de type imprimerie			32
	22.2J-B	Activités graphiques n.c.s			23
Bijouterie, Joallerie, Orfèvrerie	36.2C-Z	Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie	44		
	35.5Z-Z	Horlogerie	10		
	52.7F-Z	Réparation de montres, horloges et bijoux		109	
Bois	36.1K-A	Finition de meubles en bois	28		
	36.1K-D	Restauration et réparation de meubles	83		
	36.1K-B	Encadrement		37	
	36.1J-B	Fabrication de meubles divers		10	
	36.1J-A	Fabrication de meubles en rotin		1	
	36.1A-B	Fabrication de sièges d'ameublement		26	
	20.5A-Z	Fabrication d'objets divers en bois		77	
	36.1G-Z	Fabrication de meubles meublants			291
Cuir	36.6E-E	Taxidermie	14		
	19.2Z-A	Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie	14		
	19.2Z-B	Gainerie	0		
	19.3Z-D	Fabrication chaussures et bottes sur mesure	1		
	18.3Z-Z	Industrie des fourrures		6	
	18.2J-F	Fabrication de gants en cuir		0	
	19.2Z-C	Sellerie		15	
	18.1Z-Z	Fabrication de vêtements en cuir			2
	19.1Z-Z	Apprêt et tannage des cuirs			1
Divers	92.3A-P	Restauration d'objets d'arts	26		
	36.6E-A	Fabrication de bougies et allumettes		2	
	36.5Z-Z	Fabrication de jeux et jouets		23	
	20.5C-B	Fabrication d'objets en liège		1	
	36.6E-D	Fabrication d'articles de fumeurs		0	
	20.5C-A	Vannerie sparterie travail de la paille		6	
	36.6E-C	Fabrication d'articles de Paris, d'arts ou religieux			21
	45.4J-D	Peinture en lettres sur bâtiments			0
Facture instrumentale	36.3Z-C	Fabrication d'autres instruments de musique	11		
	36.3Z-B	Facteur d'orgues	12		
	36.3Z-A	Lutherie	10		
Luminaires	31.5C-B	Fabrication d'abat-jour		5	
	31.5C-A	Fabrication de luminaires		14	
Tradition	92.7C-P	Maréchalerie	52		
	19.3Z-A	Fabrication de sabots	1		
	20.4Z-B	Tonnellerie	13		

NOMBRE D'ENTREPRISES ET LISTE DE CODES NAFA DANS LE NOYAU CENTRAL,  
LA PREMIERE ET LA DEUXIEME PERIPHERIE DES ACTIVITES METIERS D'ART  
EN BOURGOGNE

Famille	NAFA	Intitulé	Noyau central	1 <sup>ère</sup> périphérie	2 <sup>ème</sup> périphérie
Métal	28.7L-A	Dinanderie	2		
	36.2A-Z	Fabrication de monnaies et médailles	0		
	28.6A-Z	Fabrication de coutellerie		2	
	28.3C-C	Autres travaux de chaudronnerie			46
	28.4A-Z	Forge, estampage, matricage			20
	28.5A-Z	Traitement et revêtement des métaux			41
	28.6F-Z	Fabrication de serrures et de ferrures			11
	28.7N-Z	Fabrication de petits articles métalliques			5
	28.7P-Z	Fabrication d'articles métalliques n.c.a			40
Pierre	26.7Z-Z	Travail de la pierre		141	
Terre	26.2A-Z	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	82		
	26.3Z-Z	Fabrication de carreaux en céramique			2
	26.4A-Z	Fabrication de briques			1
Textile	17.3Z-Z	Ennoblement textile	10		
	17.5A-A	Fabrication de tapis à la main	0		
	17.4B-A	Fabrication de tapisserie à la main	0		
	17.5G-B	Fab. dentelle, broderie, tulle et guipure à la main	2		
	18.2C-A	Modélisme – stylisme	5		
	18.2J-C	Modiste	2		
	17.5G-A	Fabrication de rubans, tresses, passementeries		7	
	36.1A-C	Tapissierie de sièges		11	
	36.1K-C	Tapissierie décoration		103	
	18.2C-B	Fabrication de vêtements féminins sur mesure		65	
	18.2C-C	Fabrication de vêtements masculins sur mesure		5	
	18.2C-D	Chemiserie sur mesure		3	
	18.2C-E	Fabrication de gaines, corsets et autres vêtements sur mesure		1	
	18.2J-D	Fabrication d'écharpes, cravates, foulards		1	
	17.7C-A	Tricotage à la main			9
	36.6E-C	Fabrication d'accessoires du vêtements			2
Verre	26.1J-A	Fabrication de vitraux	11		
	26.1E-B	Soufflage de verre	4		
	26.1E-C	Taille de verre et de cristal	4		
	26.1C-B	Fabrication de petite miroiterie			3
	26.1E-A	Fabrication de verre creux ou autres verres			3
	26.1A-Z	Fabrication de verre plat			0
Patrimoine	26.6L-A	Fabrication de cheminées décoratives		4	
	20.1A-B	Fabrication de parquets, moulures et baguettes			5
	20.3Z-Z	Fabrication de charpentes et de menuiseries			74
	26.4B-Z	Fabrication de tuiles			0
	26.6L-B	Fab. d'éléments décoratifs en béton ou en plâtre			0
	45.2J-A	Travaux de couverture			203
	45.2V-Z	Travaux de maçonnerie générale			1827

C2R – centre régional de ressources

Source CRM Bourgogne

D'après INSEE – SIRENE / Répertoire SIRENE de l'artisanat 2001 (données au 1<sup>er</sup> janvier 2002)

Des métiers structurés dans des branches professionnelles disposent d'indicateurs socio-économiques que l'on ne retrouve pas dans les métiers d'art, d'où la difficulté de connaître avec précision les débouchés de ces métiers et leur importance économique. Dans l'artisanat, comme dans le reste de l'économie, l'emploi non salarié est assez mal connu.

#### La nécessité d'une méthodologie commune

Le ministère de l'artisanat a mis en œuvre au cours de ces dernières années, en partenariat avec les régions, des programmes régionaux en faveur des métiers d'art. Le constat a été fait qu'il n'y avait pas de méthodologie statistique commune entre les programmes régionaux, ce qui empêche d'exploiter complètement ces données. Le ministère a donc mis au point une méthodologie pour son étude « Portrait des entreprises des métiers d'art <sup>6</sup> » et a souhaité que les études régionales et locales soient conduites selon cette même méthodologie pour une meilleure connaissance de ce secteur. Le CESR a donc repris cette méthodologie qui repose sur une répartition des entreprises des métiers d'art selon un noyau central, une première et une deuxième périphérie.

« La définition du noyau central des activités relevant des métiers d'art a consisté à retenir dans leur totalité les secteurs d'activité pour lesquels les métiers d'art représentent la majeure partie du secteur. Il englobe 28 codes NAFA (Nomenclature d'activités françaises de l'artisanat) - (déploiement de la nomenclature NAF (Nomenclature d'activités françaises) pour l'artisanat. « Cette solution se heurte à certaines limites. Tout d'abord, on se borne aux activités artisanales »... et on exclut « des secteurs importants comme les activités liées au patrimoine car elles sont minoritaires dans leur secteur d'activité (le bâtiment pris dans son ensemble). C'est pourquoi ont été définies, dans le cadre de l'étude :

- une première périphérie englobant 27 secteurs qui contiennent une part importante d'entreprises exerçant un métier d'art mais qui ne sont pas majoritaires dans leur code,
- une deuxième périphérie, contenant 29 secteurs pour lesquels la proportion d'entreprises métiers d'art est encore plus faible.

Quel que soit le périmètre retenu, le dénombrement des « entreprises métiers d'art » pêche, soit par excès, soit par défaut, puisque l'on ne peut que garder ou écarter un code d'activité dans son intégralité ».

## 2.4 LES CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES DES METIERS D'ART EN BOURGOGNE

En Bourgogne, la chambre régionale de métiers répertorie 538 entreprises des métiers d'art et du patrimoine dans sa base de données des métiers d'art et du patrimoine établie sur la base du volontariat.

Si ces entreprises sont principalement orientées vers la restauration patrimoniale et relativement peu vers la création, à la différence d'autres régions, il n'existe pas de prédominance d'un secteur et l'ensemble des activités relevant de la nomenclature SEMA des métiers d'art sont représentées.

<sup>6</sup> Portrait des entreprises des métiers d'art – Entreprises en bref n°7 – études et statistiques – avril 2002 – Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Toutefois, trois le sont particulièrement puisque :

- 1/3 relève du secteur du bois : ébénisterie, tournage sur bois, facture d'instruments de musique, mobilier, chaises, tapisserie, décoration,
- 1/5 relève du secteur de la céramique, particularité de la Bourgogne (avec les sites de Saint-Amand en Puisaye, Nevers, Saône-et-Loire...),
- le secteur de la pierre est également bien représenté : métiers de la restauration du patrimoine bâti, tailleur de pierre, sculpteur sur pierre.

80 % de ces entreprises sont inscrites en nom propre, ce qui reflète la réalité d'un secteur très fragmenté (76 % n'ont aucun salarié, 21 % ont de 1 à 2 salariés avec éventuellement un apprenti, 3 % ont de 8 à 11 salariés). En revanche, on recense notamment dans le secteur des métiers du patrimoine, quelques entreprises à très forte valeur ajoutée.

La répartition de ces entreprises entre les quatre départements de la région est relativement homogène.

La situation de l'emploi dans quelques secteurs, parmi les mieux représentés en Bourgogne, sera examinée ci-dessous : la céramique, la pierre et la facture instrumentale.

#### 2.4.1 Les emplois de la céramique

La filière potière représentait en 1992<sup>7</sup>, sur l'ensemble du territoire du Pays de Puisaye-Forterre, 12 entreprises (dont 9 à Saint-Amand en Puisaye et 3 à Saint-Sauveur en Puisaye), 134 salariés (dont 90 à Saint-Amand en Puisaye et 44 à Saint-Sauveur en Puisaye). A ces entreprises, il convient d'ajouter les ateliers des artistes et artisans qui travaillaient dans le domaine de la poterie artistique et décorative ce qui portait l'effectif total à un peu plus de 150 personnes.

Les entreprises de la terre répertoriées dans le tableau ci-dessus sont au nombre de 82 dans le noyau central (en 2000) ce qui représente le deuxième secteur, presque à égalité en nombre d'entreprises après les 83 entreprises de restauration de meubles.

D'autres sites potiers existent en Bourgogne, notamment en Saône-et-Loire. Ils n'ont pu, faute de temps, être intégrés à cette étude mais ils devront être pris en compte en cas d'étude complémentaire ultérieure.

#### 2.4.2 Les emplois de la pierre

La pierre représente un secteur important de l'activité bourguignonne. Premier bassin français d'exploitation de pierre calcaire avec 50 carrières exploitées dans ses quatre départements, la Bourgogne regroupe tous les savoir-faire des métiers de la pierre : carrier, façonnier, tailleur de pierre, lavier, sculpteur. Plus de 1 500 personnes travaillent dans ce secteur, sans que l'on puisse faire la part de ceux, sans doute beaucoup moins nombreux, qui travaillent dans les métiers artisanaux et artistiques.

#### 2.4.3 Les emplois de la facture instrumentale

La facture instrumentale est particulièrement active et renommée dans la région où le secteur est en expansion : 31 facteurs d'instruments œuvraient en Bourgogne en 1997, ils sont 37 aujourd'hui.

---

<sup>7</sup> Cf. Schéma de développement de la filière potière en Puisaye nivernaise – juillet 2002.

Certains travaillent pour l'Europe entière et 5 ou 7 d'entre eux sont uniques en Europe. Avec 7 % de la population des 538 entreprises des métiers d'art, ils représentent une force, qui s'est montrée capable en 1999 de rassembler les facteurs de toute l'Europe pour un colloque à Cluny. Une partie se rassemble au sein de la FIB (fédération de la facture instrumentale en Bourgogne).

Les clients de ces métiers sont :

- les praticiens de la musique : les enseignants et les élèves des 202 écoles de musique bourguignonnes,
- les musiciens professionnels,
- les ensembles amateur et professionnels de musique ancienne ou traditionnelle,
- les collections publiques d'instruments anciens (600 instruments sont répartis sur 35 à 40 villes en Bourgogne). Le cas du Salon de musique du musée de Varzy est exemplaire. Il propose, après restauration de la collection d'instruments anciens, une présentation idéale avec exemples sonores et production d'un disque consacré à la Serinette.

#### 2.4.4 Un exemple d'atelier dans la Nièvre

L'exemple d'un atelier implanté en milieu rural éclaire la manière dont un artisan d'art peut vivre et vivre bien dans la région. Jean-Claude Duplessis, ornemaniste<sup>8</sup> et maître d'art, bien qu'installé dans un petit village de la Nièvre (Raveau), travaille très peu pour le marché local mais beaucoup à Paris et avec les autres régions de France et l'étranger, soit en sous-traitance, soit avec des particuliers grâce à son site Internet. L'entreprise travaille avec les monuments historiques et les collectivités locales. Il y a un marché : il reçoit dix à quinze fax par jour et refuse du travail à cause des délais. Il n'estime pas utile d'être dans une grande ville. Quatre ou cinq ornemanistes seulement exercent en France dont une usine concurrente à Paris qui emploie soixante-dix personnes.

L'entreprise compte sept personnes et pourrait avoir quatre fois plus de salariés mais il est très difficile de trouver de la main d'œuvre qualifiée. Le métier d'ornemaniste comporte au moins quinze métiers : dessin, sculpture, estampage... L'équipement de l'atelier n'est pas moderne car les machines sont coûteuses mais l'essentiel est le travail manuel. Le savoir-faire compte plus que l'outil. Pour J-C Duplessis, la première vertu de l'artisan est la passion, la deuxième le courage.

## 2.5 LE MARCHE DE L'EMPLOI

La capacité du secteur en terme d'emplois n'est pas importante. Le gisement n'est pas appelé à se développer. Les entreprises sont, pour 80 % environ d'entre elles, de très petites entreprises (TPE) voire des ateliers unipersonnels : la plupart des artisans travaillent seuls. Les débouchés sont donc peu nombreux. La reprise d'entreprises artisanales s'effectue le plus fréquemment par transmission de père en fils. Il y a un fort taux de disparition d'entreprises quand l'artisan part en retraite. Il n'y a, cependant, pas d'étude sur la transmission d'entreprises des métiers d'art.

Si certaines entreprises artisanales dégagent un bénéfice substantiel, ce n'est pas le cas le plus fréquent. Il faut en effet savoir que leur production ne peut généralement pas être vendue au coût de revient tant le nombre d'heures pour réaliser une pièce est important. Ce qui explique que beaucoup d'artisans d'art ne peuvent s'octroyer qu'un revenu très faible. La situation de ces entreprises évolue de plus rapidement. Beaucoup d'entreprises créées par des artistes libres naissent et disparaissent très vite, contraignant leur créateur à recourir au RMI.

A titre d'exemple, l'engouement pour les musiques traditionnelles dans le Morvan a conduit à une explosion du marché pour les facteurs d'instrument (vielle à roue, cornemuse) mais ils connaissent maintenant une crise. De nombreux facteurs d'instruments rares ne peuvent vivre que grâce au métier

---

<sup>8</sup> L'ornemaniste réalise des ornements en métal repoussé

de leur conjoint. Pour survivre, la diversification s'impose pour ces métiers rares : le facteur d'instrument se voit souvent contraint de faire de la restauration de maroquinerie.

L'artisan d'art peut cependant avoir une influence positive sur la vie économique locale. En témoigne l'explosion du marché de la cornemuse en Bourgogne qui a généré un renouveau de la pratique amateur ainsi que des flux touristiques ayant des répercussions économiques positives (Anost revit grâce à sa fête de la vielle qui remplit ses hôtels et ses commerces).

## 2.6 POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT REGIONALES

Sous l'impulsion du Préfet BAREL, une convention cadre, signée le 30 mai 1996 entre l'Etat, le Conseil régional, la SEMA et la chambre régionale de métiers en présence de Jean-Pierre RAFFARIN, Ministre des PME, du Commerce et de l'Artisanat, a défini un programme pluriannuel de développement des métiers d'art pour la période 1994-1998, autour de 4 objectifs :

- permettre le développement des entreprises du secteur,
- favoriser l'insertion de ces entreprises dans l'économie régionale,
- adapter la formation initiale et continue en vue de favoriser la transmission des savoir-faire,
- promouvoir le secteur au travers de manifestations régionales et de la mise en place d'une politique de commercialisation.

Un bilan de ce travail pluriannuel a été dressé à la fin du contrat de Plan 1994-1999, piloté par la direction régionale du commerce et de l'artisanat (DRCA), avec le concours des autres services de l'Etat concernés (rectorat, DRAC, DRE, DRT) et du conseil régional, et de l'ensemble des acteurs : délégués SEMA dont le réseau a été intégralement renouvelé, réseau des chambres de métiers. A l'issue de ce travail, deux axes principaux ont été réaffirmés :

- le développement du marché des métiers d'art auprès du grand public,
- l'accès à la connaissance de ces métiers et de leurs formations auprès des jeunes.

L'exigence de coopération entre les différents acteurs a été réaffirmée.

Dans cette optique, le contrat de progrès, signé le 25 septembre 2001 entre l'Etat, le conseil régional et le réseau des chambres de métiers conditionne les soutiens financiers attribués au titre du programme de développement des métiers d'art aux objectifs répondant aux priorités dégagées dans le cadre du bilan. Le programme de développement des métiers d'art animé par la chambre régionale de métiers pour les années 2002 et 2003 propose notamment :

- de renforcer l'utilisation de la base de données pour diffuser aux entreprises l'ensemble des informations relatives à la formation et aux manifestations commerciales et faciliter leur mobilisation dans le cadre des projets de développement territoriaux,
- de favoriser l'accès des entreprises aux grandes manifestations commerciales en organisant des participations collectives à des manifestations d'envergure nationale et régionale,
- enfin, dans le cadre du travail de développement des filières de commercialisation, la chambre régionale de métiers proposera depuis son site, un accès direct aux sites des artisans d'art de Bourgogne. On évalue à une centaine le potentiel des entreprises concernées.

Bien que certains métiers d'art suscitent l'intérêt des personnes en recherche d'emploi et notamment des femmes, la viabilité économique et la pérennité de ces métiers artisanaux reposent sur une évolution des pratiques traditionnelles, tant au plan de la commercialisation qu'au plan de la nature et des caractéristiques des prestations fournies.

C'est en ce sens que des actions ont été organisées en 2002 dans le cadre du programme régional de développement des métiers d'art :

- acquisition/application de bonnes pratiques commerciales et promotion à l'étranger,
- soutien à la création et à l'intégration de nouvelles techniques de production au sein des organismes de formation,
- modernisation du réseau d'information et d'orientation sur ces métiers auprès des jeunes en collèges, lycées et universités, et refonte des formations actuelles à ces métiers artisanaux fragilisés.

## 2.7 EMERGENCE DE POLITIQUES LOCALES

Parallèlement et corrélativement à cette structuration du réseau, les métiers d'art font l'objet d'un intérêt croissant auprès des acteurs locaux, qui se traduit par l'émergence de projets significatifs pour la Bourgogne.

En milieu rural, le projet de Charte du Pays du Nivernais Morvan mentionne comme un axe majeur l'émergence de Lormes « Cité des métiers d'art ». L'objectif est de favoriser l'implantation pérenne d'artisans d'art pour développer l'attractivité touristique en leur proposant des locaux adaptés. A terme, l'arrivée de ces entreprises devrait contribuer à la reconstitution des alignements commerciaux de la cité. D'ores et déjà, il existe un lieu de commercialisation permanent, situé au cœur de la ville et en 2001, l'association des commerçants locaux a créé une manifestation estivale. La direction régionale du commerce et de l'artisanat travaille actuellement à l'élargissement de ce programme à l'ensemble du Pays et à la professionnalisation de sa communication afin d'optimiser les effets de cette ambitieuse stratégie.

La Charité-sur-Loire, dont le tissu commercial fonctionne encore comme un bourg d'appui, doit s'adapter à l'influence croissante de l'agglomération neversoise. La captation d'un flux touristique complémentaire, structuré autour de son patrimoine architectural constitue un axe d'adaptation. D'ores et déjà, le projet de « Cité du Livre » a permis la réoccupation d'une dizaine de pas-de-porte par des bouquinistes, libraires et relieurs. Ce projet a fait l'objet d'un soutien au titre du FISAC en 2001 pour la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle de réorganisation du centre urbain pour répondre à cette évolution.

Les artisans d'art du Charolais-Brionnais sont parvenus à développer de fructueuses mises en réseaux en travaillant de concert avec les acteurs du tourisme local à la création de circuits des artisans d'art, en synergie avec le circuit des églises romanes et les structures d'accueil touristique.

Le schéma de développement de la filière potière en Puisaye nivernaise, qui doit être annexé au contrat de Pays de Puisaye-Forterre, a pour objectif de faire de la filière potière et notamment par ses aspects culturels et touristiques, une source et une force de développement local. Les objectifs sont d'accroître le flux de visiteurs en faisant de la poterie un pôle d'attraction culturel et touristique, de valoriser la création locale et de favoriser le renouvellement des acteurs de la filière potière et l'innovation, en renforçant notamment le CNIFOP. L'obtention du label Ville et Métiers d'art par la Ville de Saint-Amand en Puisaye est une reconnaissance de l'ambition du projet porté par l'ensemble des acteurs locaux soutenus par le conseil général.

En milieu urbain, les projets de restructuration des centres villes à Nevers, Beaune, Chalon-sur-Saône, Sens et bientôt Dijon, intègrent tous les métiers d'art comme un facteur d'animation et d'attractivité valorisant, susceptible de renforcer leur identité patrimoniale et culturelle.

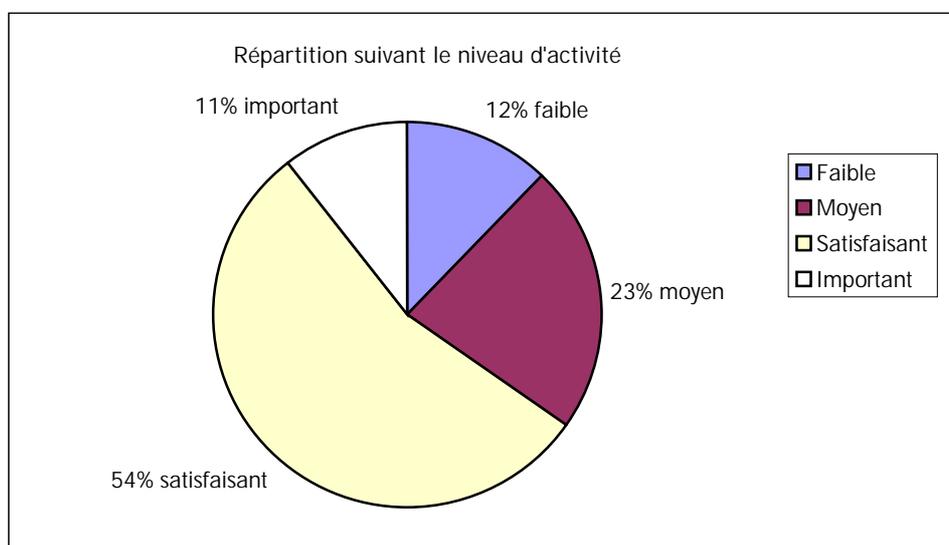
En conclusion de ce chapitre sur l'emploi, le secteur des métiers d'art ne représente pas un poids économique notable pour la région. Si le nombre d'emplois est stable de 1990 à 1999, il reste peu important : 610 en 1999. Le nombre d'entreprises est peu élevé : 538 en 2002. En outre, elles présentent souvent une fragilité importante.

Trois familles sont bien présentes : le bois avec l'ébénisterie et la facture instrumentale, particulièrement renommée, la pierre -la Bourgogne étant le premier bassin français d'exploitation de pierre calcaire- et la céramique, grâce aux sites de Saint-Amand en Puisaye et de Saône-et-Loire.

## 2.8 LE POINT DE VUE DES ENTREPRISES SUR LES CAPACITES D'EMPLOI DES METIERS D'ART

Les entreprises ont été interrogées par la Section « Culture et techniques d'information et de communication » du CESR, par le biais du questionnaire ou directement par auditions, sur les capacités d'emploi des métiers d'art en Bourgogne, au regard, entre autres, de leur niveau d'activité ou de leurs besoins d'embauche.

### 2.8.1 Le niveau d'activité des métiers d'art et son dynamisme



Le niveau d'activité des métiers d'art semble relativement important. Plus de 6 professionnels interrogés sur 10 (65 % exactement, soit 43 entreprises) considèrent que leur activité est soit satisfaisante (54 % d'entre eux), soit importante (11% d'entre eux). Seuls 15 (soit 23 %) l'estiment moyenne, et 8 (12 %) faible.

Parmi ces derniers se trouvent tout de même 3 entreprises au métier à vocation artistique (créateur de laques, céramiste et céramiste d'art), deux tailleurs de pierre, un sculpteur, un tourneur sur bois et une étalagiste décoratrice.

L'extrême diversité des réponses apportées dans chaque famille de métier complique toute tentative de dégager de grandes tendances. Le développement suivant ne se base que sur une appréciation subjective des seules réponses reçues du questionnaire et ne constitue absolument pas un panorama fiable du niveau d'activité des métiers d'art en Bourgogne. Il pourrait donc avantageusement être complété par une étude, plus rigoureuse, du chiffre d'affaires des entreprises concernées.

Selon l'enquête, les secteurs les plus actifs restent ceux associés à la restauration, qu'elle soit de meubles (cinq professionnels sur six évaluent leur activité satisfaisante), d'objets d'arts (deux professionnels sur huit considèrent que leur activité est importante, cinq qu'elle est satisfaisante), de vitraux (deux pensent qu'elle est satisfaisante, un qu'elle est importante, un qu'elle est moyenne) ou enfin du patrimoine bâti (où l'activité est majoritairement satisfaisante, voire importante pour deux entreprises). Il ne faut surtout pas oublier, ce qui pourrait sembler surprenant au premier abord, le secteur de la tradition, extrêmement vivace dans la région, avec le sabotier, dont l'activité semble florissante (elle est décrite comme satisfaisante) et surtout, le tonnelier, qui, devant les nombreux débouchés offerts dans la région, doit répondre à une demande importante.

Inversement, les entreprises à faible production se trouvent plutôt dans les secteurs de la pierre (deux professionnels qualifient leur activité de faible, ce constat étant à relativiser, les deux autres réponses évoquant une activité satisfaisante), du textile (en ce qui concerne l'étagiste, décoratrice) et de la terre (situation qui concerne entre autres les céramistes).

Les autres secteurs parlent plutôt de niveau d'activité moyen.

#### - Evolution de l'activité des entreprises des métiers d'art de l'échantillon

Plusieurs réponses exprimées nous confortent dans l'idée que le secteur des métiers d'art fait preuve d'un indéniable dynamisme. Selon l'enquête une nouvelle fois, l'activité de ces métiers en Bourgogne semble globalement évoluer à la hausse, comme en témoignent les 29 professionnels (soit 45 % de la population interrogée) qui ont répondu dans ce sens. Un peu plus d'un quart des personnes considèrent qu'elle est constante (19 entreprises), un cinquième qu'elle est fluctuante (12 entreprises) et seulement cinq, soit 8 %, qu'elle est en baisse.

Tout en réitérant les remarques faites précédemment, on peut tout de même constater que, de nouveau, les secteurs de la restauration sont les plus dynamiques, rassemblant la majorité des réponses faisant état d'une activité en hausse. Rajoutons les secteurs de la tradition (tonnelier et sabotier constatant un accroissement de leur activité), du textile (l'étagiste-décoratrice, malgré une faible activité, la considère comme en hausse), et du métal (deux réponses sur trois dans ce sens).

Parmi les cinq professionnels qui perçoivent une baisse de leur activité se trouvent un tourneur sur bois, deux bijoutiers, un céramiste d'art et un tailleur de pierre.

Un autre chiffre vient confirmer cette impression de dynamisme. Il concerne les deux tiers (68 %) des personnes interrogées qui éprouvent le besoin de changer pour suivre l'évolution du marché. Cette situation est surtout visible dans les domaines de la bijouterie, de la facture instrumentale et du métal, où tous les professionnels qui ont répondu souhaitent s'adapter, de même que le sabotier, et dans une moindre mesure, dans la restauration d'objets d'art (cinq sur sept), du patrimoine (huit sur douze) et dans le secteur de la terre (trois sur quatre). Ceci est beaucoup moins flagrant dans les domaines du bois et du verre (seule la moitié des réponses positives). Inversement, l'évolution n'est pas envisagée dans les secteurs de la pierre, du textile (une seule réponse dans ce sens dans chaque secteur) et pour le tonnelier.

Trois raisons sont couramment invoquées pour justifier cette volonté de changement. La première consiste en une constante recherche d'amélioration de la satisfaction de la clientèle de plus en plus exigeante, qui peut passer par la diversification des produits mis en vente (bijouterie, métal, textile, patrimoine), l'accroissement ou l'amélioration des outils de production (utilisation plus massive de l'informatique (DAO : Dessin Assisté par Ordinateur) pour le métal, automatisation des tâches pour la taille de pierre pratiquée au sein du secteur de restauration du patrimoine bâti), l'amélioration des prestations facturées (surtout dans les domaines de la restauration ou de la terre, qui fait face à des commandes personnalisées) ou comme le propose un restaurateur de vitraux, l'embauche d'un associé plus jeune, mieux à même de « répondre aux besoins actuels plus modernes dans le secteur de la création ».

La seconde raison porte sur la recherche continue de nouveaux marchés, via le démarchage, la publicité, la prospection des clients potentiels... Cet argument est surtout mentionné dans les secteurs de la bijouterie et de la facture instrumentale.

Enfin, l'adaptation à l'évolution du marché peut prendre la forme d'un perfectionnement de la formation reçue. Ceci s'applique parfaitement aux métiers de la restauration d'objets d'arts et de la facture instrumentale. De nombreux professionnels de ces secteurs ont effectivement émis le souhait de parfaire leur formation, via des stages auprès des spécialistes, la formation continue... pour maîtriser les nouvelles techniques qui occupent une place importante dans leur métier et qui évoluent rapidement (évolution des systèmes informatiques et numériques pour le facteur d'orgues, nouvelles technologies...), ou pour améliorer leurs compétences artistiques (cas de la bijouterie).

Bien que travaillant de manière traditionnelle avec des outils et des matériaux souvent connus et utilisés depuis très longtemps, les artisans d'art, surtout dans le domaine de la communication, ont adopté les nouvelles technologies. Ainsi, ils sont de plus en plus nombreux à avoir un site internet et à réaliser grâce à lui une partie de leur chiffre d'affaires.

## 2.8.2 Etat de la commande publique

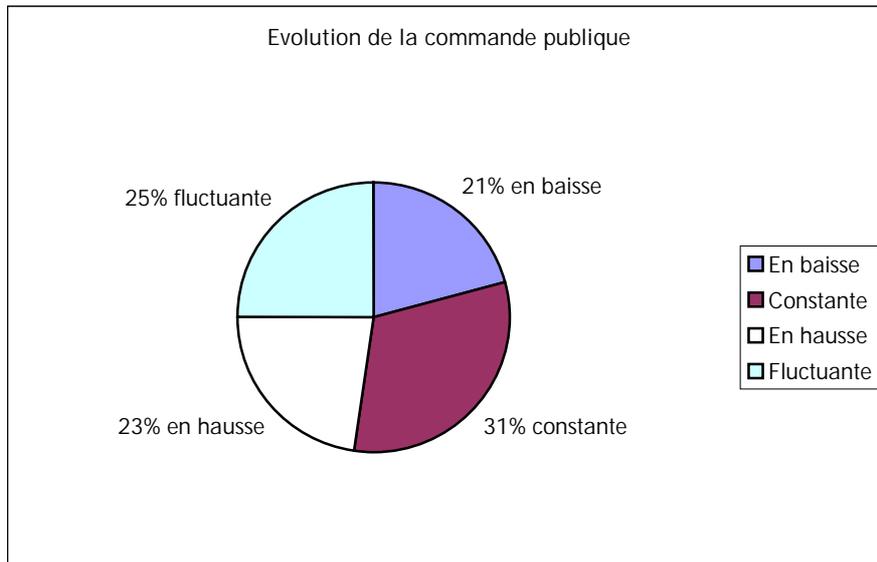
L'activité des métiers d'art est très loin de reposer entièrement sur la commande publique. Seules 13 entreprises sur 61 ayant répondu (21 %) évaluent la proportion de la commande publique à plus de 50 % de leur activité.

De même, d'un point de vue global, la moyenne de la proportion de la commande publique parmi les entreprises des métiers d'art interrogées, selon les professionnels (statistique donnée ici à titre indicatif, car n'ayant pas grande signification) avoisine les 25 %.

Les secteurs de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie (commande totalement privée pour six professionnels sur sept), du bois, du métal, de la pierre, du textile et de la tradition et les divers artistes sont, comme on pouvait s'y attendre, majoritairement portés par la commande privée.

La situation est inverse pour les secteurs de la restauration de vitraux et de la facture instrumentale, tous les professionnels de ces deux secteurs évaluant la proportion de la commande publique à plus de 50 % de leur activité.

En revanche, le constat est plus nuancé pour les deux autres familles. En effet, seules trois entreprises des métiers de restauration d'objets d'arts sur les sept ayant répondu et quatre entreprises de restauration du patrimoine bâti sur dix sont majoritairement guidées par la commande publique.



Au cours de ces cinq dernières années, si l'on en croit l'enquête, cette commande publique est majoritairement restée constante, comme le souligne un tiers des sondés (15 personnes). Un quart (12 personnes) estime qu'elle a fluctué, 23 % (11 personnes) qu'elle s'est accrue et un cinquième (10 personnes) qu'elle a chuté. L'extrême variété des réponses empêche pourtant de conclure de façon précise.

Si l'on restreint l'analyse aux secteurs majoritairement guidés par la commande publique (surtout restauration de vitraux et facture instrumentale), on s'aperçoit que cette dernière est majoritairement constante, que ce soit dans les domaines du verre (trois réponses sur cinq dans ce sens), de la restauration du patrimoine bâti (cinq réponses sur dix) et pour le luthier, et plutôt fluctuante dans le domaine de la restauration d'objets d'art (quatre réponses sur huit) et pour la facture d'orgues.

Notons pour finir que les deux professionnels du textile qui ont répondu estiment que cette commande publique est en baisse, alors même que celle-ci ne représente que moins de 5 % de leur activité.

Parmi les professionnels auditionnés par la Section, le luthier et l'ébéniste présents travaillent surtout pour une clientèle privée. L'ornemaniste travaille aussi bien pour des particuliers que pour des collectivités publiques, les gros chantiers sur lesquels il intervient lui arrivent surtout par sous-traitance. Quant au restaurateur de tableaux, ses commandes lui viennent principalement des collectivités publiques et dépendent très souvent des subventions espérées.

Des aides de l'Etat existent mais la Région ne possède aucune ligne budgétaire pour aider une petite commune à restaurer son patrimoine mobilier protégé au titre des monuments historiques ou non protégé (tableaux, sculptures, orfèvrerie, tissus...).

Certes, le département de l'Yonne surtout et celui de Saône-et-Loire subventionnent la restauration d'objets mobiliers propriété des communes mais l'aide du département de la Côte-d'Or est faible et celle de la Nièvre inexistante. Dans ces conditions, il est particulièrement difficile aux restaurateurs de survivre.

Pour Armand Gonneaud, président de l'Union régionale CAPEB Bourgogne : « le patrimoine, au sens propre « l'héritage du père », c'est la cathédrale, le château mais aussi le moulin, la ferme... Qui

décide de ce qui est à restaurer ? Le ministère de la culture pour les monuments historiques. Mais les monuments historiques représentent un marché marginal. Pour le moulin, c'est le client final, qui n'a pas toujours la culture nécessaire. C'est le marché qui déclenche la mécanique. L'information peut contribuer à créer une demande. Les chefs d'entreprise devraient être formés pour informer leurs clients. L'offre de formation existe en Bourgogne : l'AFPA, les Greta constituent un réseau très bien organisé, le nombre de personnes formées dans le bâtiment est supérieur aux besoins. Ce qui manque, c'est le client. »

### 2.8.3 Les besoins du marché en professionnels : la capacité d'emploi

Si l'on se base sur les réponses au questionnaire du CESR, le métier d'art a de l'avenir en Bourgogne. Un nombre impressionnant de 61 professionnels sur les 67 ayant répondu, soit 91 %, estiment en effet que leur métier a de l'avenir.

Seuls six professionnels pensent le contraire. Parmi ces derniers figurent tout de même trois professionnels du bois. On y retrouve deux restaurateurs de meubles, qui estiment que le marché se réduit, et un tourneur sur bois, très pessimiste quant à l'avenir de sa profession, concurrencée par la grande industrie (il envisage même de changer de métier). S'ajoutent à cette liste un tapissier, qui estime qu'il y a de moins en moins de professionnels compétents, un restaurateur de vitraux pour qui l'offre est supérieure à la demande (notons que c'est la seule réponse dans ce sens enregistrée pour ce secteur) et un tailleur de pierre, qui considère que, bien que le discours officiel porte la profession de métier d'art au pinacle, celle-ci n'aurait pas de lendemain florissant.

Inversement, dans tous les autres secteurs, les professionnels sont plutôt optimistes pour le futur de leur métier. Ceci est palpable pour les métiers de la restauration d'objets d'art (en arguant qu'il y a nécessité d'un avenir pour le patrimoine français) et de la tradition.

Le constat est tout de même plus mitigé pour les professionnels de la restauration de vitraux et du patrimoine bâti, pour qui l'avenir est tributaire d'une commande publique soutenue (via le déblocage de crédits pour la culture, par exemple) ou d'une valorisation de leur travail (c'est le cas du paysagiste), ou encore pour les professionnels de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, fortement concurrencés par l'industrialisation massive qui peut pratiquer des prix plus faibles grâce à des coûts de production réduits par la délocalisation de la main d'œuvre dans les pays en développement.

Mais cet optimisme quant à l'avenir n'implique pas forcément l'ambition de créer des emplois.

Les entreprises des métiers d'art semblent être en nombre suffisant en Bourgogne. Effectivement, moins d'un cinquième des sondés (18 %, soit 11 entreprises) imaginent que leur secteur d'activité puisse supporter l'implantation de nouvelles entreprises. Les secteurs de la bijouterie, du métal, du patrimoine bâti, du textile, de la tradition et du verre paraissent complètement saturés, puisque aucune des personnes interrogées n'estime son secteur d'activité capable de supporter l'installation de concurrents.

Des entreprises pourraient éventuellement s'implanter dans les secteurs de la terre (deux réponses dans ce sens, pour un céramiste et le fabricant de tuiles, qui détient la seule tuilerie de Côte d'Or), et surtout du bois (cinq réponses sur quatorze dans ce sens). Reconnaissons tout de même que ce constat peut être relativisé, puisqu'il est compréhensible que certains professionnels ne souhaitent pas voir la concurrence s'installer et ont peut-être répondu dans ce sens à cette question.

En ce qui concerne la situation de l'emploi, on peut naturellement établir des similitudes entre les réponses apportées aux questions concernant la capacité du secteur à supporter l'embauche de salariés et le besoin de recrutement des entreprises. Les proportions de réponses positives avoisinent

dans les deux cas les 50 %. Plus précisément, 55 % des entreprises interrogées souhaiteraient embaucher du personnel.

La répartition des réponses positives dans chaque secteur d'activité est une nouvelle fois assez aléatoire, ce qui complique le traitement des réponses. Il semblerait pourtant que les secteurs pour lesquels les perspectives d'embauche sont les plus intéressantes sont respectivement les secteurs de la fabrication de meubles (ébénisterie), toutes les entreprises interrogées ayant exprimé un besoin de main d'œuvre, de la restauration du patrimoine bâti (huit entreprises sur dix), du verre (quatre entreprises sur six), du métal (deux entreprises sur trois) et, dans une moindre mesure, de la restauration d'objets d'art (cinq entreprises sur huit) et de la restauration de meubles (trois entreprises sur cinq), auxquels il faut ajouter le sabotier. Mentionnons également le secteur de la bijouterie où quatre entreprises sur sept estiment que leur secteur peut supporter l'embauche de nouveaux salariés, alors que trois parmi celles-ci souhaitent embaucher. Les réponses apportées par les entreprises appartenant aux autres secteurs ne font, elles, pas ressortir un réel besoin d'embauche.

Si besoins d'embauche il y a, en revanche, les moyens pour les satisfaire semblent faire défaut. Seuls 12 % des sondés (soit huit personnes) estiment en effet avoir les moyens de recruter du personnel. Plus précisément, sur les 36 entrepreneurs désireux d'embaucher, seuls cinq (soit 14 %) peuvent se le permettre. Deux exercent dans le secteur de l'ébénisterie, deux autres dans la restauration du patrimoine bâti et la cinquième place incombe au sabotier. Remarquons que ces cinq artisans ne travaillent pas seuls et ont un volume d'activité plutôt satisfaisant.

Parmi les autres entreprises susceptibles de recruter, aucune n'en a les moyens. Quelques professionnels ont justifié cet état de fait en mentionnant des problèmes non spécifiques aux métiers d'art comme des problèmes financiers (charges sociales trop élevées et trop rigides), ou encore des démarches administratives trop complexes.

Les professionnels auditionnés vont dans le même sens :

« Les entreprises ne sont pas prêtes à intervenir sur le patrimoine ancien alors qu'il y a un marché, même si ce dernier ne suffit pas pour faire vivre complètement une entreprise » (FFB).

« Une entreprise ne peut vivre uniquement du monument historique ».

Pour Didier CLAIR, de l'entreprise HORY MARCAIS à Dijon, « Vu l'état du patrimoine, on a l'impression que le marché est important mais c'est trompeur, il est bridé par manque de crédits. Les entreprises ont du mal à anticiper leurs travaux à venir car les financements multiples ne sont pas garantis d'une année sur l'autre. Des formations ne peuvent être mises en place que s'il y a des marchés mais il n'y a de marchés que s'il y a des moyens financiers ».

Mais pour un observateur, « à écouter les entreprises, elles ont besoin de personnel qualifié, mais ce personnel une fois qualifié n'est pas embauché car trop cher. Ce dernier, n'ayant pas de débouchés, est amené à créer son entreprise. Mais est-ce qu'il y a un marché pour ces entreprises de métiers d'art ? »

Pour François SCANDOLA de l'association Pierre de Bourgogne à Montbard, « Dans le domaine de la pierre, les difficultés sont nombreuses dans les métiers liés à l'histoire de l'art : il manque des maçons, des poseurs de pierres de taille, des laviors (c'est un métier difficile et mal rétribué), les retraités ne sont pas remplacés ; il n'y a pas de marché ; les matériaux ne sont pas les mêmes selon le département. Le personnel est généralement formé dans l'entreprise. L'association Pierre de Bourgogne met en place en alternance une formation au CAP métiers de la pierre. Mais bien souvent les jeunes qui viennent à la taille de la pierre font une erreur d'orientation car ils viennent pour

l'aspect artistique qui n'est pas le plus important dans le métier. Il faut diversifier, faire plusieurs métiers car l'on a besoin aujourd'hui d'un métier et demain d'un autre ». Enfin, il semble y avoir des ouvertures au moment de la reprise d'entreprises : « Des affaires seront à reprendre dans les années qui viennent : trouveront-elles des professionnels capables d'assurer leur pérennité ? »

Dans un domaine tout autre, celui du livre, Gérard GAUTIER, président du centre régional du livre, s'interroge : « Faut-il instaurer en Bourgogne une filière de reliure et de restauration du livre ? Peut-être. Les grandes bibliothèques municipales, les services d'archives ont des besoins de restauration. Pour l'instant, ce sont des relieurs indépendants qui restaurent. Mais la restauration d'un livre ancien ou d'un manuscrit ancien coûte extrêmement cher (cela peut aller jusqu'à 4 600 €) et les bibliothèques et archives n'auront pas les moyens de faire face à ces dépenses. »

## 2.9 UNE REDISTRIBUTION DES COMPETENCES

La commande publique est l'objet d'une critique en règle dans un article intitulé « Comment sauver le patrimoine de la France »<sup>9</sup>: « Le diagnostic de la Cour des Comptes, dans son rapport au président de la République en 2001, est accablant : « Le ministère de la culture connaît mal son patrimoine... peut-être, plus grave encore : il n'a pas la stratégie d'ensemble destinée à conserver, restaurer, utiliser et valoriser les éléments du patrimoine que lui a confiés l'Etat ». Dans ce contexte, l'appel de Jean-Jacques Aillagon aux collectivités territoriales, au privé et aux entreprises, induit une profonde redistribution des compétences, des responsabilités et aussi des financements liés au patrimoine. »

Sous le titre « Place au privé », l'article se poursuit : « Débordé sur le plan financier par le coût de la gestion du patrimoine, l'Etat en appelle aux fonds privés : concessions, mécénat, fondations et incitations fiscales. Un cocktail de mesures qui devraient doper le marché de l'entretien et de la restauration. Un marché qui emploie déjà 35 000 ouvriers-artisans sur quelques 4 800 chantiers de restauration et 25 000 chantiers d'entretien chaque année en France... »

En somme, le secteur des métiers d'art dans la région est assez vivace et semble en majorité prêt à embaucher, mais n'en a pas les moyens. Il faut tout de même reconnaître que la capacité d'emploi reste très faible, les entreprises étant de petite taille et de faible rentabilité.

<sup>9</sup> Le Moniteur du 13 septembre 2002

### 3 L'OFFRE DE FORMATION

#### 3.1 LES FORMATIONS INITIALES SOUS STATUT SCOLAIRE EN 2002 EN BOURGOGNE

Elles ont été répertoriées par le centre de ressources régional de Bourgogne (C2R) sous la forme des tableaux ci-dessous.

Nom de l'organisme de formation (OF)	Commune de l'OF	Zone d'emploi de L'OF	Dépt. de l'OF	Intitulé de la formation	Niveau de Formation
<b>METAL</b>					
Lycée Le Mont-Châtelet	Varzy	Cosne-Cours-Sur-Loire	58	BEP Bâtiment : métaux, verre et matériaux de synthèse (serrurerie - métallerie)	V
Lycée T. Dumorey	Chalon-Sur-Saône	Chalon-Sur-Saône	71	BEP Bâtiment : métaux, verre et matériaux de synthèse (serrurerie - métallerie)	V
Lycée R. Cassin	Mâcon	Mâcon	71	BEP Bâtiment : métaux, verre et matériaux de synthèse (serrurerie - métallerie)	V
Lycée J. Fourier	Auxerre	Auxerre	89	BEP Bâtiment : métaux, verre et matériaux de synthèse (serrurerie - métallerie)	V
<b>CUIR</b>					
<b>PIERRE</b>					
Lycée Les Marcs d'Or	Dijon	Dijon	21	CAP Métiers de la pierre	V
Lycée Les Marcs d'Or	Dijon	Dijon	21	Bac Pro Artisanat et métiers d'art - option arts de la pierre	IV
<b>RENOVATION BATIMENT</b>					
Lycée Les Marcs d'Or	Dijon	Dijon	21	BEP Construction - bâtiment - gros œuvre dominante carrelage, mosaïque, construction ; dominante maçonnerie et béton armé	V
<b>BOIS</b>					
Lycée Les Marcs d'Or	Dijon	Dijon	21	BEP Bois et matériaux associés dominante menuiserie - agencement ; dominante charpente	V
Lycée Les Marcs d'Or	Dijon	Dijon	21	CAP Ebéniste	V
LP F. Mitterrand	Château-Chinon	Nevers	58	CAP Ebéniste	V
Lycée Bonaparte	Autun	Autun	71	CAP Ebéniste	V
LP F. Mitterrand	Château-Chinon	Nevers	58	FCIL Art du Bois - option sculpteur ornemaniste	IV
LP F. Mitterrand	Château-Chinon	Nevers	58	FCIL Restauration de meubles anciens	IV
Lycée Bonaparte	Autun	Autun	71	Bac Pro Artisanat et métiers d'art - option ébéniste	IV
Lycée Bonaparte	Autun	Autun	71	BTS Productique bois et ameublement option A : développement et industrialisation	III
Lycée Bonaparte	Autun	Autun	71	BTS Productique bois et ameublement option B : production et gestion industrielle	III
<b>DECORATION</b>					

CREATION					
Lycée de la communication Alain-Colas	Nevers	Nièvre	58	BTS Assistant en création industrielle (DESIGN)	III
Lycée de la communication Alain-Colas	Nevers	Nièvre	58	Classe préparatoire à l'enseignement supérieur d'arts appliqués	III
TEXTILE – PAPIER					
Lycée Bonaparte	Autun	Autun	71	CAP Tapisserie d'ameublement : couture décor	V
Lycée Bonaparte	Autun	Autun	71	CAP Tapisserie d'ameublement : garniture décor	V
Lycée Bonaparte	Autun	Autun	71	Bac Pro Artisanat et métiers d'art - option tapissier d'ameublement	IV
Lycée E. Gauthey	Chalon-Sur-Saône	Chalon-Sur-Saône	71	Bac Pro Artisanat et métiers d'art - option vêtement et accessoire de mode	IV
Lycée de la communication Alain-Colas	Nevers	Nièvre	58	BTS Communication visuelle option graphisme, édition, publicité	III
VERRE					
TERRE					
Lycée de la céramique H. Moisand	Longchamp	Dijon	21	BEP Outillages dominante moules et modèles céramiques	V
Lycée de la céramique H. Moisand	Longchamp	Dijon	21	CAP Décoration en céramique	V
Lycée de la céramique H. Moisand	Longchamp	Dijon	21	CAP Tournage en céramique	V
Lycée de la céramique H. Moisand	Longchamp	Dijon	21	BT Dessinateur en arts appliqués - céramique	III

C2R - centre régional de ressources

### 3.1.1 Le lycée des métiers du bâtiment des Marcs d'Or à Dijon

Le lycée répond à :

- un certain nombre de formations initiales, CAP, BEP, BAC PRO, BT, BAC TECHNO, BTS, dans le domaine du bâtiment et des travaux publics,
- un certain nombre de formations continues, CAP, BEP, BP et tout type de demande spécifique et de durée quelconque. L'ensemble de ces offres et réponses est géré par le GRETA BITP auquel le lycée appartient,
- la VAE -validation des acquis de l'expérience- par le DAVA -dispositif Académique de Validation des Acquis-.

Les élèves issus des formations CAP, BEP, BAC PRO, BP, par l'enseignement professionnel sous toutes les formes existantes, lycée professionnel, CFA, compagnonnage, etc., sont des jeunes qui ne peuvent être immédiatement rentables dans l'entreprise. Ces formations restent, dans leur domaine, générales afin de permettre aux jeunes de s'adapter à tous les types d'entreprises. Ce temps d'adaptation est donc inévitable et incompressible.

- Ces formations s'appuient sur une approche par compétences qui, par leurs transversalités, facilitent d'éventuelles reconversions au cours de la vie professionnelle.

- Les référentiels des formations et des diplômes sont rédigés en commission paritaire où les professionnels sont des participants et décideurs très actifs.
- Enfin, un diplôme, une formation peuvent contribuer à façonner l'Homme, mais les problèmes de savoir-être évoqués ça et là ont une assise bien plus large (il s'agit d'un autre débat !).

Le Lycée des Métiers dans la diversité de son offre comporte la notion de plate-forme technologique. Il s'agit de :

- conjuguer les compétences des professeurs et des professionnels,
- utiliser et développer les installations, ateliers, laboratoires, équipements spécifiques des lycées professionnels et technologiques pour répondre à cette demande.

Cette offre constitue une disposition sinon nouvelle, pour le moins fortement affirmée de la part de l'éducation nationale. Il nous semble particulièrement opportun de saisir une telle occasion. Pour ce faire, il est nécessaire de dresser le bilan de la demande professionnelle et d'analyser la réponse en termes de compétences humaines.

### 3.1.2 Le Lycée René Cassin, à Mâcon

Le lycée de Mâcon (71) compte 1 400 élèves dont 960 en formation générale et technologique et 450 en formation professionnelle dont 320 en formation industrielle. 140 sont dans le bâtiment. Ce secteur est en perte de vitesse. Il y a 20 ans, 99 élèves étaient en formation maçonnerie. Ils étaient 3 en 2001 et la section vient de fermer. La formation au brevet professionnel charpente comptait 20 auditeurs il y a quelques années, 1 seul en 2002 pour 12 places. Dans les métiers d'art, la section « peintre en lettres », en fait « agent d'exécution graphiste décorateur », reçoit beaucoup de demandes pour peu de places et permet d'accueillir les jeunes filles. Le lycée demande l'ouverture d'un brevet des métiers d'art « graphisme et décor ». Les formateurs sont recrutés autant que possible dans l'entreprise.

### 3.1.3 Le lycée de la céramique Henry Moisand à Longchamp

Le lycée de la céramique de Longchamp a environ 60 ans et il est en pleine évolution. De nature industrielle, il est devenu depuis plusieurs années artisanal et artistique. Ses effectifs sont passés cette année de 140 à 160, ce qui constitue une augmentation de 14 %. Sa restructuration est prévue dans les années à venir par le Conseil régional de Bourgogne.

C'est le seul lycée de France consacré à la céramique. Il prépare aux :

- CAP Décoration et CAP tournage, suivi du Brevet des métiers d'art (BMA, équivalent du bac pro),
- BEP Outillage de mise en forme des matériaux, suivi du bac pro,
- B.T. arts appliqués..

Seuls sept autres établissements proposent des formations céramiques, mais parmi beaucoup d'autres (Limoges, Antibes, Sèvres, Vierzon...).

Le lycée est aussi antenne du CFA national de la Céramique de Sèvres.

Le nombre d'apprentis a tendance à se réduire, car en effet, s'il y a beaucoup de demandes de la part d'apprentis potentiels, peu de partenaires chefs d'entreprise acceptent d'être maître d'apprentissage !

Les entreprises de céramique étaient autrefois de grosses entreprises. Maintenant, il existe des micro-entreprises artisanales et les patrons potiers n'ont ni le temps, ni les moyens de s'occuper d'apprentis...

L'Education nationale a mis en place l'année dernière la notion de Lycée des Métiers qui s'applique parfaitement au Lycée de Longchamp. La demande a été faite.

Le projet majeur du lycée, en dehors de la restructuration matérielle, est l'ouverture dans un an ou deux d'un D.M.A. (Diplôme des Métiers d'Arts), formation post-bac en deux ans qui doit permettre à des élèves d'avoir un vrai savoir et une grande ouverture d'esprit pour affronter le métier d'artisan. Pour l'instant, le DMA n'existe à Paris qu'au Lycée Duperrey ; mais cette école recrute avant tout des bacheliers sans compétence technique. Longchamp souhaite l'ouvrir à des titulaires de BMA ou de BT (4 ou 3 ans de formation) !

Une tendance nouvelle est la demande d'élèves bacheliers pour intégrer des CAP ou BEP. Lorsque cela est possible, en fonction des places disponibles (démission d'élèves du lycée en cours de leur cursus), les bacheliers sont intégrés et passent les examens en un an puisqu'ils sont dispensés d'enseignement général.

Si cette tendance s'accroît, il faut s'interroger sur l'avenir des élèves qui auront suivi la filière normale CAP et BMA et qui auront un déficit de culture générale.

Le lycée est en relation avec les acteurs économiques de la profession : confédération industrielle de la céramique française (CICF), société d'encouragement aux métiers d'art (SEMA) et avec les artisans qui commencent à s'organiser en associations et fédérations d'association, ce qui devrait leur permettre enfin d'être des interlocuteurs de l'éducation nationale... A ce jour, les référentiels de formation sont plus marqués par l'aspect industriel alors que le secteur se réduit... D'ailleurs, il est à noter que Longchamp reçoit à l'heure actuelle 85 % d'élèves filles contre 0 % il y a cinquante ans... De l'attrait des notions d' « artistique » et d' « artisanale » dans l'orientation des élèves...

Il recrute à l'échelle de toute la France : un tiers de la Côte d'Or, un tiers du reste de la Bourgogne, un tiers de toute la France (Alsace, Bretagne, Normandie, Aquitaine, etc...).

La formation acquise à Longchamp est reconnue nationalement et internationalement. Les élèves du lycée, quel que soit leur niveau, trouvent du travail dans le domaine de la céramique s'ils acceptent la mobilité. La céramique devient un métier lié au tourisme. Ceux qui tentent de devenir artisan rencontrent des succès divers...

La priorité numéro 1 du lycée est l'ouverture du DMA (Diplôme des Métiers d'Arts – céramique).

Cette section est accessible à tous les titulaires du B.M.A. En outre, les élèves de B.T. pourraient également postuler. Ce diplôme n'est actuellement préparé que par l'école « Duperrey » à Paris.

Il a été conçu pour s'inscrire dans une filière logique:

- CAP décoration ou tournage
- ↓
- Brevet des métiers d'art (BMA)
- ↓
- Diplôme des métiers d'art (DMA)

Le DMA a été ouvert à Paris avant la création des deux autres diplômes. En conséquence, cette formation a recruté des bacheliers par l'intermédiaire d'une année de mise à niveau qui leur a apporté des compétences en arts appliqués. Les élèves de DMA n'avaient donc pas le moindre acquis en céramique au moment de leur recrutement.

Cette formation apporte donc à des jeunes post-bacheliers ayant des connaissances en arts appliqués, les connaissances techniques liées à la céramique.

Les élèves du lycée qui ont fréquenté cette classe à l'issue du BMA se sont trouvés confrontés au problème d'avoir un niveau en arts appliqués insuffisant et un niveau trop élevé en ce qui concerne la technique céramique : ils ont tous abandonné avant la fin de la formation.

Or, la logique de la filière voulait être la suivante :

- ❑ En CAP, le jeune apprend une technique pointue
- ❑ En BMA, il perfectionne cette technique, en acquiert une nouvelle (décoration s'il est originaire du tournage ; tournage s'il vient de décoration), découvre la démarche de création et des notions de gestion
- ❑ En DMA, il approfondit la démarche de création, sa technique de la céramique et ses compétences dans le cadre de la gestion d'entreprise
- ❑ A ce jour, du fait de l'ouverture anticipée du DMA parisien, il n'existe pas en France de DMA répondant à la logique de sa création

C'est pourquoi le lycée de la céramique demande la création dans ses murs d'un vrai DMA Céramique.

### 3.1.4 Les formations aux métiers de la pierre

La Côte d'Or dispose d'un centre de formation aux métiers de la pierre : le lycée Les Marcs d'Or à Dijon. Il assure les formations aux métiers de la pierre du CAP au BAC professionnel et accueille des élèves venant de toute la France. L'avis du CESR de février 2001 a abordé cette question des formations aux métiers de la pierre en Bourgogne : « Avant 1992, le CAP proposé aux Marcs d'Or s'étalait sur 3 ans ; depuis, la durée d'études a été ramenée à deux années alors que le métier n'a pas changé ; ce changement a eu comme principale conséquence un allongement du temps passé en entreprise par les jeunes au détriment de la formation théorique. Cette réforme a modifié sensiblement la finalité de ce type de formation, transformant un cursus strictement formateur en dispositif de (ré)insertion. Or, il est évident que la structure existante au Lycée des Marcs d'Or n'est aucunement adaptée à ce genre de mission.

Outre le lycée des Marcs d'Or à Dijon, un centre de formation a été ouvert à Baigneux-les-Juifs qui prépare les jeunes au CAP des métiers de la pierre ; cette formation dure deux années après la 3<sup>ème</sup>. Celle-ci représente près de 28 semaines de formation, avec une moyenne hebdomadaire de 35 heures en centre, et 76 semaines en entreprise. Les conditions d'admission prennent en compte l'âge (16 ans révolus et moins de 26 ans à la signature de la convention) mais aussi les attentes du jeune puisqu'un entretien de motivation est prévu.

Cette formation, agréée par l'Education nationale, est censée répondre à un besoin, des PME de la filière, actuellement non couvert ; en effet pour l'essentiel, les formations dispensées, notamment en Côte d'Or, visent à former des tailleurs de pierre tandis que les entreprises recherchent principalement des carriers, des débiteurs et des poseurs.

Aussi, la formation proposée à Baigneux-les-Juifs couvre-t-elle l'intégralité des savoir-faire de l'extraction à la pose. La formation notamment à dispenser est une formation diplômante et qualifiante de niveau V. Le risque de ce type de formation, soulevé lors des auditions, est de ne former que des exécutants préparés à accomplir des tâches élémentaires n'appelant pas ou peu de technicité.

Aujourd'hui, un constat s'impose : le recrutement de jeunes devient problématique ; deux phénomènes expliquent en partie ce constat : la volonté de voir 70 % d'une tranche d'âge aller jusqu'au BAC a entraîné une certaine désaffection des jeunes pour des métiers réputés difficiles et peu rémunérateurs. De plus les conditions, notamment climatiques, d'exercice des métiers de la pierre contribuent-elles aussi à ce désintérêt. Enfin, la promotion interne est quasi inexistante. »

### 3.1.5 Les formations aux métiers du livre

Dans le domaine du livre, il n'existe comme centres de formation en Bourgogne que le CFA de la Noue (section imprimerie) et les Ateliers d'or de Vitteaux pour la reliure. Les principales grandes écoles sont à Paris : Tolbiac pour la reliure, l'école Estienne pour tous les métiers du livre. Les grands relieurs de Bourgogne ont pour beaucoup été formés à Paris.

### 3.1.6 Les compagnons du devoir

Les compagnons du devoir gèrent plusieurs centres de formation en Bourgogne, particulièrement en matière de rénovation du bâtiment. Ils proposent des formations en métiers d'art et patrimoine bâti dans les métiers de : ébéniste, tailleur de pierre, tapissier, charpentier, maçon, couvreur, serrurier-ferronnier, peintre.

## 3.2 L'APPRENTISSAGE ET LES FORMATIONS CONTINUES EN 2002 EN BOURGOGNE

Sigle	Ville	Dep	Niveau	Intitulé de formation/compétences organismes	Financ	Durée	CODFOR	Lieu formation
METAL								
CENTRE EQUESTRE MARCY	MARCY	58	5	Maréchalerie	3	676	21089	ST PEREUSE 58
EFMC	MAUX	58	5	CAPA Maréchalerie	3	1014	21089	MAUX 58
BUATOIS JEAN NOEL	MARCILLY /TILLE	21		Coutellerie, forge coutelière				
CFA COMPAGNONS-DU-DEVOIR	DIJON	21		Serrurerie métallerie (CAP ?)	E			
FERME COMBE D'ETE	BAUGIGNY	21		Maréchalerie				
ARFAB	QUETIGNY	21		Zinguerie				
COMPAGNONS DU DEVOIR	DIJON	21		Zinguerie, ornementation métallique, ferronnerie française				
CUIR								
EFMC	MAUX	58	5	CAP Sellier harnacheur	3	676	21884	MAUX
CENTRE EQUESTRE MARCY	MARCY	58	5	Bourellerie	3	500	21884	MARCY
BUATOIS JEAN NOEL	MARCILLY /TILLE	21		Fabrication manuelle d'étuis couteliers en cuir				
FERME COMBE D'ETE	BAUGIGNY	21		Bourellerie				
TECHNIQUE CUIR ASSISTANCE	NEVERS	58		Rénovation du cuir, réparation				
COMPAGNONS DU DEVOIR	DIJON	21		Sellerie : conception et fabrication de prototype de sièges, travail du cuir				
PIERRE								
CFA MAISONS FAMILIALES RURALES	CHENOVE	21	5	CAP Métiers de la pierre	E	900	22316	BAIGNEUX-LES-JUIFS
GRETA BITP	CHENOVE	21	5	CAP Métiers de la pierre	3	1200	22316	DIJON
MFREO BAIGNEUX	BAIGNEUX-LES-JUIFS	21	5	CAP Métiers de la pierre	J	1200	22316	BAIGNEUX-LES-JUIFS
LEROY FREDERIC SCULPTEUR	CLESSE	71		Initiation ou perfectionnement à la sculpture sur pierre : taille directe (5 j)				
TREMPIN	MONTCENIS	71		Taille de pierre, 40 j				
QUESTIAUX	TONNERRE	89		Taille de pierre, restauration de monuments et œuvres d'art				
COMPAGNONS DU DEVOIR	DIJON	21		Stuc pierre et stuc marbre, coupe de pierres, tailles pierres tendres et dures				
RENOVATION BATIMENT								
CFA BTP YONNE	AUXERRE	89	4	MC Restauration du patrimoine architectural,option gros-oeuvre	E	490	22357	AUXERRE
AFBTP 89	AUXERRE	89	4	MC Restauration du patrimoine architectural,option gros-oeuvre	3	490	22357	AUXERRE
CFBTP NIEVRE	MARZY	58	4	BP Couvreur	E	980	22437	MARZY
CFA BTP	DIJON	21	4	BP Couvreur	E	980	22437	DIJON
AFBTP 89	AUXERRE	89	5	CAP Couverture	3	840	22437	AUXERRE
CFA BTP	DIJON	21	5	BEP Techniques du toit	E	455	22437	DIJON
CFA BTP YONNE	AUXERRE	89	5	CAP Couverture	E	840	22437	AUXERRE
CFA BATIMENT AUTUN AFOBAT	AUTUN	71	5	CAP Couverture	E	840	22437	AUTUN
CFBTP NIEVRE	MARZY	58	5	CAP Couverture	E	840	22437	MARZY
CFA BTP	DIJON	21	5	CAP Couverture	E	840	22437	DIJON
CFA COMPAGNONS-DU-DEVOIR	DIJON	21	5	CAP Couverture	E	875	22437	AUXERRE

CFA COMPAGNONS-DU-DEVOIR	DIJON	21	5	BEP Techniques du toit	E	875	22437	AUXERRE
CFA COMPAGNONS-DU-DEVOIR	DIJON	21	5	CAP Couverture	E	875	22437	DIJON
CFA COMPAGNONS-DU-DEVOIR	DIJON	21	5	BEP Techniques du toit	E	875	22437	DIJON
ACDAPEA	SEURRE	21	5	CAP Couverture	3	840	22437	SEURRE
BTP FORMATION NIEVRE	MARZY	58	5	BEP Techniques du toit	3	440	22437	MARZY
TREMLIN	MONTCENIS	71		Maçonnerie restauration, construction en pierres sèches				
ARFAB	QUETIGNY	21		Couverture				
COMPAGNONS DU DEVOIR	DIJON	21		Restauration monuments historiques, réhabilitation des bâtis anciens				
BOIS								
AFPA CROP BOURGOGNE	DIJON	21	5	CFP Charpentier bois	L	980	22459	NEVERS
GRETA MACON	MACON	71	5	CAP Charpente	3	900	22459	MACON
CFA BATIMENT AUTUN AFOBAT	AUTUN	71	5	CAP Charpente	E	840	22459	AUTUN
CFA COMPAGNONS-DU-DEVOIR	DIJON	21	5	BEP Bois et matériaux associés, dominante structure-ossature-charpente	E	875	22459	DIJON
CFA COMPAGNONS-DU-DEVOIR	DIJON	21	5	CAP Charpente	E	875	22459	DIJON
AFORBAT	DIJON	21	5	MC Parqueteur	3	240	22405	DIJON
CIFC	LONGVIC	21	5	CAP Ebéniste	3	1260	45582	LONGVIC
AFPA CROP BOURGOGNE	DIJON	21	5	AF Finition meubles	L	1155	45582	NEVERS
GRETA AUTUN	AUTUN	71	5	CAP Ebéniste	3	1300	45582	AUTUN
AFPA CROP BOURGOGNE	DIJON	21	5	CFP Ebéniste	L	1155	45582	NEVERS
CFA INTERPROFESSIONNEL LA NOUE	LONGVIC	21	5	CAP Ebéniste	E	1260	45582	LONGVIC
GRETA MACON	MACON	71	4	BP Charpentier	3	1000	22459	MACON
GRETA AUTUN	AUTUN	71	4	BAC PRO Artisanat et métiers d'art, option Ebéniste	3	1200	45582	AUTUN
GRETA AUTUN	AUTUN	71	3	BTS Productique bois et ameublement	3	1200	31521	AUTUN
LEROY FREDERIC SCULPTEUR	CLESSE	71		Initiation ou perfectionnement à la sculpture sur bois : taille directe (5 j)				
BUFFARD GILBERT	CHAMPAGNY SOUS UXELLES	71		Tournage sur bois - 4 à 6 sem				
ARFAB	QUETIGNY	21		Charpente				
DECORATION CREATION								
AFORBAT	DIJON	21	5	MC Peinture décoration	3	245	22470	DIJON
AFBTP 89	AUXERRE	89	5	MC Peinture décoration	3	245	22472	AUXERRE
CFA BTP YONNE	AUXERRE	89	5	MC Peinture décoration	E	245	22472	AUXERRE
CFA AGRICOLE HORTICOLE 71 ST MARCEL	ST MARCEL	71	3	B TSA Aménagements paysagers	E	1500	21277	TOURNUS
BUATOIS JEAN NOEL	MARCILLY /TILLE	21		Dessin de Coutellerie d'art (du dessin à la finition, conception, prototype, fabrication)				
GUILLEMARD FRANCOISE	DIJON	21		Arts plastiques : aquarelle, huile, pastel, acrylique, sanguine				
LA SAUCE	VINCELLES	89		Arts décoratifs, arts plastiques				
FORESTIERE DE BOURGOGNE	BLAISY HAUT	21		Création de jardins et espaces verts				
ENSAM	CLUNY	71		Dessinateur en architecture et bâtiment				
TEXTILE - PAPIER								
CFA INTERPROFESSIONNEL LA NOUE	LONGVIC	21	5	CAP Tapisserie d'ameublement garniture-décor	E	1260	45523	LONGVIC
GRETA AUTUN	AUTUN	71	5	CAP Tapisserie d'ameublement garniture décor	3	1320	45523	AUTUN
CIFC	LONGVIC	21	5	CAP Tapisserie d'ameublement couture décor	3	1260	45523	LONGVIC
CIFC	LONGVIC	21	5	CAP Tapisserie d'ameublement garniture décor	3	1260	45523	LONGVIC
CFA INTERPROFESSIONNEL LA NOUE	LONGVIC	21	5	CAP Tapisserie d'ameublement couture-décor	E	1260	45523	LONGVIC
GRETA AUTUN	AUTUN	71	4	BAC PRO Artisanat et métiers d'art, option Tapissier d'ameublement	3	1200	45523	AUTUN
COMPAGNONS DU DEVOIR	DIJON	21		Garniture de siège, tentures, décoration				
LES ATELIERS D'OR	VITTEAUX	21	5	CAP Art de la reliure	8	1200	45594	VITTEAUX
CFA INTERPROFESSIONNEL LA NOUE	LONGVIC	21		Arts de la reliure (CAP ?)				
VERRE								
CFA INTERPROFESSIONNEL LA NOUE	LONGVIC	21		Arts et techniques du verre, option vitrailiste (CAP ?)				
TERRE								

CNIFOP	ST AMAND EN PUISAYE	58	6	Préqualification céramiste potier	8	900	45597	ST AMAND EN PUISAYE
GRETA AUXERROIS PUISAYE	AUXERRE	89	5	CAP Carrelage mosaïque	8	910	22440	AUXERRE
AFPA CROP BOURGOGNE	DIJON	21	5	CFP Carreleur	L	980	22440	CHEVIGNY ST SAUVEUR
AFPA CROP BOURGOGNE	DIJON	21	5	CFP Carreleur	L	980	22440	NEVERS
CFA BATIMENT AUTUN AFOBAT	AUTUN	71	5	CAP Carrelage mosaïque	E	507	22440	AUTUN
CFBTP NIEVRE	MARZY	58	5	CAP Carrelage mosaïque	E	840	22440	MARZY
CFBTP NIEVRE	MARZY	58	5	CAP Carrelage mosaïque	E	420	22440	MARZY
CFA BTP	DIJON	21	5	CAP Carrelage mosaïque	E	840	22440	DIJON
AFBTP 89	AUXERRE	89	5	BEP Construction bâtiment gros-oeuvre, dominante carrelage, mosaïque	3	910	22454	AUXERRE
CFA BTP YONNE	AUXERRE	89	5	BEP Construction bâtiment gros-oeuvre, dominante carrelage mosaïque	E	910	22454	AUXERRE
CFA BATIMENT AUTUN AFOBAT	AUTUN	71	5	CAP Plâtrerie-peinture	E	840	22412	AUTUN
ACDAPEA	SEURRE	21	5	CAP Plâtrerie et plaque	3	850	22412	SEURRE
GRETA VAL DE SAONE	AUXONNE	21	5	CAP Modèles et moules céramiques	3	936	45597	AUXONNE
GRETA VAL DE SAONE	AUXONNE	21	5	CAP Décoration en céramique	3	936	45597	AUXONNE
CFA CERAMIQUES LONGCHAMP	LONGCHAMP	21	5	CAP Décoration en céramique	E	975	45597	LONGCHAMP
CFA CERAMIQUE	ST AMAND EN PUISAYE	58	5	CAP Tournage en céramique	E	936	45597	ST AMAND EN PUISAYE
CFA CERAMIQUES LONGCHAMP	LONGCHAMP	21	5	CAP Modèles et moules céramiques	E	975	45597	LONGCHAMP
GIRALDO-SCALBERT Dauphine	LAIN	89	5	Céramique 2000	3	1100	45597	LAIN
CNIFOP	ST AMAND EN PUISAYE	58	5	CAP Tournage en céramique	8	1200	45597	ST AMAND EN PUISAYE
CNIFOP	ST AMAND EN PUISAYE	58	5	CAP Décoration en céramique	6	1150	45597	ST AMAND EN PUISAYE
CNIFOP	ST AMAND EN PUISAYE	58	5	CAP Tournage en céramique	8	1200	45597	ST AMAND EN PUISAYE
CFA BTP	DIJON	21	4	BP Carrelage mosaïque	E	980	22440	DIJON
GRETA VAL DE SAONE	AUXONNE	21	4	BMA Céramique	3	1200	45597	AUXONNE
CFA CERAMIQUES LONGCHAMP	LONGCHAMP	21	4	BMA Céramique	E	1404	45597	LONGCHAMP
CNIFOP	ST AMAND EN PUISAYE	58	4	Formation émaux	8	936	45598	ST AMAND EN PUISAYE
CFA CERAMIQUES LONGCHAMP	LONGCHAMP	21	4	BAC PRO Outillage mise en forme matériaux, spéci. réalisation modèles céramiques	E	1482	23054	LONGCHAMP
CFA CERAMIQUES LONGCHAMP	LONGCHAMP	21	4	BAC PRO Mise en oeuvre matériaux, option réalisation outillages non métalliques	E	1482	23054	LONGCHAMP

C2R Bourgogne – centre régional de ressources

Quelques établissements de formation ont été auditionnés parmi lesquels :

### 3.2.1 Le CFA de la Noue

En 2002, le CFA La Noue a présenté un dossier de demande de subvention au Programme d'initiative Communautaire EQUAL intitulé : « Métiers d'art, métiers rares, métiers d'avenir » qui consiste en la poursuite du projet d'évolution de quelques métiers d'art caractérisés par de très faibles effectifs (ébénistes, tapissiers, relieurs, restaurateurs d'objets d'art, potiers, couturiers), en utilisant les potentialités des nouvelles technologies. Ces sections du CFA sont à aire de recrutement régionale.

Les effectifs en apprentissage sur les dix dernières années sont relativement stables. Ce sont cependant des effectifs réduits qui par conséquent sont plus onéreux à mettre en place qu'une formation tertiaire par exemple. Les formations aux métiers d'art nécessitent des ateliers et des machines. Le financement de l'apprentissage étant calculé en fonction du nombre d'apprentis, les sections préparant aux métiers d'art pèsent sur l'équilibre financier du centre. Ce problème est d'autant plus sensible lorsque le centre n'arrive pas à équilibrer son budget global. Mais cela ne saurait être une raison pour décider de la disparition de filières de formation à des métiers rares.

Le taux pour les métiers d'art est de 4,65 € mais il peut se transformer en taux dérogatoire selon les besoins et le budget présenté par l'organisme de formation.

L'intérêt pour ces métiers est notable puisque des adultes de la région et hors région sur des financements régionaux ou en CIF souhaitent se former à ces métiers. Le CFA a accueilli en tapisserie 13 stagiaires adultes pour chacune de ces 2 dernières années, 3 en ébénisterie, 4 en moyenne en couture. Par ailleurs, au salon Forcing, des jeunes titulaires du bac et parfois ayant suivi une à deux années d'université ont manifesté leur souhait de se former à ces métiers.

Les formations assurées au CFA par l'apprentissage au niveau CAP ne préparent pas les jeunes à devenir de futurs repreneurs ou créateurs d'artisanat d'art. Les référentiels semblent plus adaptés à la formation d'ouvriers de la production pour l'industrie. Sans doute les entreprises industrielles sont mieux représentées dans les CPC (commissions professionnelles consultatives).

### 3.2.2 Le CNIFOP

Le CNIFOP est centre national de formation à la poterie et antenne du CFA de Sèvres pour le tournage, ce qui représente 5 à 10 % de l'effectif par an pour la seule section Apprentissage.

Les autres stagiaires relèvent de la formation continue des adultes. Ils sont environ 90 à 100 par an pour les formations longues (50 à 60 pour le CAP de tournage, 15 pour la section Décoration, 15 pour la préqualification et 12 pour les émaux). 80 % d'entre eux ont le bac ou un examen de niveau 5 et sont surtout des femmes. Le Cnifop travaille par ailleurs à un projet d'établissement avec une formation adulte de bac + 4 et autres actions de formation.

Les financements proviennent du CIF, du conseil régional de Bourgogne, des autres conseils régionaux, des FAF (1 à 2 par an), des ANPE et ASSEDIC, de la formation continue.

Un autre centre de Formation à Uzès (30) forme une trentaine d'apprentis par an et se trouve géographiquement plus proche d'entreprises désireuses de recruter des apprentis.

Le CNIFOP connaît des difficultés pour obtenir un équilibre financier. Elles sont liées à la superficie des locaux, à la quantité de matériel, au personnel d'entretien et de préparation, à la consommation

de matières premières et énergétiques et au service de restauration et d'hébergement (le centre est à recrutement national).

Des problèmes pédagogiques existent : les professionnels et l'organisme de formation estiment la durée de formation trop courte vis-à-vis de leurs objectifs qui est l'installation. Une formation de 10 mois (1 200 heures dont 400 en entreprise) est insuffisante pour s'installer ; il faut au moins 1 500 heures pour tourner convenablement car le métier exige des compétences supplémentaires comme la constitution d'une ligne de production, l'émaillage et cuisson, le marketing et la vente, la recherche de formes, le sens artistique...

Le recrutement a beaucoup changé : il y a 20 ans, l'apprenti potier voulait devenir ouvrier, aujourd'hui, il veut s'installer car c'est souvent un choix de vie. Les difficultés font que certains changent de métier après leur diplôme, ce qui est considéré comme une non-réussite. Le conseil régional réalise actuellement des statistiques pour chiffrer le nombre d'élèves restant dans la profession, trois mois après l'examen, et donc évaluer ainsi le taux de réussite de la formation mais c'est un délai beaucoup trop court.

Par ailleurs, l'Institut de la céramique française touche depuis 1917, avec l'accord de l'Education nationale, la taxe d'apprentissage et la répartit dans les centres partenaires (Cnifop, Limoges). Malgré cet accord, il y a une floraison de centres de formation (à Aubagne, en Bresse...), initiatives privées qui demandent à l'Education nationale de casser cette prérogative de l'Institut de Céramique française et de toucher une part de la taxe d'apprentissage. Ceci pose le problème de l'agrémentation de ces centres de formation et représente une menace pour le Cnifop.

### 3.3 DES POLITIQUES DE SENSIBILISATION DES JEUNES

La promotion des métiers d'art auprès des jeunes et la transmission des savoir-faire s'intègrent généralement dans les opérations de valorisation des métiers et de l'apprentissage.

Elle est portée notamment par le conseil régional au travers de sa manifestation « Forcing » et de sa participation au salon du patrimoine à Paris.

Plusieurs établissements participent d'ores et déjà aux manifestations organisées en faveur de la sensibilisation des jeunes et notamment au salon « Forcing » qui a lieu annuellement en janvier, notamment :

- CFA de La Noue, (tapisserie – ébénisterie, préparation de la forme imprimante),
- Lycée de la céramique de Longchamp (décoration, tournage et modelage), CNIFOP de Saint-Amand en Puisaye (céramique),
- Maison familiale rurale de Baigneux-les-Juifs pour les métiers de la pierre,
- Lycée professionnel des Marcs d'Or à Dijon pour les métiers de la pierre,

Parallèlement, certaines opérations particulières de promotion des filières artisanales intègrent un volet de sensibilisation des jeunes. C'est le cas du « Symposium de la Pierre », mis en œuvre par l'association Pierre de Bourgogne qui réalise tous les ans, une exposition des métiers de la pierre et présente les formations dispensées dans le domaine, notamment par la Maison familiale rurale de Baigneux-les-Juifs.

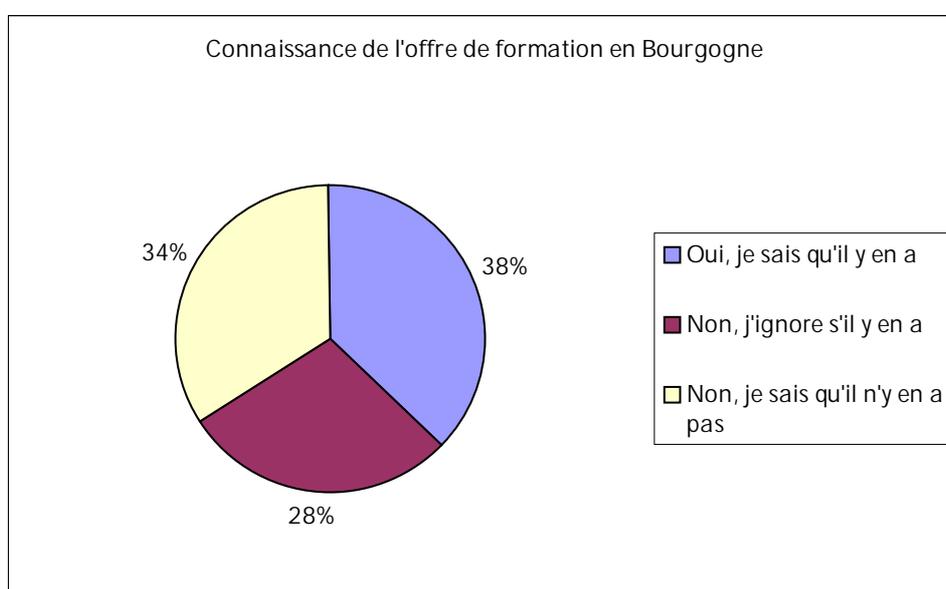
Citons encore la mise en place d'un parcours découverte des métiers d'art du bâtiment par la jeune chambre économique de Dijon : de janvier à juin 2002, six classes de collège de Côte d'Or soit plus de 100 élèves de 14 à 17 ans ont participé à ce parcours, savant mélange de pratique manuelle, de

théorie et de découverte sur le terrain. Grâce au parcours, qui a pour but d'être pérennisé, la JCE sensibilise à la fois les enseignants, les élèves et les parents, donne une autre image des métiers du bâtiment et favorise l'orientation dans ces métiers.

Enfin, dans un certain nombre de Pays, des projets de sensibilisation des jeunes émergent. Ils sont fondés sur le souci de transmettre les savoir-faire traditionnels, souvent particuliers aux zones concernées (poterie en Puisaye, techniques de bâtiment en Bresse, travail du bois dans le Morvan).

### 3.4 LA CONNAISSANCE, PAR LES PROFESSIONNELS, DE L'OFFRE DE FORMATION

Il a été demandé aux professionnels s'ils connaissaient, en Bourgogne et en France, des formations adéquates pour les métiers d'art.



#### 3.4.1 Les formations connues en Bourgogne

Seuls un peu plus d'un tiers des professionnels (38 %) prétendent connaître des formations en Bourgogne répondant à leurs attentes. La situation est patente dans les domaines du verre, de la facture instrumentale, du textile et de la restauration d'objets d'art (à l'exception tout de même des stages portant sur la restauration de bois doré et la peinture décorative, prodigués par le restaurateur et doreur Joël HENRION), où tous les professionnels savent qu'il n'existe pas en Bourgogne de formation adéquate, mais aussi dans le secteur de la bijouterie, où prédomine une interrogation sur l'existence même d'une formation. Le constat est le même pour les métiers plus « confidentiels » comme le tournage sur bois, l'encadrement, la création de laques ou la tôlerie d'art. En revanche, des formations adaptées sont connues des professionnels du bois, du métal, du patrimoine bâti, de la pierre et surtout de la céramique.

Fabricants et restaurateurs de meubles citent en priorité le CFA La Noue (pour trois d'entre eux), puis la chambre de métiers (pour deux ébénistes), et enfin l'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, premier organisme de formation professionnelle qualifiante pour adultes demandeurs d'emploi et salariés en France et en Europe), le Greta d'Autun, le LEP de Château-

Chinon, la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) pour quelques stages spécifiques, les Compagnons du Devoir et le CAP en ébénisterie.

Les professionnels du patrimoine bâti avancent surtout les compagnons du devoir (apprentissage et contrat de qualification), puis le CFA de la Motte Giron à Dijon, le CFP (Centre de Formation Permanente) de Baigneux-les-Juifs, ou le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) pour le paysagiste.

L'atelier de Thizy tenu par Michel ROETZER, mais surtout le lycée des Marcs d'Or à Dijon sont les établissements les plus prisés par les spécialistes de la pierre.

Un serrurier évoque quant à lui les Compagnons du Devoir et le tonnelier, le lycée viticole de Beaune ainsi qu'une école de tonnellerie.

Enfin, la formation pour les métiers de la céramique est assurée dans la région par deux structures complémentaires, le CNIFOP de St Amand en Puisaye (citée par quatre personnes) et le lycée de Longchamp (3 personnes). Seul le fabricant de matériaux en terre cuite ignore l'offre de formation.

### 3.4.2 Les formations connues en France

Les réponses au questionnaire citent tout un panel de formations et d'écoles diverses pour chaque famille de métiers. Dans le secteur de la bijouterie ressortent surtout les écoles de St-Amand-Montrond, du Louvre, l'ING (Institut National de Gemmologie) à Paris et, dans une moindre mesure, les Beaux-Arts, les écoles Boulle, de Saumur et de Morteau, la Faculté de Nantes.

En ce qui concerne le secteur du bois, notons surtout l'école Boulle, mais aussi l'UNAMA (Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement), l'AFPA (Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes), l'ESEA (Ecole Supérieure d'Ebénisterie d'Avignon), le CFA Liffol-le-Grand dans les Vosges et pour le tournage sur bois, Moirans en Montagne (Jura) et Revel (Haute Garonne).

Trois formations spécifiques dédiées aux métiers de la restauration d'objets d'art, l'IFROA (Institut de Formation des Restaurateurs d'Objets d'Art), la MST (Maîtrise de Sciences et Techniques) de conservation et de restauration des biens culturels de l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne et les écoles des Beaux Arts de Tours et Avignon font l'unanimité.

Les tailleurs de pierre évoquent la maison de la pierre à Rodez, le lycée St-Lambert à Paris ou la formation chez les compagnons du tour de France.

Pour le secteur de la terre, l'offre de formation bourguignonne déjà mentionnée semble convenir alors que les restaurateurs de vitraux citent les CERFAV (Centre Européen de Recherche et de Formation aux Arts Verriers) de Vannes-le-Châtel (Franche-Comté) et Nantes, et le graveur sur verre, les lycées Jean Monet à Yzeure, Lucas Néhou à Paris et le lycée technique de Sarrebourg.

Pour les métiers plus spécifiques, le créateur de laques parle de l'ARAPL (Association Régionale Agréée de l'union des Professions Libérales) de Bourges, des ateliers d'art et de la SEMA, un serrurier, du Centre de Formation Continue de St-Joseph (Pas-de-Calais), le paysagiste, des grandes écoles du paysage et le tonnelier, du lycée viticole de Beaune.

Enfin, dans le secteur de la restauration du patrimoine bâti, citons le LEP de Felletin dans la Creuse, les écoles de Repoussage (faire une forme en bois) à Montreuil ou Paris (pour l'ornement) et les compagnons du devoir.

### 3.4.3 La formation interne

46 % des personnes interrogées (31 sur 68) assurent une formation dans leur propre entreprise et seulement 4 parmi les 29 professionnels qui exercent seul (l'encadreur, le créateur de laques, un tailleur de pierre et un tapissier).

Cette situation est essentiellement visible dans les secteurs de la restauration du patrimoine bâti et de la restauration de vitraux où respectivement huit professionnels sur dix et trois sur quatre forment en interne, et dans une moindre mesure dans les domaines du bois, de la restauration d'objets d'art et de la pierre (la moitié des professionnels interrogés). Il faut noter que les deux entreprises de tradition (sabotier et tonnelier) s'acquittent également de cette tâche et la formation assurée par le sabotier semble être de très bonne qualité puisque ce dernier préfère la formation interne à tout autre mode de formation existant.

Les autres entreprises délaissent cette pratique, notamment, ce qui peut sembler étonnant, dans le domaine de la bijouterie (une seule formation interne sur sept réponses).

Les techniques enseignées sont, dans les trois-quarts des cas, celles du métier et sont prodiguées sous forme de stages par le professionnel lui-même, cette tâche n'étant dévolue à un salarié que dans trois entreprises du patrimoine et une nouvelle fois dans l'entreprise de fabrication de sabots.

Deux entreprises du patrimoine seulement, sur la totalité des réponses, font intervenir des fournisseurs.

<p>En conclusion, les professionnels reconnaissent qu'existent en Bourgogne des formations de bonne qualité spécifiques aux métiers d'art dans les secteurs de la pierre, du bois, mais surtout de la terre (céramique).</p>
--

## 4 LA FORMATION ET LES ENTREPRISES

### 4.1 LES BESOINS DE FORMATION DES ENTREPRISES

Les besoins de formation des entreprises ont été approchés, soit par le questionnaire, soit par des auditions de la Section. Dans le questionnaire, les entreprises ont été interrogées sur les compétences qu'elles estiment indispensables à la pratique des métiers d'art et sur les modes de formation adéquats pour les acquérir.

#### 4.1.1 Les compétences requises pour chaque métier d'art

Pour les entreprises, de par sa définition, le métier d'art exige un savoir-faire précis, essentiellement manuel et souvent long à acquérir. Il devient donc aisément compréhensible que l'habileté manuelle soit souvent mentionnée comme compétence indispensable liée au geste professionnel. Près de la moitié des personnes interrogées s'accordent en effet à reconnaître que l'habileté, la dextérité, la minutie, l'adresse et le souci de la précision sont nécessaires à une bonne maîtrise des gestes et des techniques qui font la particularité de ces métiers. Un tailleur de pierre n'hésite même pas à dire que le métier d'art demande un don inné. De telles compétences ne peuvent donc se développer que par l'expérience et la pratique.

De nombreux sondés évoquent également l'importance dans leur métier, de la passion, génératrice de curiosité, de patience, de minutie, qui fournit la motivation pour acquérir et parfaire leur formation ainsi que d'une véritable éthique de travail, fondée sur la satisfaction du travail bien fait et le respect des objets d'art confiés.

Enfin, une compétence transversale, réclamée par plus d'un tiers des sondés et ceci dans tous les secteurs de métiers, ressort des réponses reçues : il s'agit de l'histoire de l'art.

En s'intéressant plus particulièrement aux grandes familles de métiers, on peut s'apercevoir que des compétences spécifiques exigées se dégagent.

Dans le secteur de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, même si des techniques particulières doivent être maîtrisées, (enfilage de perles, savoir limer, souder, regarder l'aplomb), étayées par une pratique d'au moins une quinzaine d'années, une formation théorique semble pourtant nécessaire (information sur les gemmes, dessin en 3D). Mais le métier exige surtout une grande créativité (pour la fabrication de bijoux), une habileté naturelle, une forte exigence et des connaissances en histoire de l'art.

Le secteur du bois requiert une technique manuelle précise et hautement qualifiée (niveau CAP, qui se développe par l'expérience et la pratique), en recourant parfois à des croquis ou des plans, à laquelle s'ajoutent pour les restaurateurs de meubles un sens artistique, une bonne observation, une bonne connaissance de l'histoire de l'art et une solide culture générale.

Le secteur de la restauration d'objets d'art nécessite lui une formation hautement spécifique. La maîtrise de la physique-chimie (dont chimie des solvants), une connaissance approfondie de l'histoire de l'art, des techniques picturales et une sensibilité artistique constituent un pré-requis indispensable à la bonne pratique de ce métier. Une grande habileté, de la patience, une grande minutie (presque maniaquerie à l'excès) mais également une bonne acuité visuelle et une bonne pratique du dessin sont souhaitables.

Le domaine de la facture instrumentale requiert, comme on pouvait s'y attendre, une culture musicale, un sens de l'écoute, une connaissance approfondie et pratique de l'instrument, mais également une bonne maîtrise des nouvelles technologies, fortement associées à ce type de métier, que ce soit des connaissances poussées en informatique et en gestion numérique en temps réel pour les facteurs d'orgues, ou sur les techniques du bois pour le luthier. Une maîtrise du dessin et de la géométrie est également jugée nécessaire par ce dernier.

Les métiers du métal, du patrimoine bâti, de la Pierre, de la terre et du textile exigent des compétences similaires : en premier lieu, une maîtrise des techniques et matériels de production (outils de tailleur de pierre, de serrurier soit au minimum un CAP, ce qui reste un peu court), alliée à une grande habileté manuelle, beaucoup de minutie et de précision dans le geste unique, un travail coordonné des mains et pour le secteur du métal une force physique et de l'endurance. Des connaissances précises en histoire de l'art (culture artistique pour le métal, histoire de la faïence et des différents styles de décors, histoire des styles et des époques des différents tissus), qui peuvent s'apprendre soit à l'école et dans des livres, soit surtout par la visite de musées et par l'observation des sites historiques concernés, doivent compléter la formation. Des qualités de vendeur constituent également un atout, en particulier pour le textile ainsi que des compétences en comptabilité et gestion commerciale, demandées pour les conjointes des artisans.

Le secteur du verre, plus lié à la restauration de vitraux n'échappe pas à la règle et nécessite habileté, finesse et précision du geste unique ajouté à une grande conscience professionnelle et au respect de la chose confiée. Des connaissances en histoire de l'art et une bonne pratique du dessin sont également citées.

Enfin, les métiers à vocation uniquement artistique (créateur de laques, céramique d'art, gravure sur verre) nécessitent quant à eux un sens artistique poussé qui peut primer sur la technique pure.

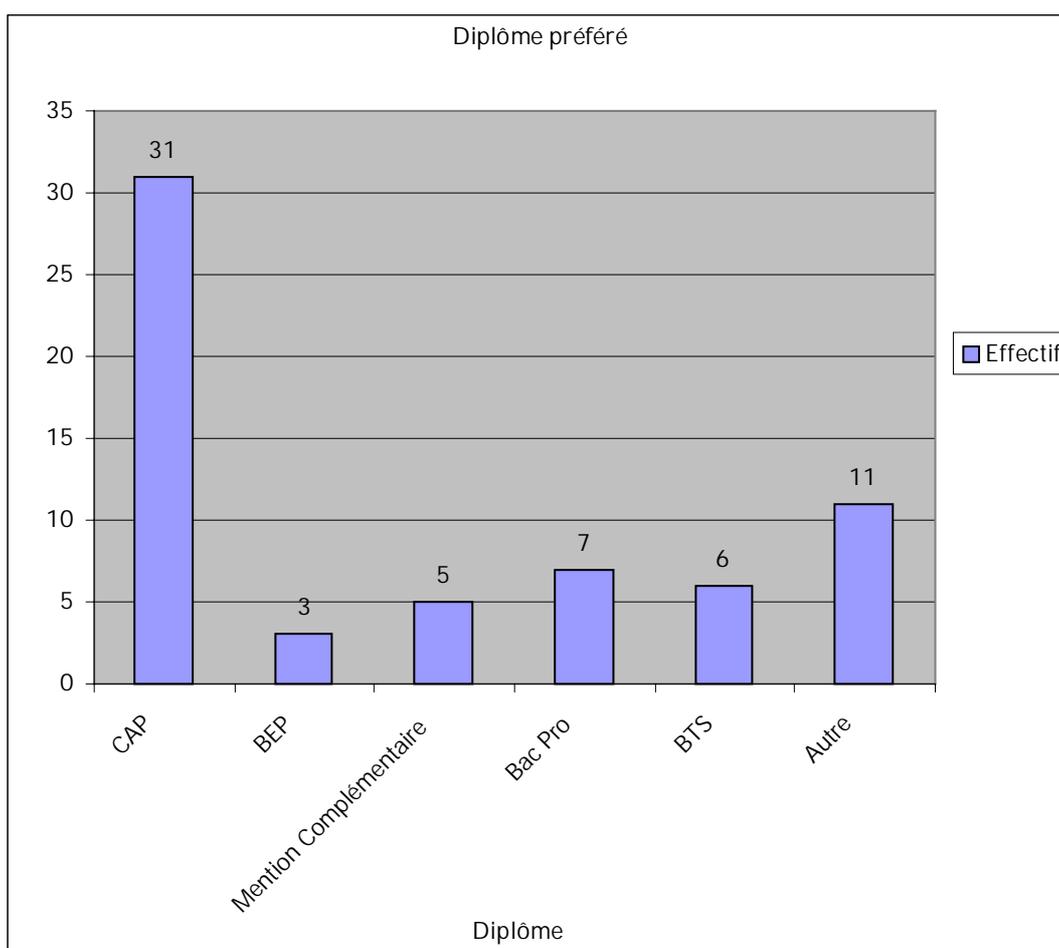
Des compétences utiles en gestion (caractère administratif et comptable) pour la serrurerie et en droit international et commerce à l'étranger pour la taille, gravure et réparation de verrerie ont également été mentionnées.

La pérennisation de l'artisanat d'art repose sur sa capacité à offrir des services et des produits qui se démarquent de ceux proposés par les entreprises industrielles ou semi industrielles. Dans ces différents métiers, les artisans sont concurrencés par des industries de luxe qui proposent des produits de qualité.

Il faut donc que les nouveaux artisans d'art puissent bénéficier en commun de formations en marketing, en création artistique, en histoire de l'art, en design, pour se démarquer sur les produits ou services qu'ils offriront. Il faut qu'ils apprennent à intégrer dans les méthodes traditionnelles des matières nouvelles, des outils informatiques d'aide à la conception. Il faut utiliser les technologies de l'information et de la communication pour rejoindre la clientèle.

### 4.1.2 La nécessité d'un diplôme

Près de trois quarts des personnes interrogées (72 %, soit 49 entreprises) estiment qu'un diplôme est nécessaire pour débiter dans leur métier, alors que seules 19 entreprises (28 %) n'en voient pas l'utilité. Parmi ces dernières, se trouvent 7 professionnels qui ont une activité de production d'œuvres d'art et pour lesquels le sens artistique prime sur la technicité pure (créateur de laques, poterie, céramique d'art, céramiste, graveur et tailleur sur verre, tôlerie d'art, fabrication d'éléments décoratifs). Le céramiste d'art et le potier sont même les deux seuls autodidactes à avoir répondu à ce questionnaire.



Ceux-ci mis à part, seuls douze professionnels ne perçoivent pas la nécessité d'un diplôme. Un dénombrement succinct révèle la présence de deux bijoutiers, de quatre professionnels du bois (l'encadreur, le tourneur sur bois, très pessimiste quant à l'avenir de sa profession, le fabricant de meubles en liège et un ébéniste), de deux restaurateurs du patrimoine bâti, d'un tailleur de pierres, d'un sabotier (qui pratique une formation adéquate au sein de son entreprise), d'un restaurateur de tableaux et d'un tapissier.

Il est intéressant d'étudier les raisons d'une telle réponse. Selon le tapissier, pour qui les compétences de son métier s'acquièrent par des années de pratique, nul diplôme n'est nécessaire. Elle s'appuie, pour justifier son point de vue, sur la constatation que certaines personnes qui possèdent le CAP ne sont pas capables de travailler, la formation proposée n'étant pas adéquate. Un bijoutier fait le même constat. Formé très jeune par l'apprentissage auprès d'un professionnel, il nous a confié que de nombreux titulaires du CAP n'avaient pas le niveau exigé par la profession, la faute incombant, selon lui, à certains enseignants qui dispensent une formation insuffisante. Le diplôme n'est dans ce cas pas indispensable, un jeune passionné ou motivé pouvant apprendre le métier auprès des spécialistes déjà en place. Pour un compagnon du devoir également, quand l'artisan recrute un jeune, il ne regarde pas le diplôme, il le met à l'établi et juge de son rendement à l'atelier.

Les autres professionnels vantent les mérites du diplôme et ceci est particulièrement visible pour la restauration (de meubles, de vitraux, du patrimoine bâti), la facture instrumentale, où tous les sondés en approuvent la nécessité. Le luthier, diplômé de la prestigieuse école internationale de Lutherie de Crémone en Italie, retranscrit bien l'opinion générale à propos de l'intérêt du diplôme. Il souhaite sa possession pour la restauration « afin que n'importe qui ne puisse pas faire n'importe quoi sur des instruments, éléments du patrimoine mobilier et artistique ».

Le CAP est le diplôme le plus apprécié puisqu'il est cité par près de 53 % des personnes interrogées (31 sur 58 réponses positives). La catégorie « autres diplômes » a, elle, été cochée par onze personnes. Les autres diplômes apparaissent de façon plus marginale, Bac professionnel, BTS et mention complémentaire n'étant respectivement réclamés que par sept, six et cinq personnes et le BEP par seulement trois. La diversité des réponses complique une nouvelle fois toute tentative de classification. Toutefois, certaines remarques peuvent être apportées.

Dans les domaines du métal, de la pierre, du textile et de la tradition, le CAP est très prisé, tous les sondés en ayant fait leur diplôme de prédilection, de même que dans les domaines de la terre, où trois professionnels sur quatre partagent cette opinion, et celui du patrimoine bâti. Ceci est particulièrement notable dans le textile où tous les interrogés ont délivré pour seule et unique réponse le CAP.

De plus, le secteur de la bijouterie est principalement demandeur de CAP (pour quatre entreprises sur six) et d'autres diplômes (trois entreprises avec pour spécialité les certificats de stage commentés).

Le secteur du bois peut, lui, se répartir en deux ensembles a priori homogènes. Les quatre ébénistes réclament comme seul et unique diplôme le CAP tandis que seuls deux restaurateurs de meubles sur sept abondent dans leur sens. Ces derniers sont plutôt favorables au bac professionnel (trois d'entre eux) ou aux autres formations (sans citer d'exemple).

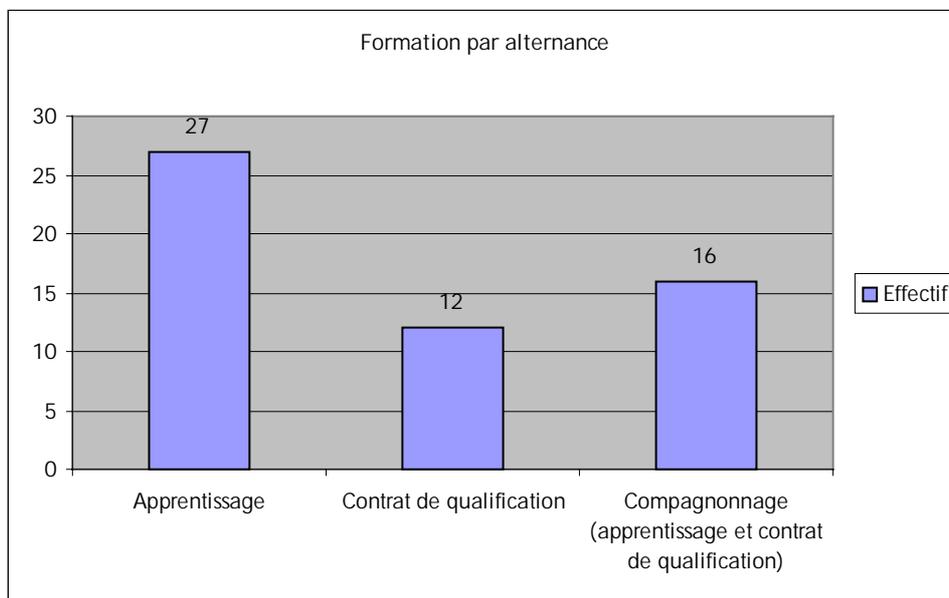
Le secteur de la restauration d'objets d'art se démarque une nouvelle fois. Quatre professionnels sur six sont favorables aux cours dispensés dans le cadre de la maîtrise des sciences et techniques (MST), à l'IFROA ou aux écoles d'art (Beaux Arts, Arts décoratifs).

Les avis des spécialistes de la facture instrumentale sont plus partagés, un facteur d'orgues préférant le CAP, l'autre le BTS spécialité ingénieur des systèmes numériques, le luthier citant une école de Restauration qui n'existe pas actuellement en France.

On peut pour finir constater, dans le secteur de la restauration de vitraux, le besoin d'un autre diplôme, le BMA (Brevet des Métiers d'Art) spécialité vitrailliste, deux professionnels y faisant allusion. De même, dans le secteur de la terre, le DMA (diplôme des métiers d'art), qui ne peut être préparé en Bourgogne, est instamment demandé.

### 4.1.3 Les modes de formation

**Répartition des entreprises des métiers d'art de l'échantillon en fonction du mode de formation préféré**



La formation par alternance (sous forme d'apprentissage avec obtention d'un CAP ou d'un BEP, de contrat de qualification ou de compagnonnage) reste le plus prisé des modes de formation, 44 professionnels sur 133 choix exprimés (un tiers) la mentionnant. Elle est majoritairement réclamée dans tous les secteurs, étant en position de tête dans les domaines du textile, de la pierre, de la terre, du bois (en particulier pour la restauration de meubles) et surtout du verre (restauration de vitraux) et du métal, où tous les professionnels l'ont citée, et en seconde position pour ceux du patrimoine, de la facture instrumentale et de la restauration d'objets d'art. Cette formation par alternance doit d'abord s'effectuer par apprentissage (avec obtention d'un CAP), comme le réclament 27 professionnels. 16 jettent leur dévolu sur le compagnonnage et 12 sur le contrat de qualification.

La formation interne occupe la seconde place, mentionnée par 30 personnes (22 % des choix exprimés). Elle l'est surtout dans les secteurs du verre (trois réponses), de la restauration d'objets d'art (cinq réponses sur huit sondés) mais surtout du patrimoine bâti (huit réponses dans ce sens sur treize). Parmi les plus fervents défenseurs de ce type de formation se trouve également le sabotier qui prodigue un enseignement interne de qualité de son métier.

L'école d'excellence, placée en troisième position (citée par 28 personnes, soit 21 % des choix exprimés), trouve surtout ses adeptes dans le secteur de la bijouterie (cinq réponses sur sept) avec les écoles du Louvre, de St-Amand-Montrond, l'école supérieure Estienne des Arts et Industries Graphiques, l'ING (Institut National de Gemmologie) à Paris, l'IGI (International Gemological Institute) et l'HRD (Hoge Raad voor Diamant : Haut Conseil du Diamant) à Anvers, mais aussi dans celui du bois avec la prestigieuse école parisienne BOULLE (qui forme à onze métiers d'art non seulement dans les domaines du bois mais aussi ceux de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie). Ont aussi été citées les écoles ENSAAMA (Ecole Normale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art), Paris 15<sup>ème</sup> (pour le créateur de laques), le CNFA (Centre National de Formation d'Apprentis) facteur d'orgues à Eschau en Alsace (pour le facteur d'orgues), le lycée des Marcs d'Or à Dijon (taille de

Pierre), l'école d'Angers de Couverture, et le CNIFOP (Centre National d'Initiation, de Formation et de Perfectionnement de la Poterie et du Grès) de St-Amand en Puisaye, dans la Nièvre, pour le domaine de la terre, et le lycée Jean Monnet à Yzeure (Allier) pour la taille de verre et de cristal.

La formation initiale à l'Education nationale prend la quatrième place, citée par 18 sondés (13 % des choix exprimés). Elle n'est souhaitée majoritairement que dans les secteurs de la restauration d'objets d'art (cinq réponses sur huit), de la facture instrumentale (les deux facteurs d'orgue) et, dans une moindre mesure, de la taille de pierre (deux réponses sur quatre).

Enfin, treize personnes citent un autre mode de formation (10 % des choix exprimés). Parmi eux se trouve un bijoutier qui propose des cours du soir dispensés par des professionnels et financés par les régions, des professionnels du bois, du patrimoine bâti et un vitrailiste, qui prônent des stages spécifiques en extérieur, et le céramiste d'art qui souhaite ardemment une réouverture d'une section céramique dans les écoles d'art. Le luthier propose lui d'organiser des stages auprès des musées, équipés de moyens techniques sophistiqués et sous-employés (comme La Villette à Paris), ou en université.

Pour une entreprise du patrimoine bâti, la meilleure formation se fait dans l'entreprise. Des stages complémentaires peuvent être organisés mais sur le chantier.

En définitive, d'après les professionnels, exercer un métier d'art demande, en sus de la maîtrise des savoir-faire propres à la profession, trois compétences principales (habileté manuelle, passion, connaissances en histoire de l'art), la détention d'un diplôme de préférence et plusieurs années d'expérience.

#### 4.1.4 Recommandations sur les formations existantes en Bourgogne

Seul un peu plus de la moitié des personnes interrogées ont répondu aux questions concernant l'avenir des formations en Bourgogne, ce qui accroît la difficulté du traitement des réponses. Malgré cela et d'un point de vue global, il semblerait que les professionnels des métiers d'art soient très attachés aux formations prodiguées dans la région, puisque près de 9 sondés sur 10 (35 sur 40) souhaitent leur maintien. Mais ces formations ne paraissent pas optimales, 81 % des professionnels (26 sur 32) proposant des améliorations. Ceci n'indique pas qu'un effort de création de nouvelles formations soit inutile, car plus de 6 sondés sur 10 (25 sur 38) en réclament de nouvelles. Un regroupement des familles de métier en quatre groupes homogènes en fonction des réponses apportées paraît pertinent.

Un premier groupe rassemble les secteurs qui estiment nécessaire de conserver, tout en les améliorant, les formations existantes en Bourgogne, mais non d'en créer de nouvelles. Dans cette situation se trouvent les professionnels du bois, qui souhaitent que les formations spécifiques (CAP pour la portée professionnelle, BAC professionnel, apprentissage, stages, CFA La Noue, LEP Château-Chinon et Chambre des Métiers) soient conservées. Un restaurateur de meubles indique que la formation dispensée dans les CFA et les LEP constitue une bonne base technique, à condition que le jeune soit motivé et qu'il la complète lui-même. Un ébéniste souhaite que le CAP en ébénisterie soit maintenu sur trois ans. Les formations doivent néanmoins être adaptées, en accroissant la formation en entreprise, en faisant intervenir des artisans pour définir les programmes de formation du CAP, dans le but de mieux répondre aux besoins réels des entreprises.

De même, les professionnels du métal expriment unanimement la volonté d'un maintien des formations bourguignonnes (les CAP et BEP, l'apprentissage, le compagnonnage, les CFA spécifiques

à la fabrication de ferrures) et d'une adaptation de celles-ci, en intensifiant les stages en entreprise et en développant chez les jeunes des compétences générales, historiques et la culture artistique.

Les formations prodiguées dans le domaine de la taille de pierre semblent être de bon niveau, puisque les deux réponses abondent dans le sens de leur maintien. Il serait néanmoins souhaitable d'améliorer l'adéquation des formations avec les besoins des entreprises. Un professionnel soumet la proposition de créer des chantiers école avec partie pratique et théorique sur le même site. Aucune nouvelle formation ne semble néanmoins souhaitable dans chacun de ces domaines.

Parallèlement à ces secteurs coexiste un second ensemble pour lequel, en sus du maintien et de l'adaptation de l'offre existante, la mise en place de nouvelles formations a fait l'objet d'une demande.

Les formations satisfaisantes et complémentaires prodiguées au CNIFOP et au LEP de Longchamp doivent perdurer. Un professionnel propose en plus de donner les moyens aux jeunes de recevoir une formation plus longue (BMA ou DMA). Le céramiste d'art, quant à lui, souhaite la création d'une école d'art céramique (seule réponse, tout de même, abondant dans ce sens) et l'adaptation des formations existantes vers l'artistique.

Le même constat prédomine dans le domaine du textile avec la conservation des formations dispensés par les CAP, mais surtout l'école d'Autun et ses remarquables conditions de travail, tout en procédant à leur révision (l'examen devrait être donné non par les personnes qui forment mais par les professionnels eux-mêmes et les coefficients attribués doivent être modifiés). L'étalagiste décoratrice prône, elle, la création d'une formation spécifique pour sa profession dans les CFA et autres écoles.

Le maintien des formations de restauration du patrimoine bâti rassemble lui aussi les professionnels concernés qui souhaitent voir perdurer les CFA (La Motte Giron à Dijon), l'apprentissage (c'est le cas entre autres du paysagiste), les contrats de qualification, les compagnons du devoir et les écoles spécialisées dans la taille de pierre, tout en espérant y voir apportées certaines améliorations (stages plus courts et mieux ciblés pour améliorer l'adéquation de la formation avec les besoins des entreprises). Une formation de qualité semble pourtant devoir être apportée, car, pour une entreprise, des manques de formation et de candidats se font cruellement sentir dans les domaines de la maçonnerie (moellonage, joints, enduits) et de la couverture (tuiles plates, cuivre, ardoises, métaux...) de la restauration du patrimoine bâti. Un autre professionnel propose l'établissement dans la région d'une école spécialisée dans la restauration du patrimoine, école qui fait défaut actuellement. Quatre réponses vont dans le sens de la création de nouvelles formations dans ce secteur.

Enfin, le tonnelier, quant à lui, souhaite ardemment la remise en place du CAP sur trois ans (le CAP actuellement n'étant pas au niveau exigé par la profession), la restauration de l'école de tonnellerie à Beaune avec de nouveaux locaux, du matériel adéquat et un professeur supplémentaire ainsi que la création en Bourgogne d'une formation d'adultes pour son métier dans le CFPPA de Beaune. (Néanmoins, il faut constater que tous les jeunes ont des débouchés professionnels).

Un troisième groupe inclut les professionnels qui souhaitent la naissance de nouvelles formations de qualité dans la région afin de pallier leur absence. Trois artisans de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie proposent une formation dans le style des écoles Boulle, Estienne, Beaux-Arts, Arts décoratifs, ESAM ou un CAP, BEP joaillerie. Une proposition vise à utiliser les professionnels à la retraite, qui possèdent les compétences, si naturellement ces derniers le souhaitent, pour remplir le rôle de tuteur auprès des jeunes en formation.

Les spécialistes de la restauration d'objets d'art estiment eux aussi nécessaire la création de nouvelles structures de formation. Deux souhaits se portent sur la création de formations d'assistants ou d'aides d'atelier, deux autres évoquent la mise en place d'un CAP de restaurateur avec une formation continue en physique chimie, techniques picturales et histoire de l'art (peut-être en université). Le restaurateur et doreur approuverait la création de formations spécifiques pour les

matières qu'il enseigne lui même sous forme de stage (peinture décorative, techniques de dorure). Le créateur de laques demande la constitution d'un relais centralisé pour une présentation de son savoir-faire au grand public, tandis que le graveur sur verre prône la mise en place d'une formation spécifique à la technique de ce métier sur la base des décorateurs des années 30.

Enfin, une quatrième catégorie comprend les familles de métiers qui, malgré le manque de formations adéquates, n'en n'estiment pourtant pas nécessaire l'existence. Un seul restaurateur de vitraux a demandé la création d'une nouvelle formation étayée par des stages complémentaires (peinture ancienne, étude du vitrail), les autres considérant que le marché, trop confidentiel, ne supporterait pas un afflux massif de vitraillistes. Dans le même ordre d'idées, aucun facteur d'instruments de musique n'a exprimé le souhait de voir des formations spécifiques jusqu'alors inexistantes se mettre en place. Le marché est trop spécialisé et confidentiel pour en établir une hors entreprise. Enfin, le sabotier, qui effectue une formation interne de qualité dans son entreprise ne voit pas lui non plus la nécessité d'en créer d'autres.

Ainsi, si des formations doivent naître en Bourgogne, elles doivent, selon les professionnels, concerner principalement les secteurs de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, de la restauration d'objets d'art, du patrimoine bâti et du textile.

#### 4.1.5 Un certain attachement au savoir faire

Les réponses au questionnaire font ressortir un véritable attachement à un savoir-faire précieux et souvent rare, majoritairement perçu comme en voie d'extinction. Près de deux tiers des professionnels interrogés estiment que les compétences qu'ils ont acquises au cours de leur vie sont menacées de disparition.

La relative diversité des réponses dans chaque famille rend difficile toute conclusion détaillée. Toujours est-il que ce sentiment prédomine dans toutes les familles, à l'exception notable de trois : dans le domaine de la facture instrumentale, un facteur d'orgues sur deux interrogés et le luthier pensent le contraire. Il en est de même pour le secteur de la terre où les réponses sont plus mitigées. Enfin, la situation est plus marquante dans le domaine de la restauration de vitraux, où seul un vitrailliste sur quatre estime son savoir faire menacé.

Dans les autres familles, en revanche, les professionnels craignent pour la survie de leur métier surtout en ce qui concerne les secteurs de la restauration de meubles et du textile où tous les sondés sont inquiets pour le futur. Ce sentiment prédomine également au sein des métiers plus « confidentiels » (tournage sur bois, création de laques, gravure et taille de verre, fabrication de sabots) à l'exception notable de la tonnellerie en Bourgogne.

Plus de 95 % des personnes interrogées souhaitent transmettre leur savoir faire (65 personnes) et seulement 3 professionnels n'envisagent pas de le faire.

Parmi ces dernières, on peut dénombrer un restaurateur de vitraux qui estime que l'offre actuelle dans son secteur est supérieure à la demande et que le marché ne supporterait pas en conséquence un afflux massif de vitraillistes, un bijoutier plutôt fataliste, dont l'activité est réduite par la concurrence de l'industrialisation massive et qui, de ce fait, n'estime pas nécessaire de former des jeunes, et d'un point de vue plus marginal, un céramiste, qui exécute des œuvres d'art au gré de son inspiration et qui place l'intransigeance comme valeur fondamentale de son métier. Notons que ces trois professionnels ne considèrent pas leur savoir-faire comme étant en danger, ce qui contraste avec la majorité des réponses.

Quant aux raisons invoquées, c'est un véritable consensus qui règne au sein des professionnels.

La transmission du métier doit permettre la sauvegarde du patrimoine français, sous tous ses aspects. La notion de patrimoine inclut non seulement le patrimoine mobilier ou immobilier mais aussi les savoir-faire souvent complexes, longs à acquérir et ancestraux qui l'ont édifié, incarnés dans les métiers d'art.

Devant la spécificité du métier d'art, le patrimoine, richesse indéniable pour le pays, ne peut perdurer que par la transmission du savoir-faire. Effectivement, un tel métier n'a rien d'une science exacte gérée par ordinateur et rassemble une quantité de gestes « non répertoriés » dans les livres et qui ne peuvent s'apprendre que par la pratique. Seul un professionnel aguerri à la technique peut s'acquitter d'une formation décente. En conséquence, la pérennité du savoir ne peut provenir que de sa transmission par les personnes déjà dans le métier, sous peine de voir certains savoirs ou outils faire défaut d'ici quelques années.

La volonté de sauvegarde du métier peut aussi se manifester par une volonté d'assurer la survie de l'entreprise. C'est le cas du fabricant de tuiles qui, détenant la seule tuilerie de Côte d'Or ne souhaite pas sa disparition. Enfin, les bijoutiers et le tourneur sur bois mentionnent la concurrence, dans leur secteur, de l'industrialisation massive, qui, n'appliquant pas les connaissances particulières des professionnels des métiers d'art, facturent leurs prestations de moins bonne qualité à bas prix. La sauvegarde du savoir-faire devient dans ce cas primordiale.

Cette indéniable volonté de transmission des compétences se heurte en pratique à une impossibilité. Ainsi, seul un tiers des professionnels (soit 21 individus) estiment avoir les moyens de transmettre leur métier, et parmi eux, 15 ne travaillent pas seuls. Ils exercent principalement dans les domaines de la restauration du patrimoine bâti (six entreprises), de la tradition (le sabotier et le tonnelier) et de la facture instrumentale (les deux facteurs d'orgues). On peut également citer trois professionnels du bois (deux restaurateurs de meubles et l'encadreur), le créateur de laques, le doreur et un tailleur de pierre. Remarquons qu'à l'exception notable des deux facteurs d'orgues, la plupart d'entre eux assurent une formation dans leur entreprise.

Les difficultés à assurer la transmission du métier ne proviennent pas de lacunes de connaissances, ni d'un manque de volonté ou de passion mais d'un manque de moyens financiers, qui peut se manifester soit par un manque de temps, soit encore par des problèmes pratiques.

La formation d'un jeune exige un réel investissement en temps et empiète en conséquence sur le temps de travail de la personne qui l'assure, l'empêchant de produire. Il faut par exemple consacrer une année entière de surveillance générale à un jeune doué qui se destine au métier de la bijouterie, ce à quoi s'ajoutent les erreurs qu'il faut réparer. Un tailleur de pierre cite une autre illustration de ce phénomène. Des calculs personnels lui ont indiqué avoir consacré cinq fois plus de temps auprès de ses stagiaires pour la réalisation d'un objet que s'il s'en était occupé lui-même.

En outre, il est souvent nécessaire de financer l'hébergement des stagiaires. Il n'est pas rentable pour un professionnel, de surcroît une très petite entreprise confrontée à un budget restreint, de transmettre son savoir. Pour les entreprises plus importantes de restauration du patrimoine bâti, les lois sur la réduction du temps de travail agissent aussi comme une contrainte car elles ne laissent pas assez de temps pour assurer une formation correcte. De plus, accueillir quelqu'un suppose des frais divers. Le matériel de production doit être remis aux normes et l'atelier remanié, ce qui génère des coûts d'investissement importants. La crainte de charges sociales trop élevées, de problèmes de gestion et de lourdeur administrative excessive transparaît également dans les réponses.

Enfin, certaines entreprises (un ébéniste, un restaurateur d'objets d'arts et deux professionnels du bâtiment) se plaignent de ne pas rencontrer de main-d'œuvre adaptée et motivée pour la former.

#### 4.1.6 Les solutions proposées pour offrir des moyens de formation

Plus des deux tiers des personnes interrogées ont répondu à la question concernant les solutions à apporter aux professionnels des métiers d'art pour qu'ils puissent transmettre leur savoir, ce qui témoigne d'un intérêt certain.

Devant le manque patent de moyens pour assurer dans de bonnes conditions la transmission du savoir-faire, les intéressés ont proposé trois axes de soutien qui pourraient être mis en place par les pouvoirs publics.

La moitié des sondés (22 sur 45) plébiscitent un soutien financier qui peut prendre diverses formes. Cette solution est citée majoritairement dans toutes les familles de métier, exception faite de la restauration du patrimoine bâti, où les entreprises de taille plus importante ont sans doute moins de problèmes de rentabilité.

Le soutien financier pourrait être apporté aux professionnels qui acceptent de former, par exemple via une prise en charge financière des stages par les pouvoirs publics, des aides spécifiques, une formation rémunérée dans le cadre de l'activité, des « bourses » données aux artisans. Un restaurateur de meubles souhaite même être indemnisé comme un professeur public.

Un bijoutier indique qu'il n'acceptera de transmettre son savoir qu'en toute sérénité, c'est-à-dire si le temps consacré à la formation est pris en charge par une structure adéquate. Un facteur d'orgues, titulaire d'une formation d'ingénieur électronique, nous explique lui que le salaire de sa profession est trop faible pour inciter des jeunes avec un tel diplôme à travailler « 70 heures par semaine dans des conditions parfois douteuses ». Une aide spécifique peut s'avérer dans ce cas judicieuse pour la sauvegarde même du métier.

Dans le même ordre d'idées, quelques professionnels (dont deux bijoutiers, deux restaurateurs et un tailleur de pierre) suggèrent une baisse du montant des charges sociales et une simplification des procédures administratives pour pouvoir embaucher. Une réflexion sur la mise en place de charges sociales et fiscales adaptées aux métiers d'art pourrait être entreprise. De même, la TVA pourrait être revue à la baisse (5,5 %) pour les secteurs concurrencés par la grande industrialisation, de façon à rendre les productions des artisans plus compétitives.

Le soutien financier pourrait également prendre la forme d'un accroissement de la commande publique. Cette requête est surtout souhaitée dans le domaine de la restauration de vitraux, dont l'activité, principalement dirigée vers la sauvegarde du patrimoine immobilier, ne peut trouver de débouchés que dans des commandes de rénovation, souvent faites par les municipalités. Les pouvoirs publics peuvent alors influencer sur ce paramètre pour soutenir la profession, comme cela a été demandé par deux vitraillistes, mais aussi, dans un autre secteur, par un céramiste architectural, qui estime qu'un soutien politique peut faire décoller sa technique en France, et spécialement en Bourgogne, comme c'est le cas dans d'autres pays (Suisse, Espagne, Allemagne, Grèce...).

Enfin, un entrepreneur du bâtiment propose l'intéressement des salariés à l'entreprise afin de susciter des envies de reprise.

Une autre proposition intéressante, qui apparaît dans les réponses, consiste en une valorisation de la profession de métier d'art, orchestrée par les pouvoirs publics, et qui pourrait prendre deux aspects.

Certaines réponses proposent de décerner une appellation spécifique pour les métiers d'art, caractérisés par des connaissances et la maîtrise d'une technique particulière. Ceci permettrait de

protéger les métiers concurrencés par la grande industrialisation, en particulier la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, la ferronnerie, métallerie ou le tournage sur bois, en sensibilisant le public sur la valeur d'une œuvre unique, fait main, avec les règles du métier. Ce souhait d'une démarcation des métiers d'art au sein des métiers de l'artisanat a également été exprimé par un restaurateur de meubles (qui désire étendre cette particularité à tous les métiers de conservation et restauration du patrimoine) et un tailleur de pierre. De même, la valorisation peut prendre l'aspect d'un soutien organisé par la Chambre de Métiers, qui apporterait une certaine crédibilité aux petites entreprises, comme le souligne le créateur de laques.

Dans le cas des professions confrontées à une pénurie de main d'œuvre motivée, les problèmes de recrutement pourraient être résolus par une valorisation du métier manuel, au moyen, par exemple, de campagnes de sensibilisation aux métiers d'art (télévision, radio...), l'élaboration de forums de l'artisanat, la mise en place de rencontres entre les artisans et les écoles, pour lutter contre la déconsidération générale dont sont victimes ces métiers. Un restaurateur de meubles résume bien le sentiment éprouvé ici : « Le CAP doit cesser d'être une formation choisie par l'échec scolaire. Il nous faut des jeunes motivés ».

Nous terminerons cette partie par l'évocation de diverses mesures également évoquées. Quelques modifications juridiques, concernant une actualisation du code du travail, qui régit l'apprentissage, et un assouplissement des conditions d'apprentissage (normes des locaux, des matériaux), ont été réclamées par un restaurateur de meubles et un tapissier.

Enfin, le facteur d'orgues Bernard BAERD propose, lui, pour assurer la transmission de sa technique, la rédaction d'un « mode d'emploi » pour la construction et la réparation des instruments, dans lequel figureraient les opérations élémentaires à accomplir, et ceci afin de pallier l'insuffisance des traités théoriques déjà existants qui ne s'appliquent pas en toute circonstance.

Le développement précédent a parfaitement cerné le principal problème inhérent aux métiers d'art, soit une volonté indéniable de transmettre un savoir ancestral, souvent menacé de disparition, pour assurer la pérennité du patrimoine français, mais un manque patent de moyens, essentiellement financiers, qui provient de la structure même des entreprises (petites entreprises souvent unipersonnelles).

## 4.2 LES ARTISANS D'ART FACE A L'ACCUEIL DE JEUNES EN FORMATION

Comme cela a déjà été largement souligné, la formation et la transmission du savoir-faire sont une des préoccupations majeures des artisans d'art. Le métier s'apparente à une mission : restaurer le patrimoine. Mais, trop isolés, disposant de peu de moyens, ils n'ont pas toujours une réponse adaptée aux demandes qui leur sont adressées. Et beaucoup d'artisans ne veulent plus prendre d'apprentis pour des raisons de coût, de responsabilité, de temps.

Dans le domaine de la céramique, par exemple, les potiers ont généralement de petits ateliers, la production est faible et l'activité souvent saisonnière. De plus, ces artisans ne veulent pas rencontrer les contraintes liées à l'embauche d'un salarié : horaires fixes, congés payés avec prévision de date, management et suivi administratif. En effet, ce métier est souvent aussi un choix de vie. Il faut ajouter la problématique de cette profession : le temps de formation est très long, le retour du temps consacré aux exercices pédagogiques est difficile à obtenir. Les artisans considèrent qu'ils paient pour former.

### 4.2.1 Le coût

Pour un représentant des compagnons, il est bien sûr important que les jeunes fassent des stages en entreprise mais l'artisan devrait recevoir une rétribution pour ce service car le jeune coûte de l'argent et engage la responsabilité de l'artisan. Des artisans déplorent, entre autres, d'être obligés de payer l'hébergement des stagiaires. Le conseil régional donnait autrefois une petite subvention pour aider les artisans à accueillir les jeunes mais cette aide a été malheureusement supprimée.

### 4.2.2 Le temps

Les artisans d'art, en majorité, travaillent seuls. Ils ont de ce fait beaucoup de difficultés à prendre quelqu'un en stage ou en formation. En effet, le temps consacré par un artisan d'art à la formation d'une personne est un temps pendant lequel il ne produit pas. Même s'il est désireux de transmettre ses savoirs, il n'a pas le temps de prendre des jeunes en formation.

Un équilibre peut s'établir avec des jeunes préparant le CAP et faisant office d'aide auprès des artisans. Mais des jeunes d'un niveau bac sont plus difficilement intégrables car la rémunération devient plus importante et il faut du temps avant que le jeune puisse commencer à produire un peu.

Exerçant la plupart du temps dans des entreprises unipersonnelles, les facteurs d'instrument, s'ils sont ouverts à l'idée de recevoir des jeunes compagnons facteurs en formation, sont réservés par rapport au temps nécessaire à l'encadrement de ces stagiaires. Ils sont également effrayés par l'aspect administratif (dossiers, charges, déclarations...). Ils auraient besoin d'une aide pour cela.

Un luthier qui a déjà trois ans de délai pour fabriquer un instrument verra ce temps s'allonger s'il doit prendre un jeune en formation. La question ici n'est plus celle de l'argent mais du temps. Un réalisateur de médailles refuse les stagiaires, même s'ils sont dignes d'intérêt, car il faut les accompagner à chaque instant, les diriger, les soutenir, les écouter, ce qui représente 80 % de son temps.

Pour un ébéniste, tout dépend du niveau du stagiaire. S'il s'agit d'une prise de contact avec le métier, d'une imprégnation, le temps à consacrer au stagiaire est moindre. Si le stagiaire a déjà le CAP ou le bac, il y a un retour et il n'y a pas de charges de salaire dans le cadre de la formation en alternance. Un jeune dans le bâtiment est efficace très tôt. En revanche, pour restaurer un tableau, il faut un niveau bac+5 (histoire de l'art).

Comment aider les professionnels à prendre des apprentis ? Les aider financièrement ? Comment motiver, aider les tuteurs ?

Les entreprises sont unanimes : l'artisan devrait être rémunéré pour accomplir cette formation.

### 4.2.3 Les normes

Autre problème d'importance, les ateliers ne sont pas toujours adaptés pour faire travailler plusieurs personnes et ne répondent bien souvent plus aux normes de sécurité exigées aujourd'hui (machines, stockage et manipulation des produits...). L'atelier doit être aux normes pour accueillir un apprenti ou un stagiaire. Or, tous les ateliers, même parmi les plus renommés, n'ont pas leur matériel de production ni leurs outils aux normes, ce qui constitue un facteur discriminant.

Les jeunes de moins de 18 ans posent aussi d'énormes problèmes de responsabilité : ils ne peuvent toucher une machine.

#### 4.2.4 La concurrence

Les entreprises, sauf exception, n'ont pas de capacité de développement en termes d'emploi. L'artisan peut craindre qu'il prépare sa concurrence. Peu d'artisans, comme dans les autres professions d'ailleurs, préparent leur départ à la retraite suffisamment tôt pour former leur repreneur.

Ces difficultés (coût, temps, normes, concurrence) ont pour conséquence le risque de voir des savoir-faire disparaître.

#### 4.2.5 Un exemple concret d'actualité au 10 octobre 2002

Christopher CLARKE, facteur de piano-forte en Saône-et-Loire, de renommée internationale, travaille seul et en général ne peut pas s'engager dans l'accueil de stagiaire.

Il a accepté depuis 6 mois dans le cadre d'un contrat en lien avec l'ANPE un demandeur d'emploi (Matthieu Vion) qui avait déjà travaillé dans la facture instrumentale (orgue), puis avait suivi une formation de management culturel et qui enfin revint à la facture du piano-forte. Au terme de six mois, ce stagiaire se révèle comme un sujet très intéressant mais pour qui les six mois de stage sont notoirement insuffisants compte tenu de la spécificité de cet instrument.

Une possibilité de solution serait la qualification de « Maître d'art » pour Christopher Clarke, donnée par le Conseil des métiers d'art à Paris (avec à la clé la possibilité d'une prime importante permettant de faire face aux dépenses financières d'un stagiaire rémunéré en formation longue). Malheureusement, ce titre ne se décerne que tous les deux ans, donc pas avant 2004. Christopher Clarke connaissait cette possibilité, mais le dossier de candidature devait être déposé avant mars 2002 (à cette époque le stagiaire était à peine arrivé).

La question reste posée, à la fois dans le principe et pour ce cas particulier.

Conclusion : dans ce domaine d'excellence de la facture instrumentale, nous sommes en face, très souvent, de cas très particuliers.

### 4.3 LES PARTICULARITES DE LA FORMATION AUX METIERS D'ART

Les métiers d'art, bien que nombreux et divers, ont en commun plusieurs spécificités : leur faible effectif, la longueur de l'apprentissage, certaines connaissances et compétences de base ainsi que la nécessité de motiver les jeunes vers ces métiers. A partir des interventions des artisans auditionnés, plusieurs lignes de force se dégagent.

#### 4.3.1 De faibles effectifs de formation et un coût élevé

La section des métiers d'art au CFA de la Noue fonctionne avec de faibles effectifs, ce qui induit des coûts de fonctionnement importants et des problèmes financiers pour le CFA. Le CFA d'Auxerre, pour

la réhabilitation du patrimoine, n'a pas non plus les effectifs suffisants pour fonctionner correctement et équilibrer son budget. Pour ouvrir une section de CFA, il faut un certain nombre de personnes ce qui n'est pas toujours possible pour ces métiers aux faibles débouchés.

Aucune solution n'est apparue avec évidence, la question qui se pose étant celle de savoir s'il convient de continuer à faire fonctionner, en prenant en charge leur déficit, ces formations à faibles débouchés et effectifs.

Peut-être serait-il possible de favoriser le regroupement de plusieurs entreprises pour organiser des formations sans CFA mais en utilisant les CQP (certificats de qualification professionnelle) et en délivrant un diplôme par le biais de la validation des acquis professionnels ?

Il faut bien admettre que la formation ne peut être intégrée en totalité dans une logique de standard de formation comme cela se pratique en CFA. Il faut inventer quelque chose de positif pour le maintien et la protection des métiers rares.

### 4.3.2 Une durée d'apprentissage longue

L'apprentissage du geste précis nécessite un apprentissage initial plus long que pour l'artisanat ordinaire. A 27 ou 28 ans, un artisan d'art se considère à peine formé. Il y a donc beaucoup à faire en formation continue dans un objectif de formation tout au long de la vie.

Jean CACHELEUX, potier, déplore que la durée de l'apprentissage, de 3 ans, ait été réduite à 2 ans. Comment apprendre en 2 ans ce qu'on apprenait en 3 ans ? Il constate que les jeunes sont envoyés en stage en entreprise alors qu'ils ont à peine un mois et demi de formation : c'est beaucoup trop tôt, l'entreprise est là pour les perfectionner. Il y a une carence générale des métiers d'art qui nécessitent une grande polyvalence mais en même temps une formation pointue.

Jacques LACHENY, président de jury de CAP céramique, exprime également des doutes sur l'efficacité de formations courtes. Il propose, après le CAP, une formation débouchant sur un Brevet des métiers d'art (BMA) en 2 ans, un Diplôme des métiers d'art (DMA) en 4 ans.

### 4.3.3 Des contenus communs

L'unanimité se fait là encore sur la nécessité d'une formation générale plus approfondie, destinée à élever le niveau des jeunes.

Un tronc commun pour les métiers d'art pourrait comprendre, pendant deux ans : le dessin, l'histoire de l'art, le modelage, le dessin technique, les sciences, en particulier la chimie, les mathématiques, ainsi que toutes les techniques de base si l'on veut faire évoluer ces métiers : ébénisterie, colles, vernis... et un choix de matières en option.

Mais les formations générales ne suffisent pas. Il faudrait en plus des formations adaptées à l'entreprise, courtes mais efficaces. L'ornemaniste, car il est maître d'art, a pu envoyer un ouvrier à l'école de Montreuil, près de Paris, pour un stage de repoussage (faire une forme en bois) de 4 mois et un coût important. Il considère que c'est un investissement utile pour l'entreprise. On peut prendre exemple sur les grandes entreprises comme Renault ou Citroën qui ont leur école au sein de l'entreprise.

Certains artisans, en plus de leur savoir-faire traditionnel, font appel à des technologies très avancées, par exemple dans la restauration de tableaux ou la restauration du bâtiment. L'artisan est un homme

de son siècle avec son savoir-faire traditionnel et sa culture technologique. Les métiers rares utilisent également les technologies modernes.

Un accent particulier a été mis sur la nécessité et la possibilité de dispenser une formation à l'histoire de l'art, quel que soit le métier.

Cette formation de niveau universitaire est considérée comme un élément important. Sur cette question, il conviendrait de tenir compte de deux modes d'accès formation initiale et formation continue.

#### 4.3.4 La nécessité de sensibiliser les jeunes

Le système éducatif français incite les jeunes à poursuivre leur formation jusqu'au baccalauréat (80 % d'une classe d'âge doit obtenir le bac). Les familles ont totalement intégré cette dynamique et la demande sociale est massivement de poursuivre jusqu'au bac. Comment, dans ce contexte, inciter des jeunes à rejoindre ces métiers ?

Chaque fois qu'ils sont sollicités, s'ils le peuvent, les artisans d'art ne manquent pas de faire connaître leurs métiers au public, surtout aux plus jeunes et notamment aux scolaires, en participant à des expositions, des démonstrations, en donnant des conférences ou en acceptant la visite de leurs ateliers.

Comment motiver les jeunes pour les faire venir vers ces métiers, victimes du vieillissement de leurs exploitants ? Curieusement, on assiste depuis peu à un intérêt pour ces métiers de la part de personnes d'un niveau d'instruction initial plus élevé et venant d'autres horizons.

Une revalorisation des métiers manuels est indispensable pour aider ces métiers et attirer les jeunes.

## 4.4 LES BESOINS SPECIFIQUES DU BATIMENT

Le bâtiment est une activité conjoncturelle. Les entreprises du bâtiment ont des difficultés à gérer le recrutement de main d'œuvre car les besoins du secteur sont pointus au moment du marché.

### 4.4.1 Le point de vue des maîtres d'ouvrage

#### *La maintenance du patrimoine traditionnel*

Les maîtres d'ouvrage auditionnés sont unanimes à déplorer le manque de main d'œuvre qualifiée dans les domaines élémentaires de la maintenance du patrimoine traditionnel.

Ils observent que la situation s'aggrave de jour en jour dans certains secteurs. Par exemple, la lave : certains chantiers ne peuvent se faire par manque de moyens, les délais d'intervention sont très importants. Les entreprises non spécialisées dans ce matériau ont une qualité d'intervention souvent très médiocre. Ce qui est valable pour les laviers s'observe pour d'autres métiers : le pavage des rues de village, la réparation des murs et meurgers, les interventions sur les calvaires, la maçonnerie

ancienne à la chaux..., ce qui entraîne la disparition progressive de ces ouvrages. Il y a dans la région beaucoup de tailleurs de pierre, de charpentiers et de couvreurs mais il n'y a pas du tout de maçons traditionnels capables de faire de la maçonnerie de moellons, du rejointoiement.

Tout se passe comme si la mutation de la société entraînait la perte de savoir-faire ordinaires, devenus ainsi des métiers spécifiques, rendant difficile l'entretien du patrimoine.

Pourquoi a-t-on perdu ces savoir-faire qui faisaient partie intégrante de la vie de nos campagnes ? Quelle est la solution de formation adaptée à cette évolution ?

Pourquoi ne pas inventer un nouveau métier d'artisans polyvalents qui ne soient ni maçons, ni peintres, ni laviers... mais des personnes aptes à intervenir rapidement sur de petits chantiers d'entretien du patrimoine (ne nécessitant pas le recours aux entreprises du grand patrimoine), et cela grâce à des formations courtes sur ces savoir-faire traditionnels ?

Ceci permettrait d'intervenir dans des conditions économiques viables sur ce type de patrimoine voire d'effectuer des opérations d'entretien sur un patrimoine plus important, les propriétaires de monuments historiques étant obligés de recourir à des entreprises dans un cadre de restaurations lourdes forcément plus coûteuses.

Autrefois, les cantonniers dans les petites communes savaient tout faire et leur absence se fait sentir. Aujourd'hui, de tels personnels rendraient des services au niveau de communautés de communes pour apprécier des désordres simples sur le patrimoine traditionnel.

Il est un domaine particulier où la maintenance du patrimoine traditionnel se heurte à la perte des savoir-faire. La Bourgogne a été une grande région de production de céramiques décoratives pour les façades ou les toitures. Certains bâtiments très typés de ce point de vue ont une réelle valeur patrimoniale. Par exemple, la maison patronale de l'usine Perrusson à Ecuisses en Saône-et-Loire ou le lycée Carnot à Dijon. Pour certains bâtiments publics et privés, des problèmes de restauration de ces décors en céramique de ces maisons fin 19<sup>e</sup> début 20<sup>e</sup> se posent car ces céramiques n'ont pas toujours bien vieilli. La restauration va nécessiter de réaliser des répliques or certains savoir-faire sont menacés, comme ceux relatifs au séchage très complexe de ces pièces de céramique aux épaisseurs variables. Très peu de personnes maîtrisent ces techniques. Restaurer ces décors contribuerait à sauvegarder des éléments remarquable du patrimoine et à perpétuer ces savoir-faire en les transmettant.

### ***Sensibiliser élus, architectes, grand public, lycéens***

Des formations doivent viser ces savoir-faire qui se perdent mais il ne faut pas oublier non plus la formation des élus et des décideurs, trop peu au fait des contraintes de la restauration, des services instructeurs (conseils généraux, conseil régional, DDE, DDA...), ainsi qu'une sensibilisation des architectes et des futurs architectes dans les écoles d'architecture, du grand public, notamment dans les lycées, compétence régionale.

#### 4.4.2 Le point de vue des entreprises

##### ***Une différence de culture entre le bâtiment et la restauration du patrimoine***

Pour les représentants des entreprises du bâtiment, Il y a une très grande différence de culture entre le bâtiment et la restauration du patrimoine ancien. Les personnes qui interviennent sur la rénovation des églises, des châteaux... doivent impérativement avoir des notions d'histoire de l'art. Cinq à dix ans

sont nécessaires pour former un compagnon autonome sur un bâtiment ancien, pour lequel il n'y a plus de plan ni de projet écrit.

Les formations existantes sont basées sur la construction neuve mais la rénovation du patrimoine nécessite une formation très qualifiante. La formation initiale n'est pas d'un niveau suffisamment élevé. Elle doit de plus être complétée par des formations en alternance tout au long de la vie.

Nombreux déplorent le niveau très bas des jeunes et estiment qu'une réflexion s'impose pour essayer d'élever le niveau de base des apprentis.

Si pour certains, les moyens de formation existent -écoles, lycées, etc.- de même que les formations complémentaires, pour d'autres, sachant que le marché devrait se développer, de nouvelles formations devraient être créées mais centralisées dans un CFA, un lycée ou chez les compagnons. Mieux vaut une bonne formation que plusieurs.

Le sujet dépasse certainement le cadre régional et il convient de jeter un œil sur nos voisins. La référence en France est l'école d'Avignon, créée en 1983 sur l'initiative du ministère de la culture et qui connaît des difficultés énormes, obligée de développer des projets en Europe pour trouver des financements. Une dizaine d'autres centres de formation vivent en France. En Italie, l'école de San Servolo fonctionne à coups de subventions de l'Europe. En Belgique, la formation initiale est encore assurée pour ces métiers et on trouve plus facilement des artisans qui ont conservé ces savoir-faire traditionnels.

Enfin, se pose la question de " comment former à la coordination entre les différents intervenants sur un chantier ? "

### ***La formation culturelle du chef d'entreprise***

Ce qui paraît essentiel et prioritaire, pour Armand Gonneaud, « c'est la formation " culturelle " à dispenser aux chefs d'entreprise. Cette formation doit leur permettre de mieux informer leurs clients. En d'autres termes, il ne sert à rien de se former aux techniques de restauration du patrimoine tant que la clientèle n'a pas été, elle aussi, sensibilisée aux règles principales de restauration du patrimoine.

Différents facteurs d'évolution sont à prendre en considération dans cette réflexion :

- Avec les départs nombreux et prochains à la retraite, c'est tout un ensemble de personnes possédant un savoir-faire culturel qui va disparaître. Les repreneurs, lorsqu'il y en aura, ne seront pas forcément sensibilisés à cette culture.
- La mobilité géographique de chacun, qu'il soit client ou artisan, amène peu à peu une méconnaissance de la culture locale.
- La destination des locaux a changé (ainsi, la ferme d'autrefois devient aujourd'hui une résidence principale ou secondaire). Cette évolution induit la nécessité d'adapter les locaux au confort moderne.
- La construction locale est étroitement associée aux ressources des matériaux naturels de proximité.
- La culture est souvent mal connue ou mal respectée. Le mouvement des populations a fait se mêler différentes cultures. On peut constater sur le terrain que ce mouvement des populations, mais aussi l'augmentation du nombre de maisons de campagne, l'attrait nouveau pour le bricolage lié à l'augmentation du temps réservé aux loisirs, etc., ont pu conduire à " de savants mélanges ".

L'artisan local est le premier à déplorer ce massacre alors qu'on imagine souvent qu'il en est la cause. En effet, même s'il a essayé de persuader son client d'utiliser un matériau local (*exemple : petites tuiles pour restaurer la toiture de sa ferme*), le client sera plus sensible à des arguments de prix et de facilité (*pose de tuiles de base dans l'exemple*).

- Enfin, il faut noter qu'on est parfois obligé d'apporter des modifications afin d'intégrer le confort moderne (*électricité par exemple*).

La mise en place de ces nouvelles techniques peut modifier l'aspect des choses si ces techniques sont mal pratiquées et mal coordonnées.

### ***Valoriser le métier***

Comme les autres métiers d'art, les métiers du bâtiment liés au patrimoine ont besoin d'attirer des jeunes et doivent être revalorisés dans ce but.

Les entreprises veulent faire passer le message qu'il y a de vrais plans de carrière dans l'entreprise : on ne finit pas ouvrier. On peut passer un CAP en 2 ans, travailler une ou plusieurs années en entreprise puis se présenter au brevet professionnel et se faire un plan de carrière.

Le métier et les hommes qui travaillent dans ces métiers doivent être valorisés. Le chef de chantier doit gagner 3 fois plus que le jeune pour que ce même jeune soit incité à apprendre et à progresser, ce qui n'est pas le cas : la différence de salaire entre le chef de chantier et le jeune qui arrive sur le marché du travail n'est pas assez marquée.

#### **4.4.3 Une étude nationale sur les besoins en qualification**

Le Céreq (centre d'études et de recherches sur les qualifications)<sup>10</sup> a débuté fin 2001 une étude qui a pour objectif d'analyser l'offre de formation et les besoins en qualifications en matière de patrimoine. Le premier volet vise à recueillir le point de vue de la maîtrise d'œuvre sur l'évolution des activités relatives au patrimoine architectural et sur les besoins en qualification. « De la conservation des monuments historiques à la réparation du bâti existant, l'intervention sur le patrimoine architectural apparaît comme un marché d'avenir du bâtiment. ... Cela les conduit [les architectes] à souhaiter le développement de l'enseignement sur le patrimoine à l'école, dans la formation des « artisans » et dans les écoles d'architecture. Cette ouverture devrait être sollicitée pour faire avancer la réflexion sur deux problèmes souvent évoqués par les architectes : l'entretien des édifices et la prise en charge du patrimoine non protégé.

Nombre d'architectes estiment en effet que l'entretien des édifices pose problème. Les crédits d'Etat sont insuffisants. Privés ou publics, les maîtres d'ouvrage ne sont pas assez convaincus des mérites de l'entretien, pourtant plus respectueux de l'authenticité du patrimoine et moins coûteux que la restauration...

... Du point de vue des qualifications, la majorité des architectes estiment que la capacité des entreprises à exécuter des travaux sur le patrimoine est insuffisante, soit qu'elles n'aient pas assez développé les compétences-clés nécessaires à une bonne réalisation de la commande, soit qu'elles aient des difficultés à trouver et renouveler leur personnel qualifié. Cette pénurie touche en particulier la main-d'œuvre chargée du gros œuvre et en premier lieu, les maçons et les menuisiers, suivie des charpentiers et des couvreurs.

---

<sup>10</sup> Céreq (centre d'études et de recherches sur les qualifications) – Bref n° 183 – février 2002.

... La connaissance des matériaux et des techniques anciennes permet de choisir les opérations idoines sur les édifices à restaurer ou à entretenir. Elle doit être suffisamment partagée pour que chacun puisse détecter l'usage qui a été fait de ces techniques sur les édifices et prendre les bonnes décisions sur les chantiers. La diffusion d'une « culture de l'ancien » est une des conditions de l'éveil de la sensibilité au patrimoine. Au-delà de la connaissance des techniques anciennes, la maîtrise du vocabulaire décoratif, les connaissances historiques et la culture des styles sont des atouts indispensables. Il est aussi nécessaire de maîtriser les savoir-faire spécifiques à la conservation et à la restauration, qu'ils appartiennent à la tradition des métiers ou intègrent des technologies nouvelles de nettoyage, de réparation, de préservation ou de consolidation des matériaux...

Si la restauration des monuments historiques est fortement structurée autour d'une maîtrise d'œuvre, d'entreprises qualifiées réunies en groupement, d'écoles spécialisées, l'intervention sur le patrimoine non protégé l'est encore très peu. Les organisations professionnelles du bâtiment ont certes pris des initiatives pour encourager la construction et l'identification d'une offre étendue à l'ensemble du marché du patrimoine architectural. Ainsi, en 1998, la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) a créé le certificat d'identité professionnelle (CIP) Patrimoine, document dans lequel les entreprises artisanales consignent leurs références de travaux à l'issue d'un stage de formation portant sur le cadre réglementaire, le rôle des principaux acteurs chargés de la gestion et de la préservation du patrimoine bâti, et l'histoire du patrimoine. Sous son impulsion, deux diplômes d'université ont également été créés à l'intention des artisans désireux de se qualifier dans le domaine du patrimoine architectural. Depuis 2001, la Fédération française du bâtiment (FFB) propose une formation intitulée « Patrimoine bâti ancien » qui, sous condition de présenter trois références de travaux sur des bâtiments de plus de 50 ans, permet aux entreprises d'apposer la mention « Patrimoine bâti » sur leur certificat de qualification Qualibat. La FFB a en outre rejoint les membres de la Fondation du patrimoine, organisme créé en 1996 pour promouvoir la sauvegarde, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine de proximité.

Ces initiatives pour construire et structurer le marché du patrimoine sont encore fragmentaires et dispersées. En dehors du compagnonnage et de quelques institutions spécialisées qui contribuent largement à la reproduction des savoirs traditionnels, la frontière entre les qualifications nécessaires à l'intervention sur le patrimoine architectural -qui intègrent également des technologies nouvelles- et les autres qualifications du bâtiment reste encore floue... ».

#### 4.4.4 Les entreprises sont-elles prêtes ?

Sous le titre « Un nouveau marché : mais les entreprises sont-elles prêtes ? » Le Moniteur<sup>11</sup> constate : « Au-delà du patrimoine protégé, le patrimoine bâti ancien, évalué à plus de 400 000 édifices, représente une opportunité pour les entreprises de bâtiment. Mais sont-elles préparées à investir ce marché en pleine expansion ? « La majorité des entreprises n'est pas encore prête », estime Pierre Possémé, président du conseil des professions à la FFB. Un manque de préparation dû, en partie, au système de formation initiale. « La formation des hommes de métier est essentiellement basée sur les travaux neufs et non sur la restauration du patrimoine ancien », rappelle-t-il. Pour pallier ce manque, la FFB a mis en place, l'an passé, une formation intitulée « Patrimoine bâti ancien »... qui s'adresse aux chefs d'entreprise et à l'encadrement de chantier. Le premier module, de 3 jours, a pour objectif d'apporter une connaissance générale du patrimoine : étude des principaux types constructifs, des modes d'intervention, observation du bâti ancien... Le second est un approfondissement par métiers : façades enduites, maçonnerie, couvertures, charpentes... ... Aujourd'hui régionalisée, cette formation est dispensée par 7 organismes, qui ont accueilli plus de 200 participants. « Le démarrage est positif, se réjouit Pierre Possémé. D'ici 5 ans, nous espérons être capables d'identifier les entreprises intervenant sur ce marché ». A condition, bien sûr, que les chefs d'entreprise prennent le temps de se former et de former leurs salariés. »

<sup>11</sup> Le Moniteur – 13 septembre 2002.

## 5 PROPOSITIONS

L'enquête et les auditions du CESR, même si elles se basent sur un échantillon de taille réduite, font malgré tout bien apparaître les caractéristiques principales des activités des métiers d'art, à savoir un secteur atomisé (entreprises de très petite taille, souvent unipersonnelles), extrêmement hétérogène (de multiples activités pratiquées, allant de la fabrication de sabots à la restauration d'objets d'art), plutôt masculin et qui a un faible potentiel de création d'emplois. La pratique du métier d'art, basée sur le geste unique, nécessite en conséquence une formation de grande qualité (apprentissage d'une technique manuelle hautement qualifiée, connaissances poussées en histoire de l'art), à tel point que trois quarts des personnes interrogées estiment nécessaire un diplôme. De plus, bien que fortement ancrée dans le passé, l'activité de ces métiers a souvent recours, contrairement à une idée préconçue, à la haute technologie. On peut ici citer, en guise d'illustration, un facteur d'orgues titulaire d'un diplôme d'ingénieur en systèmes numériques.

Les professionnels sont tous emprunts d'une grande passion à l'égard de leur métier et se sentent profondément investis de la mission de restauration du patrimoine. Les réponses reçues témoignent d'un amour des gestes à effectuer, d'une attention extrême envers les œuvres d'art et d'un soin irréprochable apporté au travail afin qu'il approche la perfection.

Pourtant, les artisans d'art semblent souffrir d'un manque de reconnaissance de la part des institutions et du public, ce dernier semblant avoir beaucoup de mal aujourd'hui à les distinguer des amateurs qui, pendant leurs loisirs, pratiquent des activités manuelles pour exposer occasionnellement leur production et éventuellement la vendre. En outre, la clientèle a récemment délaissé certaines activités des métiers d'art (en particulier, la bijouterie), au profit des productions industrielles faites à la chaîne, de médiocre qualité, mais à un prix beaucoup plus compétitif.

La Bourgogne, riche en histoire et qui recèle des trésors du patrimoine à entretenir et à rénover, est naturellement une terre d'accueil pour les métiers d'art (538 entreprises y ont été répertoriées sur la base d'une inscription volontaire). Ces métiers, qui ont un volume d'activité assez important, y ont de l'avenir, et font preuve d'un indéniable dynamisme, en recherchant à s'adapter au marché et à améliorer la formation qui leur a été enseignée. Beaucoup de professionnels ont également mentionné le désir de recruter du personnel, mais dans l'incapacité de le faire, du fait de la complexité des démarches administratives et de l'impossibilité d'assurer certaines rémunérations.

Notre région occupe une place de choix dans la formation aux métiers d'art, avec le CNIFOP de St Amand en Puisaye et le lycée de Longchamp pour la céramique, l'atelier de Thizy et le lycée des Marcs d'Or pour la taille de pierre, le CFA La Noue, le Gréta d'Autun, l'AFPA... Même si elles restent de très bonne qualité et, de ce fait, doivent être conservées, ces formations doivent être améliorées en vue de mieux répondre aux besoins des entreprises.

Détenteur d'un savoir ancestral, souvent perçu comme menacé de disparition, l'artisan d'art éprouve le besoin presque vital de le transmettre aux jeunes générations. Il est tout à fait enclin à le faire lui-même et en a naturellement les compétences. Malheureusement, et c'est là toute la particularité du métier d'art, ceci lui en est impossible, de par un manque de moyens financiers qui provient essentiellement d'un manque de temps. Pour remédier à ce problème, les professionnels proposent tout d'abord que les pouvoirs publics apportent une aide financière à ceux qui forment des jeunes (rémunération des stages, aides spécifiques, augmentation de la commande publique), puis qu'ils aident à la promotion de leur métier (statut spécial, campagnes de sensibilisation) ou qu'ils entreprennent des modifications juridiques (assouplissement du code du travail régissant l'apprentissage).

Tous ces éléments doivent être examinés en lien avec l'image de la Bourgogne, terre de patrimoine.

Par ailleurs, la décentralisation en cours d'expérimentation prévoit la prise en charge par les régions de la compétence en matière de patrimoine. Or la conservation du patrimoine passe évidemment par la conservation des savoir-faire.

Si la Région Bourgogne veut jouer à fond cette carte, elle doit conforter les métiers d'art qui contribuent à donner de la région une image patrimoniale forte. Par la valorisation du patrimoine historique, les métiers d'art et du patrimoine peuvent et doivent devenir un des facteurs de développement économique, touristique et culturel.

Les métiers d'art sont-ils un atout de développement pour la Bourgogne ? Ils peuvent être davantage valorisés en termes d'image pour la région. Ils sont également au centre de l'émergence de politiques locales portées par les pays et basées sur le tourisme culturel. Sans doute sont-ils une chance pour ces territoires si l'accompagnement de ces projets est suffisamment réfléchi et pertinent.

### **Patrimoine et création**

L'image patrimoniale est associée à celle d'une supposée authenticité, or nous savons que nous pouvons souvent émettre des réserves sur cette notion. Le patrimoine ne peut être pensé que dans une dynamique évolutive, dans une relation où le passé se réinvestit dans le présent et les connaissances actuelles dans les savoir-faire traditionnels.

Si les métiers d'art sauvegardent des formes et des techniques transmises par la tradition, et qui sont bien sûr nécessaires dans le cadre de la restauration, il serait dommage de considérer leurs acquis arrêtés et figés dans le temps. Dans ce domaine, l'Italie a démontré de longue date, avec la verrerie et la céramique entre autres, qu'il est possible de faire émerger des images et des formes inédites afin de créer un design de qualité et des esthétiques originales sur la base de techniques traditionnelles.

Les métiers d'art doivent pouvoir évoluer dans leurs références et ne pas se cantonner à la stricte duplication de schémas patrimoniaux. Une liaison renforcée avec les domaines les plus actifs de la création contemporaine devrait être extrêmement profitable. En France, grâce à de nouveaux modèles de productions, Jean Lurçat et Jean Picart Le Doux ont contribué à créer un renouveau de la tapisserie et ont pu, dans les années 40, relancer l'activité des ateliers traditionnellement implantés à Aubusson et à Guéret, dans le Limousin. Picasso par sa présence dans les ateliers de Vallauris a démontré comment un village de tradition potière pouvait devenir, après-guerre, un des hauts lieux de la recherche en céramique et permettre à toute une génération d'artisans d'avoir une forte lisibilité dans le domaine de la création, tels Roger Capron, Innocenti ou Pol Chambost. Actuellement, grâce aux recherches qu'ils mènent, Armelle et Hugo Jukubec, céramistes installés aux Rairies, dans un territoire de tradition potière près de Durtal, peuvent travailler pour et avec des artistes et des designers de renommée internationale tels Ettore Sottsass, Miquel Barcelo ou Johan Creten.

Actuellement, de nombreux exemples, qu'il serait trop long de développer, font apparaître des difficultés chez certains artistes à faire exécuter des œuvres par des artisans, très hautement qualifiés, souvent réticents devant une demande spécifique voire « hors norme ». Ce manque d'ouverture et de compréhension face à une démarche artistique contemporaine renforce la nécessité, largement énoncée dans les débats, d'un enseignement d'histoire de l'art dans les formations, tant initiales que continues.

## 5.1 UNE POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DES METIERS D'ART

Dans la perspective du renforcement de l'image patrimoniale de la Bourgogne, les entreprises des métiers d'art doivent recevoir un soutien de la part de l'Etat et des collectivités territoriales, notamment pour leur permettre d'accomplir leur mission de formation. Ce qui n'exclut pas un effort des entreprises elles-mêmes pour se diversifier et adopter un comportement commercial offensif.

Une politique d'accompagnement peut se décliner selon plusieurs axes :

### 5.1.1 Développer la commande publique et accroître les aides apportées aux artisans d'art

Accroître les aides existantes et en créer de nouvelles en subventionnant plus massivement les travaux de restauration et de rénovation du patrimoine immobilier ou mobilier de la Bourgogne. Cette démarche aurait pour conséquences de proposer aux visiteurs et touristes la découverte de monuments et d'objets d'art de grande qualité tout en revivifiant le marché de la restauration. De telles aides existent déjà, mais elles sont faibles et inégalement réparties entre les départements (les subventions apportées par la Côte d'Or et la Nièvre sont pratiquement inexistantes dans le domaine du mobilier).

Créer ou recréer des ateliers régionaux sous la forme des anciens ateliers d'Etat avec des salariés sous statut de fonctionnaire ou équivalent pour des métiers particuliers nécessaires à la restauration du patrimoine collectif (exemple de la restauration des livres anciens qui est hors de prix pour les bibliothèques publiques), créer des postes dans les bibliothèques et les musées pour prendre en charge la restauration des livres et objets, contribueraient à la création d'emplois et à la restauration du patrimoine.

Par ailleurs, l'exemple de l'ARREP (atelier régional de restauration des éléments du patrimoine), financé majoritairement par le conseil régional, doit être étudié de près pour vérifier la pertinence de faire fonctionner de semblables structures dans d'autres domaines du patrimoine.

Enfin, pour les métiers liés à la restauration d'objets mobiliers (tableaux, statues, orfèvreries religieuses, tissus, peintures murales...), ne serait-il pas judicieux d'envisager un programme régional comparable à celui du patrimoine rural non protégé ou à l'action Cœur de village, pour soutenir l'activité des ateliers installés en Bourgogne et décider les petites communes à effectuer les travaux de restauration et de mise en valeur de ce patrimoine méconnu et souvent délaissé qu'elles n'entreprendraient jamais sans une aide suffisante ?

### 5.1.2 Engager des projets de valorisation touristique des métiers d'art

Un projet du conseil général de Saône-et-Loire, par exemple, tend à faire de Brancion un site dédié à la restauration du patrimoine, avec l'appui de l'Etat et de la Région : un centre de ressources documentaires sur la restauration du patrimoine vernaculaire.

Autres initiatives importantes en Saône-et-Loire, celles du comité départemental du tourisme, un des plus actifs dans ce domaine en France. Il édite tous les ans depuis 1998 une édition des métiers d'art, diffusée à 40 000 exemplaires, avec environ 200 adresses d'ateliers qui acceptent d'ouvrir leurs portes aux touristes et de montrer leur savoir-faire. Il a organisé pendant deux ans des week-ends « portes ouvertes » dans une centaine d'ateliers volontaires avec des retombées économiques certaines. Ces

journées, appelées « les artisans d'art donnent le ton », car les ateliers étaient animés par des musiciens amateurs bénévoles encadrés par Musique et danse en Saône-et-Loire, ne peuvent, compte tenu de leur importance, être organisées tous les ans, mais le comité départemental du tourisme apporte toujours son soutien aux associations des métiers d'art en les aidant à diffuser leur information.

Une réflexion régionale devrait s'engager pour développer ce type d'action considérant les artisans d'art comme de véritables prestataires touristiques, au même titre que les châteaux, les musées et autres sites touristiques. Pourquoi pas un circuit régional des métiers d'art par exemple ? Les comités départementaux et régional du tourisme ont en tout cas un rôle à jouer.

Il peut cependant exister un danger réel de dénaturation de la production des métiers d'art en les associant à l'exploitation touristique d'un site. Le tourisme n'est pas une donnée suffisamment constante pour installer durablement des zones artificielles dans des villes ou villages en quête de ressources économiques. La rentabilisation d'une production artisanale diffusée sur quelques mois de l'année risque d'amener à des productions stéréotypées spécialement faites pour répondre au goût du plus grand nombre. Rechercher des métiers d'art comme attraction pour construire l'image d'un pays est une façon dénaturée de considérer le problème. C'est parce qu'une tradition forte et ancestrale existait qu'il est possible de la mettre en valeur et de la sauvegarder, mais il paraît difficile d'adhérer à sa constitution artificielle sans tomber dans un folklorisme touristique qui peut s'apparenter à du révisionnisme patrimonial.

L'exemple de La Charité-sur-Loire peut exister comme une zone commerciale de brassage, d'échange, de diffusion d'ouvrages parce que les ventes existent en dehors de flux touristiques et sont également le fait d'une diffusion des références d'ouvrages sur Internet, donc de ventes par correspondance. Il faut noter que dans ce cas, un relieur, ou restaurateur de livres anciens, n'aurait pas de débouché sans ce contexte qui repose sur cet environnement commercial volontairement monté, car ce n'est pas un public occasionnel qui aurait pu lui offrir suffisamment de débouchés.

### 5.1.3 Aider financièrement les artisans à accueillir les jeunes en formation par des indemnités tendant à reconnaître et donc à rémunérer l'acte de formation

Par exemple, le titre de Maître d'art est décerné par le ministère de la culture en signe de reconnaissance d'une formation efficace destinée à perpétuer la tradition. Il est doté d'une subvention de 15 245 €. Pourquoi ne pas imaginer un titre régional ayant la même finalité mais accordé différemment ? L'artisan devrait établir un plan de formation détaillant le temps passé par le tuteur auprès de l'apprenti ou du stagiaire (comme pour le Stage d'accès à l'entreprise de l'ANPE, mais plus long et sans la promesse d'embauche nécessaire, en général impossible à trouver) avec un cahier d'évolution du stagiaire et un contrôle trimestriel.

### 5.1.4 Aider les artisans à mettre aux normes leurs ateliers

De façon à pouvoir accueillir des jeunes en formation, apprentis ou stagiaires.

### 5.1.5 Faciliter l'hébergement des jeunes

Cette mesure est nécessaire pour éviter de laisser l'hébergement à la seule charge du chef d'entreprise, particulièrement en milieu rural.

Mais les apprentis et stagiaires, jeunes et adultes, doivent également être aidés pour leurs déplacements, leur hébergement et l'achat de matériel, de façon à compenser réellement les frais engagés.

### 5.1.6 Renforcer le programme régional de développement des métiers d'art

A l'origine, ce programme devait fédérer les acteurs de ce secteur : les services de l'Etat (Travail et emploi, Rectorat, Equipement, Affaires culturelles, Tourisme, Commerce et artisanat...) ainsi que les mêmes services au conseil régional. Le but était de se mettre en synergie et non d'additionner les intérêts de tous. L'écueil à éviter est que chaque service développe sa stratégie propre et que l'institutionnel génère plus d'immobilisme que de changement...

Il serait possible de réfléchir avec le centre régional de ressources (C2R) à la mise en place et à l'animation d'un portail internet régional regroupant toutes les informations sur les formations, les filières, les établissements, les entreprises, les offres de stages et d'emploi, etc.

### 5.1.7 Valoriser les métiers d'art

La profession doit être plus attractive pour ramener les jeunes vers ces métiers. Le statut du salarié des métiers d'arts doit être revalorisé (salaire, formation, déroulement de carrière, etc.).

Il s'agit de redonner de la noblesse aux métiers manuels en évitant que les filières manuelles soient considérées comme des filières de l'échec.

L'expérience d'un village des métiers anciens, menée au Bugue en Dordogne, pourrait être reprise en Bourgogne : des compagnons pré-retraités ou retraités y consacrent leurs deux mois d'été à apprendre les métiers anciens ce qui donne envie aux jeunes de revenir à ces métiers.

Il faut de plus donner aux personnels chargés d'information et d'orientation (CIO, CAD) les outils pour présenter ces métiers mal connus.

### 5.1.8 Mobiliser le patrimoine musical

Le conseil régional pourrait poursuivre la réflexion (état des lieux des collections éparses, projets de restaurations en vue d'exposition et d'utilisation, en collaboration avec certains facteurs d'instruments spécialisés). Ces regroupements pourraient s'envisager selon des thématiques en lien avec les identités locales (les cuivres dans les zones à forte présence d'harmonies fanfares - les instruments de musique traditionnelle dans le Morvan, l'Auxois et la Bresse à proximité des centres de pratique et de diffusion de ces répertoires).

Il devrait continuer à aider les **ensembles amateurs et professionnels** à acquérir des instruments de musique de qualité (exemple du Laostic qui, grâce aux subventions du conseil régional, commande des instruments de musique rares aux facteurs bourguignons, leur permettant ainsi de travailler et de continuer à se former).

### 5.1.9 Par ailleurs, les entreprises ne doivent pas tout attendre de l'intervention et de la commande publiques

Elles doivent être invitées à élargir leur démarche pour une meilleure adaptation au marché : la seule solution pour être moins vulnérable aux aléas de la conjoncture et pour développer une gestion prévisionnelle des emplois et de la formation est de se diversifier. Au lieu de prendre ce qui vient, il faut développer des performances pour restaurer dans les règles de l'art de manière à sauter d'un créneau de marché à un autre.

Un moyen pour les entreprises bourguignonnes de se doter des moyens de leur ambition (avoir des gens qualifiés pour restaurer les monuments historiques - avoir une forte valeur ajoutée pour les payer) est d'adopter une attitude commerciale offensive de manière à ne pas être tributaire de la commande publique et de conquérir de nouveaux marchés.

Des expériences de mutualisation peuvent être développées comme en région Centre où des artisans d'art se sont regroupés pour ouvrir six jours par semaine un magasin à Paris. Cette mutualisation d'une vitrine commerciale est soutenue financièrement par l'Etat et la région.

Inviter les entreprises à ne pas tout attendre de l'intervention et de la commande publiques, mais à se diversifier, à développer une attitude commerciale offensive, à mutualiser leurs moyens.
--

## 5.2 UNE POLITIQUE REGIONALE DE FORMATION AUX METIERS D'ART

### 5.2.1 De faibles effectifs et de maigres débouchés

Les politiques territoriales doivent tenir compte des conditions particulières d'exercice des métiers d'art : les faibles effectifs et les maigres débouchés.

La première piste de réflexion s'appuie sur la constatation que, même si les métiers d'art doivent être conservés pour assurer la pérennité du patrimoine français, ils n'offrent que de faibles perspectives de création d'emplois. La mise en place de formations poussées pour tous ces métiers qui sont souvent « confidentiels » n'est donc pas concevable en Bourgogne.

En revanche, il paraît souhaitable de réorganiser les formations dans la région et d'en renforcer certaines pour en faire des formations d'excellence.

Mais tout d'abord, il importe d'approcher de façon plus fine les besoins de formation.

### 5.2.2 Mieux connaître les besoins de formation

Il est difficile d'éviter le discours stéréotypé : les entreprises déplorent le manque de main d'œuvre qualifiée, les maîtres d'ouvrage le manque d'entreprises qualifiées et les centres de formation plaident pour développer l'offre de formation. Mais il vaut mieux partir du marché, des débouchés, que des besoins des centres de formation.

Au regard du caractère très étroit des niches de marché dans lesquelles les entreprises des métiers d'art exercent leur activité et afin de ne pas engager des publics fragilisés vers des secteurs professionnels qui, actuellement, n'offrent que très peu de débouchés, une étude de marché doit permettre de définir les conditions de viabilité des secteurs à soutenir. Il sera ensuite cohérent et viable économiquement d'intégrer ces préoccupations dans les plans régionaux de formation. La masse critique peut alors permettre d'offrir des formations collectives.

Il ne faut pas oublier non plus qu'une chute démographique est attendue pour 2007. Ce manque annoncé de jeunes joint au manque constaté de tuteurs pour les jeunes doivent être pris en considération avant de proposer d'augmenter le nombre de formations

### 5.2.3 Octroyer des bourses en cas de formations unitaires

Les formations coûtent très cher actuellement parce qu'elles concernent peu d'élèves. Mais les volumes de formation ne peuvent qu'être faibles car il y a peu de débouchés pour ces métiers même si l'entretien du patrimoine en Bourgogne peut a priori générer de nouveaux emplois.

L'aspect quasi unitaire des demandes de formation nécessite des financements particuliers. Les donneurs d'ordre doivent intégrer cette dimension unitaire de la demande au risque de voir se perdre nombre de savoir-faire. Ces financements individualisés doivent prendre en charge la totalité du coût pour les métiers d'art, alors qu'aujourd'hui, ces derniers sont mis à l'index par le conseil régional qui exige des promesses d'embauche, quasi-impossibles à obtenir, avant de financer de telles formations..

### 5.2.4 Favoriser la mobilité

Il serait préférable, plutôt que de développer une offre de formation régionale dans tous les secteurs, d'identifier l'ensemble de l'offre de formation, pour l'essentiel extra-bourguignonne (école Duperré, école Boule, Mirecourt pour la lutherie...) et d'accorder des bourses aux jeunes et artisans bourguignons pour qu'ils puissent partir étudier hors Bourgogne, en France ou même en Europe (par exemple, l'école de Crémone, en Italie, pour la lutherie), dans les meilleures écoles. Quand on a besoin de quelqu'un de haut niveau, l'offre de formation, sauf exception, n'est pas en Bourgogne et ne peut pas l'être pour des raisons de masse critique.

### 5.2.5 Organiser un tronc commun en formation initiale

Comme tous les métiers d'art exigent des connaissances communes, il peut être envisagé de créer, pour toute formation à ces métiers, un tronc commun de matières à apprendre, qui pourraient éventuellement être enseignées à l'université.

Ce tronc commun à plusieurs métiers comprendrait une formation générale : histoire de l'art, unanimement demandée, arts graphiques, culture générale, langues étrangères, physique, chimie, mathématiques, gestion, techniques commerciales, communication, connaissance d'internet ... et des formations techniques : dessin, dessin industriel, nouvelles technologies ...

L'enseignement d'histoire de l'art ne devrait pas se résumer à une approche cumulative de faits chronologiques et une connaissance des mouvements esthétiques mais bien impliquer une relation profonde, des mises en contact et des rencontres avec les acteurs les plus exigeants de la création actuelle. Par ailleurs, un enseignement en arts graphiques pourrait dans un grand nombre de formations, être un complément impératif pour l'appréciation et la compréhension des rythmes, des formes et des volumes.

Pour la restauration de tableaux, est mise en avant la nécessité d'un échelon d'assistant, intermédiaire à la maîtrise, pour lequel des connaissances en chimie, gestion, dessin, histoire de l'art... seraient données par le CFA, le collège voire l'université et des stages pratiques seraient organisés grâce à un maillage d'ateliers en Bourgogne, ayant un numéro d'agrément et conventionnés par le conseil régional. Beaucoup d'ateliers veulent s'ouvrir, faire partager leurs connaissances aux jeunes et aux professionnels d'autres régions. Ce maillage pourrait être organisé de telle sorte que les entreprises soient identifiées selon le type de stagiaires qu'elles peuvent accueillir (milieu de CAP, fin de CAP, etc.). Un tel listing des entreprises permettrait de connaître la spécificité des entreprises (selon qu'elles font de la création, de la restauration...) et de bien orienter les étudiants.

Plusieurs pistes s'ouvrent :

- la création d'un DEUG professionnel par département, comportant un tronc commun à l'université (culture générale, histoire de l'art, gestion, langues...) et des options dans l'entreprise selon le métier.

- Une formation initiale en deux temps :

- . dans un établissement avec en alternance des temps de participation aux travaux des artisans, une formation plus pointue par une présence continue chez un artisan d'art.

- . une spécialisation qui comprendrait, au minimum, une formation à l'histoire de l'art avec un contenu de niveau universitaire.

Mais les jeunes doivent au préalable avoir les connaissances de base : lire, écrire et compter, ce qui est loin d'être toujours le cas, notamment dans le bâtiment.

### 5.2.6 Une formation continue commune à tous les métiers

Les artisans en place ont besoin de formations continues en matière de commercialisation, d'informatique, notamment pour créer un site internet en vue de la commercialisation de leur production. Le positionnement de la production dans une perspective commerciale n'est que trop peu traitée dans le cadre des formations.

### 5.2.7 Une formation continue spécifique à chaque métier avec validation des acquis

La formation continue, donnée par l'entreprise ou par des centres de formation spécialisés, et de courte durée, pourrait faire face aux spécificités de chaque métier. Elle peut être donnée également par les plus anciens compagnons : à 58, 60 ans, les anciens compagnons pourraient se consacrer à la formation des jeunes.

La validation des acquis doit être pratiquée.

### 5.2.8 Informer et orienter

Il serait utile de faire connaître davantage encore aux plus jeunes l'existence de ces métiers et les possibilités de formation : visites d'ateliers, d'entreprises, d'organismes de formation, interventions d'artisans d'art en milieu scolaire, informations par les journaux, les radios, la télévision, Internet, des brochures, des salons, des foires, un soutien aux actions existantes pour les sortir de la confidentialité (par exemple : prix des métiers d'art)...

Parallèlement, une action devrait être entreprise auprès des personnes qui exercent ces métiers d'art et ces métiers de la restauration du patrimoine bâti pour qu'ils participent activement à ces campagnes d'information.

Un travail important d'orientation est à faire dès le collège pour permettre aux jeunes de s'engager rapidement vers le métier de leur choix.

L'accession des femmes à ce type de métiers (90% d'hommes aujourd'hui alors que les femmes sont de plus en plus intéressées) doit être favorisé.

### 5.2.9 Accueillir les bacheliers

il serait intéressant aussi de disposer d'une offre de formation adaptée à des bacheliers qui leur permette de devenir des artisans d'art de qualité. En effet, le constat est souvent fait de l'attrait exercé par les métiers d'art, et particulièrement la céramique, sur de jeunes adultes de niveau bac ou bac + .

Ces formations devraient tenir compte de leur niveau de culture générale, et leur permettre de travailler la technique, de disposer de suffisamment de temps pour acquérir une maturité technique.

Ces jeunes, titulaires d'un diplôme de niveau IV, devraient aborder avec une certaine facilité les domaines listés ci dessus : marketing, création artistique, histoire de l'art, design, matières nouvelles, outils informatiques d'aide à la conception, technologies de l'information et de la communication.

Les artisans d'art devront de plus en plus pouvoir dialoguer et conseiller des clients exigeants et cultivés. Ils devront être capables de faire preuve de créativité et d'inscrire leur création dans l'esthétique de leur temps tout en sachant restaurer ou fabriquer des produits classiques.

Cette partie de la formation pourrait bien entendu être accessible aux apprentis qui auront suivi la filière traditionnelle du CAP par l'apprentissage.

La première phase de la formation de jeunes issus de bac qui vise à leur donner une compétence technique doit passer par un financement de type formation initiale ou stage de formation professionnelle du conseil régional. L'embauche sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat en alternance ne pourrait intervenir que sur la seconde phase de la formation c'est-à-dire au moment où le jeune peut apporter un minimum de production dans l'entreprise.

### 5.2.10 Les besoins en formation spécifiques du bâtiment

Les besoins des entreprises vis-à-vis de la maintenance du patrimoine sont très spécifiques et répondent à des marchés fréquemment très discontinus.

Face à cette demande, les difficultés rencontrées sont bien identifiées : recensement des besoins divers des entreprises, recensement des compétences, besoins très spécifiques débouchant sur des demandes très isolées au coût élevé.

La réponse à ce type de demande épisodique passe par la formation continue. La complémentarité entre formation initiale, expérience professionnelle et formation continue peut être une réponse intéressante.

La Bourgogne (« toit du monde » selon Vincenot), pourrait réfléchir à la mise en place d'un centre de formation-phare à la toiture puisqu'elle est au carrefour de l'utilisation de la pierre, de l'argile, de la tuile (plate, vernissée, tuile de Pontigny), de l'ardoise et du bois avec la charpente.

### 5.2.11 Les besoins en formation des chefs d'entreprise du bâtiment

Les chefs d'entreprise devraient prioritairement recevoir une formation selon deux axes :

- La connaissance du patrimoine (évolution du bâtiment, évolution des matériaux qui changent en fonction des régions, etc.), pourquoi pas sous une forme ludique (par exemple une bande dessinée ayant pour sujet la fenêtre et l'évolution du verre ou l'évolution du gros œuvre suite à l'invention du béton armé). L'objectif serait bien, rappelons-le, de pouvoir ensuite informer les clients potentiels et être plus apte à répondre à leurs interrogations.

- Pour les chefs d'entreprise et salariés qui désirent aller plus loin dans la formation :

- Une formation à la coordination entre les entreprises, afin de mieux réaliser l'intégration des techniques nouvelles (exemple : chauffage électrique caché),

- Une formation aux techniques nouvelles de restauration (par exemple, le nettoyage laser, la préservation des bois, le traitement anti-humidité, etc.).

Ces différents plans de formation pourront être réalisés dans le cadre de la formation continue mais aussi être intégrés dans certains cursus de formation initiale (en mention complémentaire par exemple).

Ces formations devraient être obligatoires. En effet, la France est un site touristique favorisé et il est primordial que chacun possède ces notions de base afin de protéger le patrimoine.

### 5.2.12 Créer un nouveau métier d'artisan polyvalent pour l'entretien du petit patrimoine

Un marché potentiel existe. Mais pour certaines spécialités : pierre sèche, couverture en lave, la main d'œuvre compétente manque. Des formations pourraient être mises en place, adaptées à ces savoir-faire en voie de disparition. Une réflexion pourrait être menée sur ces compétences susceptibles de répondre à de nouveaux marchés.

Il pourrait être alors utile de constituer en Bourgogne un centre de formation, financé par le conseil régional, où se retrouvent tous les acteurs du patrimoine avec des ateliers de maçonnerie traditionnelle (y compris la construction en pierres sèches), les couvertures en laves, les dallages en galet, les restaurations de menuiseries anciennes, les peintures traditionnelles. Ces savoir-faire doivent être enseignés par différents intervenants : architectes, entreprises, donneurs d'ordre, formateurs d'autres centres (d'Avignon ou d'ailleurs) et compléter un enseignement théorique de base indispensable. Car si l'on n'y prend garde, la pression des fabricants de matériaux en pleine évolution, particulièrement le ciment, va faire la loi.

### 5.2.13 Spécialiser la région Bourgogne dans la formation pour les secteurs de la pierre et de la terre

Il pourrait être envisagé de spécialiser la région Bourgogne dans la formation pour certains métiers d'art, ceux relevant des secteurs de la pierre et de la terre. Effectivement, comme les formations régionales pour ces métiers sont de très bonne qualité, il est possible d'accroître encore leur niveau et leur importance pour en faire des formations d'excellence, de façon à attirer dans la région les jeunes, de toute la France, intéressés par la pratique de ces activités.

De même, des projets de formation devraient émerger autour de la photographie, autre spécificité régionale (voir dernière proposition).

### 5.2.14 Pour des politiques interrégionales

Une réflexion interrégionale devrait permettre de spécialiser les régions, par exemple au sein du Grand-Est, dans la formation à ces métiers d'art qui ne rassemblent que des effectifs réduits, sans oublier les métiers les plus rares. L'enseignement des métiers du verre serait laissé à Nancy, celui de la ferronnerie à Thiers, l'horlogerie en Franche-Comté... pour aboutir à une spécialisation des régions,

au sein du Grand-Est notamment, en matière de formation aux métiers d'art, ce qui évite une trop grande diversification. L'échelle européenne peut même être envisagée.

Il faudrait organiser un tronc commun pour ces métiers en Bourgogne puis aider les personnes à compléter leur formation par une spécialisation dans d'autres régions. Ainsi, les apprentis pourraient être orientés vers ces régions selon leur spécialité et pourraient en conséquence bénéficier de bourses d'aide pour les inciter à se déplacer, avec des possibilités d'accueil à coordonner.

### 5.2.15 Des formations spécifiques pour les métiers de la facture instrumentale

Des possibilités de développement de la formation aux métiers de la facture instrumentale peuvent être étudiées :

- enseigner la facture instrumentale dans les conservatoires, comme cela se pratique dans certains pays (par exemple en Hongrie). Un repérage précis, à l'échelon européen, serait à effectuer,
- aider les écoles de musique à initier l'enseignement de nouvelles disciplines (par exemple les musiques ancienne et traditionnelle qui nécessitent des instruments plus rares, faisant appel quasi obligatoirement à des fabrications artisanales),
- former les vendeurs et les régleurs des établissements commerciaux qui peuvent, par exemple pour le piano (accord, réglages...), se former à Alès mais pas dans la région,
- aider les étudiants par des bourses à se former hors Bourgogne
- assister les facteurs d'instrument dans l'accueil et l'accompagnement de stagiaires.

### 5.2.16 Des formations spécifiques pour les métiers du livre

Les Ateliers d'or en Bourgogne souhaitent développer un apprentissage à la restauration du livre. La Région doit soutenir les Ateliers d'or dans leur projet de développement des formations autour de la restauration du livre et des arts du livre en général.

Mais si l'on forme des gens capables de faire de la restauration, il faudra en face des institutions capables de les payer.

### 5.2.17 Des formations spécifiques pour les métiers de la pierre

Les propositions de l'avis du CESR « La filière « pierre » en Bourgogne » de février 2001 peuvent être reprises :

« Si la promotion du produit est réalisée sur le plan de la qualité mais aussi en quantité, les effets sur l'ensemble de la filière se feront rapidement sentir. Il faudra ainsi :

❶ Aider les professionnels à réaliser un lieu de promotion et d'études dans le Châtillonnais à l'instar de ce qui existe dans d'autres régions : Académie de la pierre de Rodez ou Maison de la Pierre en Poitou-Charentes.

❷ Soutenir les artisans mais aussi les PME de la filière qui jouent un rôle essentiel aussi bien pour l'emploi local que pour la transmission d'un savoir et d'un savoir faire, en particulier en développant les échanges internationaux (culturels, apprentissage, formation).

③ En matière de formation, le CESR donne acte au Conseil régional de son engagement en faveur des enseignements dispensés au Lycée des Marcs d'Or de Dijon tout en reconnaissant l'intérêt des initiatives émanant des professionnels. Par ailleurs, l'Université de Bourgogne pourrait développer des formations supérieures axées sur les matériaux en liaison avec les responsables de la filière.

④ Un développement de la restauration assortie d'une valorisation du patrimoine vernaculaire présenterait un double avantage : maintenir le caractère des pays bourguignons et transmettre des techniques et un savoir faire à l'occasion de chantiers d'insertion. De la même façon, un soutien aux propriétaires du vignoble permettrait la restauration des murets et des cadoles qui caractérisent la Côte viticole ; si un dispositif était mis en place, le CAUE devrait bien évidemment y être largement associé. Pour le moins, la nature de ces travaux devra être requalifiée afin qu'ils soient considérés comme des interventions sur le bâti des propriétés et ainsi pouvoir bénéficier d'un amortissement réduit à l'instar des monuments historiques (5 ans au lieu de 20 ans). » notamment en s'inspirant des aides mises en place pour le petit patrimoine rural.

### 5.2.18 Des formations spécifiques pour les métiers de la céramique

Le CNIFOP est à un tournant. Il connaît depuis 25 ans de graves difficultés financières liées aux charges lourdes de l'établissement. Il ne peut proposer une offre de formation structurée car les formations, d'une durée de 6 à 9 mois, sont remises en cause chaque année puisque la demande de subvention doit être renouvelée annuellement.

Seule, la ferme volonté régionale de faire du CNIFOP un outil de formation performant à rayonnement national peut sauver l'établissement du contexte difficile qu'il connaît actuellement.

Le projet d'établissement en cours de validation énumère les mesures à prendre :

- la transformation du statut d'association de la loi 1901 en établissement public,
- la mise en réseau du CNIFOP avec d'autres établissements de formation : le lycée de la céramique Henry Moisan de Longchamp en Bourgogne mais aussi hors région, le CERFAV (centre européen de recherche et de formation aux arts verriers) de Nancy, l'Institut de la céramique française de Sèvres... L'inter-régionalisation est indispensable dans un secteur aux faibles débouchés, peut-être sous la forme d'une structure inter-régionale.
- la construction d'une offre de formation longue qualifiante à la dimension artistique marquée, de haut niveau, seule apte à former des créateurs ayant un bon niveau technique et à placer le CNIFOP en position d'excellence au niveau national. Si le CNIFOP ne peut proposer une telle offre, elle se fera ailleurs.

Ce projet d'établissement fait partie intégrante du schéma de développement de la filière potière qui doit être intégré au contrat de pays Puisaye-Forterre. L'ensemble des acteurs du Pays le soutiennent à commencer par la commune de Saint-Amand en Puisaye, propriétaire des locaux et le conseil général de la Nièvre qui s'investissent aux côtés du CNIFOP, en matière d'investissement, non de fonctionnement. L'ancrage territorial du CNIFOP est donc très fort.

La formation à la poterie est particulière en France où les écoles des Beaux-Arts forment des créateurs sans formation technique et les écoles professionnelles des techniciens sans culture artistique. En Italie, le programme des écoles comprend les deux aspects. En Italie, l'industrie du carrelage a connu un renouveau dans les années 60 grâce à la volonté politique du gouvernement. Les Italiens sont maintenant leaders mondiaux d'un marché du carrelage. En France, l'option céramique a été fermée à l'école des Beaux-Arts il y a 20 ans. Le CNIFOP a donc une place à prendre sur ce créneau. La France doit pouvoir offrir une formation de qualité à la poterie comme le font d'autres pays : l'Allemagne, la Suisse, l'Italie où 5 ans de formation sont nécessaires pour former un potier.

Le projet d'établissement du CNIFOP se heurte à un problème financier car il ne peut auto-financer ce cursus long. L'objectif est donc de pérenniser le CNIFOP en le transformant en établissement d'excellence grâce à un cursus de formation long et structuré dans un cadre interrégional susceptible d'attirer les stagiaires des régions voisines voire de l'ensemble du pays.

Le CNIFOP redoute que la régionalisation de la formation professionnelle ne conduise à la création de nouveaux centres de formation à la céramique dans d'autres régions françaises comme cela s'amorce déjà à Saint-Quentin, Aubagne, Uzès... Le manque de débouchés dans le secteur ne permet pas la co-existence de nombreux organismes. Il est donc urgent de prendre position pour éviter la prolifération d'organismes concurrents. Les débouchés, bien que peu nombreux, sont réels : le vieillissement de la population va conduire à l'augmentation prochaine de la demande de formation.

Il faut donc pérenniser les formations données au CNIFOP en donnant à cet organisme des moyens financiers suffisants sur une longue période et revoir les durées de certaines formations, trop courtes d'après des spécialistes. Si une section de restauration du « patrimoine céramique » peut être une complémentarité logique à l'ensemble des formations offertes, le problème de la transmission de savoirs techniques et les questions d'esthétiques ne semblent pas déboucher suffisamment sur des problématiques actuelles de création et sur l'art contemporain. Avec l'ouverture d'une véritable section « design » (connaissance des matériaux, logique de la fonction et adaptation des formes) et par la mise en place de résidences d'artistes, une confrontation avec des milieux créatifs, recrutés en dehors d'un cercle auto-célébré de céramistes, semble vraiment nécessaire pour faire de ce centre de formation un lieu d'excellence.

Enfin le lycée de la céramique Henry Moisan à Longchamp devrait pouvoir ouvrir un DMA (diplôme des métiers d'art), formation post-bac en deux ans de façon à offrir à ses élèves une formation de haut niveau qui n'existe actuellement qu'à l'école Duperré à Paris.

### 5.2.19 La photographie, un patrimoine bourguignon ?

La photographie ne pourrait-elle pas être une autre spécificité régionale dans le cadre d'une mise en place d'un programme de formation ? La disparition progressive et irréversible des techniques argentiques au profit des chaînes de production entièrement numérisées n'amène-t-elle pas à poser la question d'un conservatoire des techniques argentiques et d'un centre de formation à l'archivage, la préservation et la restauration des épreuves photographiques qui pourraient trouver une place logique dans le secteur de Chalon-sur-Saône, non loin du CFA de Mercurey spécialisé dans la photographie ?

\*

Avis adopté à l'unanimité

EXPLICATIONS DE VOTE

Intervention de Dominique GALLET  
au titre de la CGT

« Cette étude a permis de faire un état des lieux très intéressant et de faire ressortir la complexité du milieu des métiers d'art. Cette diversité des situations appelle des réponses adaptées : les propositions faites sont nombreuses et variées mais mériteraient d'être regroupées et hiérarchisées.

Evaluer les débouchés et anticiper sur les besoins futurs nous apparaît primordial. Il serait dangereux de promouvoir ces métiers et de remplir les filières de formation si c'est pour mettre sur le marché du travail de futurs chômeurs. La vision nationale et internationale est indispensable.

Adapter les formations à la diversité des besoins : mettre en place des filières courtes aussi bien que des filières longues, généralistes ou spécialisées, avant ou après le bac, en les ouvrant largement aux femmes. Tout cela a un coût et doit être raisonné là aussi au niveau national.

Aider les candidats aux métiers d'art : bourses, aides au logement, au transport et à l'équipement ; mais aussi garantir les droits des salariés souvent fragilisés par l'isolement et la méconnaissance du droit du travail. Assouplir le code du travail : non ! (bas p. 67).

Les professionnels désirent former et embaucher mais déclarent ne pas pouvoir le faire : pourquoi ? Quelles réalités se cachent derrière l'argument financier ? Faut-il continuer la course aux subventions et aux allègements de charge ? Aider les entreprises, oui ! mais celles qui en ont vraiment besoin et avec un contrôle de l'utilisation des fonds publics.

Enfin, mutualiser, regrouper, fédérer les professionnels ne peut être que bénéfique à tous : jeunes en formation, entrepreneurs, salariés et clientèle.

Une question demeure : qui doit piloter tout cela ? Il nous semble que la DRAC, la Direction régionale des affaires culturelles, doit assurer ce rôle.

Intervention de Nelly HOLLINGER  
au titre de la CFDT

« J'ai été très intéressée par le rapport de la section « Culture et techniques d'information et de communication » Il permet de mieux comprendre, entre autres, les subtiles différences entre artisans et artistes, professionnels et amateurs, de découvrir des métiers dont on ne soupçonne pas toujours l'éventail des productions et d'envisager l'avenir de tous ces métiers rares.

On peut déplorer cependant le constat que ces métiers soient essentiellement masculins et que l'on pense aux femmes, aux conjointes particulièrement surtout pour la comptabilité et la gestion, en somme pour « l'intendance ».

A la lecture du projet d'avis, j'ai été frappée également par un certain nombre de contradictions qu'un échantillon plus large de réponses au questionnaire aurait pu soit atténuer, soit conforter.

Par exemple, une majorité des professionnels concernés, tout en étant optimistes sur l'avenir de leur métier, n'ont pas forcément l'intention d'embaucher du personnel et ne souhaitent pas non plus l'implantation d'autres entreprises dans leurs secteurs.

Les explications avancées sont toujours les mêmes : charges trop élevées, démarches administratives complexes, mises aux normes coûteuses...

Or, dans le même temps, est dénoncé un manque de personnel, surtout qualifié, et des inquiétudes s'expriment quant à la pérennité d'entreprises dans les années à venir.

Si l'on veut des professionnels capables, ne faut-il pas les former et les embaucher (ou les embaucher et les former) ?

En ce qui concerne le recrutement, il est toujours question de valoriser ces métiers et leur apprentissage, de faire connaître les compétences requises pour les exercer afin de motiver et de décider des jeunes à s'y intéresser.

Il est même unanimement admis qu'en plus de la maîtrise des techniques indispensables, une bonne connaissance de l'histoire de l'art et une solide culture générale sont souhaitables dans tous les secteurs.

La nécessité d'un diplôme (au moins le CAP) est également reconnue pour débiter dans le métier, voire d'autres diplômes d'un niveau plus élevés demandés (BTS, BMA, DMA).

Ces considérations vont à l'encontre, à mon avis, d'une idée malheureusement répandue, à savoir que la volonté d'aller au BAC a entraîné la désaffection des jeunes pour ces métiers dits difficiles mais que l'on reconnaît par ailleurs peu rémunérateurs et sans promotion interne.

Que penser alors de l'orientation envisagée dès le collège pour diriger des jeunes vers ces métiers ? Auront-ils suffisamment de culture générale ? Comment connaîtront-ils l'histoire de l'art ? Les métiers de restauration du patrimoine déplorent même souvent un manque de connaissances de base.

L'alternance ou l'apprentissage suffiraient-ils à tout concilier ?

Certes, la formation d'un jeune exige un réel investissement en temps et souvent en financement. « Il n'est pas rentable - lit-on- pour un professionnel –de surcroît une très petite entreprise- de transmettre son savoir ». Il ne faut pas déplorer alors de voir ce savoir menacé de disparition ;

Parmi les solutions proposées, le soutien financier est majoritairement sollicité et les baisses de charges ou de TVA suggérées.

Or, si une aide à l'aménagement ou à la mise aux normes d'un atelier est tout à fait plausible ainsi qu'un développement des commandes publiques, une aide financière quelle qu'en soit la forme ou une rémunération donnerait-elle à l'artisan d'art davantage de temps pour s'occuper d'apprentis ou de stagiaires ?

Y-a-t-il d'autres raisons pour refuser d'en accueillir ? Valoriser les métiers, y sensibiliser les jeunes est certes souhaitable et nécessaire mais il ne faut pas en même temps refuser les contraintes de l'apprentissage en coût, en temps et en responsabilité.

Sinon, pourquoi rechercher et susciter la motivation de jeunes pour ces métiers ?

Motivation que je souhaiterais, pour ma part, suscitée dès la petite enfance, sous toutes ses formes de découvertes et d'activités artistiques, manuelles, dans le cadre de l'école maternelle actuelle, avec des pratiques encore à développer –et non à réduire au profit d'acquisitions précoces plus abstraites- mais aussi dans l'environnement associatif des enfants, quel que soit leur lieu de vie.

Car l'art, la création... sont à partager entre tous et à tous les âges, et pas uniquement dans des métiers singuliers ».

# ANNEXE

## QUESTIONNAIRE



## QUESTIONNAIRE

### QUELLES FORMATIONS EN BOURGOGNE

### POUR LES METIERS D'ART ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE ?

Pour remplir ce questionnaire :

Cocher la case qui convient :

Ecrire sur la ligne : .....

Destinataires : professionnels des métiers d'art et des métiers de la restauration du patrimoine

#### I. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : .....

Statut :  artisan  artiste libre

Code SIREN : .....

Nom du directeur :  M.  Mme Prénom..... NOM.....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Fax : .....

E-mail : .....

Site internet : .....

Activité principale : .....

Activités secondaires : .....

Code NAF : .....

Votre parcours de formation :

Formation initiale :  CAP  BEP  Bac pro  BTS  formation non diplômante

Quel établissement :  Education nationale  CFA  compagnonnage  autre

Formation continue :  AFPA  compagnonnage  autres organismes

Travaillez-vous seul dans votre entreprise ?  oui  non

Si non, combien employez-vous :

- de salariés : hommes ..... femmes .....

- d'apprentis : hommes ..... femmes .....

et combien recevez-vous : - de personnes en formation en alternance : hommes .... femmes ....

- de stagiaires : hommes ..... femmes .....

## II. SITUATION DE L'EMPLOI

1. Votre activité actuelle est-elle ?  
 importante  satisfaisante  moyenne  faible
2. Votre activité, depuis ces cinq dernières années, est-elle ?  
 en hausse  constante  en baisse  fluctuante
3. Quelle est, environ, la proportion de la commande ?  
 publique ..... %                      privée ..... %
4. Evolution de la commande publique au cours de ces 5 dernières années :  
 en hausse  constante  en baisse  fluctuante
5. Y a-t- il un avenir, selon vous, pour votre métier ?  oui  non  
 .....  
 .....  
 .....
6. Le marché dans votre secteur supporterait-il ?  
 l'installation d'entreprises concurrentes  
 l'embauche de salariés dans votre entreprise
7. Ressentez-vous la nécessité de changer pour suivre l'évolution du marché ?  
 oui                       non
8. Si oui, dans quel sens ou de quelle manière ? .....  
 .....  
 .....  
 .....
9. Avez-vous besoin d'embaucher ?  
 oui                       non
10. En avez-vous les moyens ?  
 oui                       non

## III. SI VOUS DEVIEZ EMBAUCHER, QUELLE FORMATION VOUS PARAÎTRAIT NECESSAIRE ?

1. Tout d'abord, quelles compétences vous semblent indispensables pour exercer ?
  - des compétences liées au geste professionnel de votre spécialité : .....  
 .....  
 .....  
 .....
  - d'autres compétences (intellectuelles, manuelles, sensorielles, comportementales, connaissances générales...) : .....  
 .....  
 .....  
 .....

2. Un diplôme vous paraît-il nécessaire pour commencer à exercer ?

- oui       non

3. Si oui, lequel ?

- CAP  
 BEP  
 mention complémentaire  
 Bac Pro  
 BTS  
 autre  
 Spécialité (s):.....

4. Quels modes de formation ont votre préférence ?

- la formation initiale à l'Education nationale  
 une école d'excellence (par exemple, école Boule pour l'ébénisterie)  
 et si oui, laquelle dans votre secteur :.....  
 la formation par alternance :  
      l'apprentissage (avec l'obtention d'un CAP ou d'un BEP)  
      le contrat de qualification  
      le compagnonnage  
 la formation interne dans votre entreprise  
 autres modes de formation : .....  
 .....

#### IV. OFFRE DE FORMATION ACTUELLE

1. Connaissez-vous, en Bourgogne, des formations répondant à vos besoins ?

- oui : lesquelles :.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 non, j'ignore s'il y en a  
 non, je sais qu'il n'y en a pas

2. Connaissez-vous, en France, des formations répondant à vos besoins ?

- oui : lesquelles : .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 non, j'ignore s'il y en a  
 non, je sais qu'il n'y en a pas

3. Formez-vous actuellement en interne dans votre entreprise ?

- oui       non

4. Si oui :

- sur quelle technique :.....  
 .....  
 - avec quel tuteur :    vous-même                       un salarié  
 - faites-vous intervenir des fournisseurs :  oui  non

## V. POUR L'AVENIR

1. Pensez-vous qu'il serait utile, en tenant compte des besoins que vous venez d'exprimer,

- de maintenir en Bourgogne les formations existantes ?  oui  non  
- si oui, lesquelles ? .....

.....

- de les adapter ?  oui  non

- si oui, comment ? .....

.....

- d'en créer de nouvelles ?  oui  non

- si oui, lesquelles ? .....

.....

.....

2. Estimez-vous que les savoir-faire que vous appliquez dans votre métier sont menacés de disparition ?  oui  non

3. Pensez-vous nécessaire de transmettre votre métier ?  oui  non

4. Pourquoi ? .....

.....

5. Si oui, avez-vous les moyens de le faire vous-même ?  oui  non

6. Si non, quels problèmes rencontrez-vous ? .....

7. Quelles solutions proposez-vous ? .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci de répondre  
avant le 31 juillet 2002 à

Michèle SCHAAL  
CESR de Bourgogne – 17, boulevard de la Trémouille – B. P. 1602 – 21035 DIJON CEDEX  
(tél. 03 80 44 34 29 fax : 03 80 44 33 09 [mschaal@cr-bourgogne.fr](mailto:mschaal@cr-bourgogne.fr))

Votre réponse permettra au CESR et au conseil régional de savoir comment améliorer les formations aux métiers d'art et de restauration du patrimoine

*Ce questionnaire a été élaboré avec l'aide  
du centre régional d'orientation professionnelle AFPA Bourgogne*